

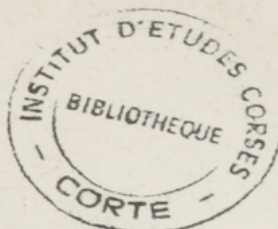
066489903.

35

JUD

LA

59533



711

QUESTION CORSE

ARTICLES & DOCUMENTS

AVEC PRÉFACE

PAR

ERNEST JUDET

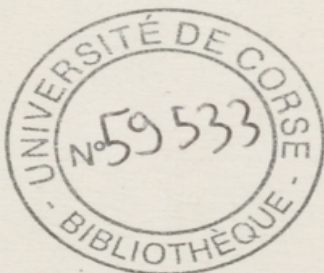
Reserve

EN VENTE

AU JOURNAL "LA FRANCE"

144, rue Montmartre, 144

PARIS 1884



35
JUD
LA 59533



QUESTION CORSE

ARTICLES & DOCUMENTS

AVEC PRÉFACE

PAR

ERNEST JUDET

EN VENTE

AU JOURNAL " LA FRANCE "

144, rue Montmartre, 144

PARIS 1884

Reservé

PRÉFACE

Les maladies politiques et sociales ne suivent pas une autre marche que celles du corps humain : elles envahissent lentement l'organisme, le transforment en l'altérant ; puis, tout à coup, s'emparent d'un point faible avec une telle supériorité que l'explosion, longtemps préparée, mais non prévue, semble subite et foudroyante.

L'affaire Saint-Elme a fait tressaillir la France comme un coup de tonnerre dans un ciel serein : mais l'attentat n'est qu'un aboutissement.

Par cette trouée sanglante, à la clarté funèbre de cette dramatique aventure, nous avons pu sonder la profondeur du mal qui mine notre constitution nationale. Les plus indifférents sentent qu'un problème est posé, que les excès commis en Corse sont la condamnation de toute notre politique intérieure.

Le directeur du Sampiero, lâchement assommé dans les rues d'Ajaccio, donne au pays le suprême avertissement d'un danger général : le débat engagé sur sa tombe s'élève donc encore au-dessus de sa personnalité.

La stupéfaction et la pitié publique, puissamment surexcitée, s'accordent avec l'instinct de curiosité, de sympathie romanesque pour que le procès devienne une cause célèbre. Tout y prête : la destinée de la victime, la nature du crime, jusqu'au cadre insulaire dans la patrie du banditisme et de la vendetta. Un large sentiment d'humanité ennoblit ces divers éléments d'intérêt ; mais, si nous désirons comprendre une si terrible leçon, si nous voulons qu'elle porte ses fruits, nous écarterons, sans faiblesse, les incidents passionnés ; nous mettrons à nu la plaie qui déshonore nos traditions administratives et nos mœurs judiciaires.

Les articles réunis dans cette brochure, écrits au jour le jour d'une polémique entamée pour démêler l'inextricable réseau des manœuvres opportunistes en Corse, ont surtout la valeur de documents incontestés : qui prendra la peine de les lire reconnaîtra que ce département, enveloppé savamment par une coterie, corrompu et ruiné méthodiquement au profit de

deux ou trois ambitieux vulgaires, offre un enseignement digne d'être médité.

Il est urgent qu'un grand exemple l'achète tant d'infamies accumulées.

Jamais, peut-être, plus décisive expérience n'a concentré, dans un ensemble saisissant, les pires conséquences du mandarinisme officiel, de la sophistication du suffrage universel, des abus de pouvoir poussés jusqu'à l'assassinat.

La médiocrité, les vices inférieurs, les honteuses pratiques des acteurs principaux, qui n'ont ni l'excuse du talent ni du service rendu, inspirent le dégoût ; mais il semble qu'ainsi ravalée, sans compensation ni consolation, l'épreuve infligée à notre considération politique est plus instructive ; elle ne comporte aucun ménagement ; la tyrannie, cette fois, sort de l'intrigue pure ; elle s'établit par la complicité d'une association comparable à telle agence de bookmakers, mettant le crédit ministériel en coupe réglée avec la tranquillité bourgeoise de boutiquiers satisfaits.

Quelques microbes détachés du foyer central, vibrions du cabotinisme boulevardier, émanations plus ou moins authentiques d'hommes d'Etat essoufflés, s'avisent un beau jour de jeter leur dévolu sur la Corse. Ils y prennent racine, avec une patience mêlée de fourberie, assiégeant tous les détenteurs de publicité, de situations, d'emplois. Ils exploitent leur insouciance, les trompent sur la distance, enchevêtrent les renseignements contradictoires d'un pays perdu et délaissé, y répandent, avec une audace sans pudeur, le bruit de leurs succès, affirment leur souveraineté par des nominations et des révocations retentissantes, séduisent les naïfs, attirent les habiles et les avides, enrôlent des clients, finissent par ne plus tolérer dans aucun des services, dans aucun des rouages de la machine sociale, un adversaire ou un indifférent. Depuis le garçon de paquebot jusqu'au préfet, en passant par les tribunaux et les ponts et chaussées, tout est trié, numéroté : les cases de l'échiquier sont minutieusement visitées : les cœurs sont interrogés, les intérêts pesés, et malheur à qui ne justifie pas d'une fidélité sans défaillance ! Un pays se métamorphose en antichambre, pour que des Mornys mauvaise marque aient le loisir de promener, dans les couloirs du Palais-Bourbon, leur insuffisance et leur fatuité.

Ainsi conçue, menée, consommée, l'opération est d'abord excellente : elle bénéficie de la vitesse acquise ; elle multiplie les roues d'engrenage, les affiliations secrètes, les contrats par lesquels un homme tient son voisin ; les

affaires rémunératrices sont étudiées en commun : il y a des lanceurs qui reconnaissent le terrain, tâtent les financiers ; puis les gros bonnets donnent pour assurer l'intervention décisive du pouvoir ; enfin, on se partage les bénéfices.

A force de pratique, les entrepreneurs possèdent sur le bout des doigts les détails les plus complexes de leur florissante maison : rien ne leur résiste plus ; ils gouvernent à côté et en dehors du ministère ; deux ou trois cafés de la capitale leur servent de bureau ; fonctionnaires petits et grands viennent au rapport, y briguent de l'avancement, plaident contre leur disgrâce ; un chef de service à la justice, un autre à l'intérieur, obtiennent la promesse d'une candidature à la Chambre ou au Sénat. Qui donc lutterait contre une si formidable coalition ? Au moindre accident, il suffit d'un signe et d'une démarche pour régler le conflit, empêcher les suites fâcheuses.

MM. Arène, Peraldi, P.-P. Casabianca, secondés par MM. André, Couzinet, Leguay et Jacquin, sont les héros d'une politique vieille comme la corruption contemporaine ; mais ils perfectionnent le genre en lui communiquant le caractère pratique d'un commerce courant, en l'avilissant à la portée du premier faquin sans scrupules. Ils travaillaient naguère avec tant d'aisance et une telle sécurité qu'ils se remplissaient eux-mêmes du respect de leur génie. Installés sur le bien d'autrui, ils se prennent avec naïveté pour de légitimes propriétaires et répondent volontiers aux réclamations en criant : « Au voleur ! » Les consciences subissent aussi ces effets d'optique. Saint-Elme est un coupable aux yeux de M. Arène, dont il bouleverse les douces habitudes et les opulentes combinaisons.

Si le gouvernement est une officine où se distribue, selon les moyens et les relations de chacun, le droit de partager les départements, de mettre en actions la confiance électorale et de s'en faire, par une recette commode, cinquante mille livres de rente, les députés précoces qui sont aujourd'hui au ban de l'opinion, seraient tout au plus de recommandables industriels ; ils n'ont eu qu'un tort, celui de dédaigner certains aléas de leur commerce.

L'ivresse du triomphe leur fait oublier que la marchandise électorale a des caprices, qu'elle est capable, après une longue résignation, de rébellion inattendue, que les courants de l'âme humaine, plus capricieux que ceux de la mer, dérangent parfois les calculs les plus complets. L'expiation pénètre volontiers par une porte dérobée que personne ne songe à défendre, et du

jour au lendemain. Verrès passe de sa luxueuse satrapie aux gémonies de la publicité indignée.

C'est l'entrée en scène de la moralité.

Elle peut faire sourire les parvenus du tripotage électoral et du boursicotage parlementaire ; elle n'en domine pas moins la question corse. Nous ne parlons pas de celle qui remettra à leur place les voleurs, les concussionnaires et les meurtriers. Celle qui préside au fonctionnement de la vie normale, qui fonde seule la société humaine, exige une régénération de bon aloi, car il est inadmissible qu'un peuple civilisé perpétue le régime barbare de la conquête, un siècle après 1789.

En Corse, le système autoritaire poussé à ses extrêmes limites est jugé par ses résultats : il développe l'anarchie dans ses manifestations les plus brutales, les plus rebutantes : la moitié des habitants est à la merci de l'autre, elle est accablée de toutes les charges sans obtenir en échange une seule des garanties due à l'homme moderne. Le vainqueur dévore le vaincu en lui refusant des droits qui demeurent le privilège du plus fort ; cette force n'est pas même celle de la majorité ; car les minorités opportunistes compromettent l'équité du pouvoir central en accablant de tout son poids les infortunés qu'ils proscrivent sans pitié.

Comment de tels abus ne créeraient-ils pas une situation révolutionnaire, qu'un gouvernement sérieux ne saurait tolérer ni perpétuer sans complicité ?

Il ne s'agit donc plus de livrer des préfets à la dévotion d'une famille ou d'un groupe parce qu'il prétend maintenir le gros des électeurs sous le drapeau républicain. Ces étiquettes, ces fictions grotesques, ces fantasmagories de chiffres avec lesquelles on dénature la réalité doivent avoir fait leur temps. La République au delà de la Méditerranée n'est qu'une grossière dérision ; l'occasion de la justifier par une saine exécution s'impose aux représentants de la dignité et de l'honnêteté française.

Sans doute, il sera pénible de rétablir l'ordre dans ce gâchis inouï, de ramener insensiblement les esprits dévoyés à des notions plus justes, de proclamer cette vérité nouvelle, le culte de la probité légale. Nous repoussons hautement la doctrine perverse du fatalisme indifférent qui colore son inertie de sophismes, qui prétend excuser demain par hier, et croit avoir tout dit en présentant la Corse comme une terre exceptionnelle. Ceux qui se flattent de la défendre en la mettant au-dessous du code civil,

en la condamnant à une infériorité irrémédiable sont ses plus détestables ennemis.

Nous avons foi dans son émancipation, sans nourrir d'illusions sur les obstacles qui la retardent. Si nous avons contribué à préparer son affranchissement, nous ne nous repentirons pas de nos efforts pour la mettre en garde contre les charlatans qui l'ont accaparée.

ERNEST JUDET.

LES ORIGINES D'UNE CAMPAGNE

La Corse était, il y a quelques semaines, plus ignorée que la Nouvelle-Calédonie ; elle vient d'être découverte, grâce à la fin retentissante de l'infortuné Saint-Elme. Je n'avais pas attendu cette catastrophe pour la prévoir. Un ancien séjour à Bastia, des relations constamment entretenues avec mes amis corses, un récent voyage dans l'île me permettaient d'apprécier tout ce que cachait son apparente tranquillité, tout ce qui couvait sous le brutal proconsulat des opportunistes.

Le 3 novembre 1883, j'écrivais :

MM. Pierre-Paul Casabianca, Emmanuel Arène et Peraldi y exploitent sans pudeur et sans lutte possible la politique locale. Toutes les ressources officielles sont entre leurs mains ; placés au-dessus du contrôle de la justice et des lois, ils traitent le pays tyrannisé avec les pires procédés du bonapartisme. Leur impunité est scandaleuse.

M. Emmanuel Arène, dont la fatuité est mêlée d'étourderie, répliqua par des gasconnades. L'idée que je songeais à publier le dossier de sa stupéfiante politique le mit particulièrement en gaieté. Il se flattait d'avoir dérobé ses traces dans les sous-sols où s'élabore la cuisine gouvernementale et parlementaire. Puis il avait foi dans sa jeune étoile. Enfin, Paris est si loin de la Corse ; comment l'intéresser avec des historiettes insulaires ?

J'avais la prétention d'être renseigné, et j'augurais mieux de la loyauté publique. Pour rompre le charme, il suffisait de parler. Le défi de M. Emmanuel Arène était un encouragement de plus. Je lui signifiais ma résolution formelle :

Nous consacrerons prochainement à cette question une étude qui étonnera certainement ceux qui ignorent la situation exceptionnelle de notre département insulaire. Grâce à des tolérances inouïes, l'administration de la Corse constitue le modèle achevé de tout ce qui est contraire aux principes du gouvernement républicain. L'opportunisme y règne en maître. Pour

apprendre ce que son triomphe définitif nous vaudrait sur le continent, il est nécessaire de savoir ce qu'il a fait, là où il a vaincu. Il ne dépendra pas de nous que le public ne soit renseigné sur ses agissements.

La difficulté d'obtenir certaines pièces, des obstacles imprévus m'empêchèrent de mettre immédiatement ma promesse à exécution. Enfin, le 23 mars 188, un article sur M. Paul Bert m'amena à distinguer les différentes variétés d'opportunistes, et j'y parlais incidemment :

« Des habiles, comme M. Emmanuel Arène, qui escompte en courtages cyniques les alternances de la bascule parlementaire, qui fonde sur la faveur gouvernementale l'exploitation d'un département terrorisé. »

A cette phrase, M. Arène sentit que j'étais prêt à causer de la Corse. J'attendais une polémique qui lui permettrait de me confondre si je le calomniais. Il préféra m'envoyer des témoins. La diversion, parfaitement calculée, donna lieu au procès-verbal suivant :

A la suite d'un article publié dans le numéro du journal la France, en date du 24 mars courant, sous la signature de M. Ernest Judet, rédacteur de ce journal, M. Emmanuel Arène, député, a demandé réparation pour les expressions contenues dans cet article, qu'il considérait comme offensantes.

Une rencontre a été décidée.

Elle a eu lieu ce matin au bois de Boulogne.

Au premier engagement M. Emmanuel Arène a été atteint, au tiers supérieur et externe de l'avant-bras droit, d'une blessure intra-musculaire, suivie d'une hémorragie et de l'insensibilité du membre.

Les médecins, M. le docteur Treille, pour M. Arène, et M. le docteur Redard, pour M. Judet, ayant déclaré d'un commun accord que M. Emmanuel Arène se trouvait dans l'impossibilité de continuer le combat, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

En foi de quoi ils ont dressé le présent procès-verbal.

Paris, le 25 mars 1884.

Pour M. Emmanuel Arène :

A. ETIENNE,
député.

CH. LAURENT,
Directeur du journal Paris.
Pour M. Judet :
C. LALOU,
directeur politique du journal
la France.
F. GRANET,
député.

L'inconvénient le plus grave de cette rencontre était de retarder la discussion qu'il fallait entamer pour le salut de la Corse et l'honneur de la République.

Les événements eux-mêmes se chargèrent de précipiter le dénouement. La mort de Saint-Elme, insulté la veille par l'avocat-général Bissaud, amena la campagne que j'ai entamée le premier et poursuivie sans interruption dans la France.

Paris, 10 avril.

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN CORSE

Le directeur d'un journal ajaccien, M. Saint-Elme, vient de succomber aux suites d'une sanglante agression dont il a été victime en Corse. Nous n'avons d'abord ni à défendre sa personnalité, ni à juger ses actes ; mais les circonstances tragiques qui enveloppent sa mort nous font un devoir de réclamer une enquête.

Il est trop évident que les querelles de parti sont mêlées à ce meurtre : M. Saint-Elme attaquait avec une extrême vivacité l'administration et la coterie qui s'est adjugé le gouvernement de l'île. Aussi une légitime émotion s'est emparée du pays quand l'adversaire politique de l'opportunisme fut frappé dans la rue. Cette émotion redouble depuis que le système fatal des représailles a supprimé le malheureux écrivain. L'humanité exige que la vérité soit connue et que justice soit faite.

Nous voulons croire que les autorités officielles d'Ajaccio ont déploré des scènes sauvages qui montrent sous un singulier jour les dangers de la liberté de la presse dans un département français.

En tout cas, il semble que M. André, préfet de la Corse, en villégiature depuis quatre mois, pourrait trouver à son poste des occupations suffisantes : les agents de M. Waldeck-Rousseau n'ont pas l'habitude de s'offrir tant de vacances et de loisirs peu justifiés.

Paris, 11 avril.

LA JUSTICE EN CORSE

L'indignation publique, avec une généreuse spontanéité, flétrit, sans distinction d'opinion, l'assassinat du journaliste qui vient de mourir, en Corse, victime des haines politiques. La solidarité d'un pays libre, devant un attentat inouï, se manifeste avec éclat.

Cette explosion d'unanimes sentiments de réprobation ne suffit pas ; il faut que les criminels soient poursuivis et que l'indifférence de l'administration cesse de toucher à la complicité.

L'enquête ne sera ni longue ni difficile : tout le monde connaît à Ajaccio les meurtriers de Saint-Elme ; tout le monde peut nommer les auteurs responsables du crime qui débarrasse d'un adversaire gênant un parti sans scrupule.

Les faits sont ici plus éloquents que tous les commentaires. Nous les empruntons à la Gazette des Tribunaux. Voici d'abord l'origine de l'affaire :

Emile Dosquet Saint-Elme, homme de lettres, directeur du journal le Sampiero, est un jeune homme de vingt-huit ans ; élève de l'Ecole de Saint-Cyr, officier d'infanterie, il donna sa démission pour se lancer dans le journalisme.

Au mois de juillet 1883, M. Dosquet Saint-Elme se rendit en Corse pour y publier un journal intransigeant ; on lui avait dit que ce département, après avoir été un foyer de conspiration bonapartiste, était devenu un des bourgs pourris de l'opportunisme.

Aussi, dès que l'on vit sur les murs d'Ajaccio les affiches annonçant la prochaine apparition du Sampiero, on suscita à Saint-Elme mille embarras ; les imprimeurs d'Ajaccio refusèrent leurs presses... et le journal s'imprima à Marseille. Mais il advint que des lettres confiées à la poste et contenant des articles pour le Sampiero disparurent ; les affiches furent partout lacérées.

Le journal paraît enfin et prend vivement à partie le préfet, M. André de Trémon tels, M. Peraldi, maire et député d'Ajaccio, M. Arène, député de

Corte, et quantité de hauts fonctionnaires ; peu de jours après Saint-Elme, rentrant chez lui vers dix heures du soir, est assailli par plusieurs individus armés de bâtons qui l'accablent de coups en lui disant : « Cela t'apprendra à écrire ! » On verra plus loin quel fatal dénouement a eu cette lâche agression. Saint-Elme se présente à la préfecture pour demander des explications ; M. le préfet refuse de le recevoir.

A la suite de cette provocation et d'un déni absolu de justice, Saint-Elme rencontre le préfet : une explication très vive et un conflit en sont la conséquence ; le journaliste est souffleté, frappé avec une barre de fer et traîné en prison.

L'administration, non satisfaite encore, après une détention préventive et une mise au secret de trente-cinq jours, obtient contre Saint-Elme une condamnation à cinq mois de prison.

A travers toutes ces émotions, la santé du journaliste se comportait assez mal ; mais son obstination et ses attaques redoublées le rendaient encore dangereux. Dans les premiers jours de janvier, quatre sbires se chargèrent de briser sa plume à coup de matraque. Il était perdu.

Quand son affaire vint en appel, le 2 avril dernier, à la cour de Bastia, c'est avec peine qu'on put le traîner à l'audience. Nous citerons encore l'impartiale Gazette des Tribunaux :

Un peu avant l'ouverture de l'audience, M. Saint-Elme est porté sur un fauteuil devant le banc de la défense : le rédacteur du Sampiero est dans un état effrayant ; il respire à peine ; sa jeune femme l'accompagne ; elle suit d'un regard anxieux le malade et lui prodigue toutes sortes d'attentions.

On est d'autant plus impressionné, que la maladie de M. Saint-Elme est le résultat d'un ignoble attentat. Après l'arrêt du 3 janvier, M. Saint-Elme, se trouvant à Ajaccio, fut assailli par quatre individus qui l'assommèrent à coups de bâton et le laissèrent pour mort sur le pavé ; c'était à deux pas de la préfecture, sur le cours Napoléon, au milieu d'une foule nombreuse.

Depuis ce jour, M. Saint-Elme est alité et crache le sang : les médecins l'ont condamné et les individus qui l'ont frappé, et que tout le monde nomme à haute voix, n'ont été l'objet d'aucune poursuite.

Pendant la lecture du rapport, Me de Montera demande la parole, et, au nom de l'humanité, prie M. le président de vouloir bien procéder à l'interrogatoire de M. Saint-Elme, qui s'est évanoui plusieurs fois et ne

saurait, sans danger, rester plus longtemps dans la salle. Il est aussitôt accédé à cette prière.

Interrogé, le prévenu déclare, d'une voix affaiblie, s'en rapporter à ce qu'il a dit dans l'instruction et n'avoir rien à y ajouter.

La séance est suspendue ; on emporte M. Saint-Elme évanoui.

La rage politique pouvait désarmer devant cet agonisant cadavre pour le lendemain ; pourtant il s'est trouvé un avocat général, M. Bissaud, pour conserver un sang-froid surprenant et une puissance extraordinaire d'invective ; qu'on en juge d'après son réquisitoire :

L'état dans lequel est Saint-Elme ne saurait lui attirer la pitié de ses juges ; les violences exercées sur lui, l'instruction l'a démontré, ont été légères (bruit). Saint-Elme a reçu la leçon qu'il méritait. (Vives protestations.)

M. Vivet, en souffletant Saint-Elme, a été correct ; il n'a pas excédé les droits de la légitime défense, il a rappelé le prévenu au sentiment de l'honneur. Le sang constaté sur ses vêtements provient de la violence du soufflet. Il se pourrait bien qu'il jouât aujourd'hui une comédie ; d'ailleurs, les médecins qui le soignent physiquement et politiquement sauront le guérir.

Tout bonapartiste et opportuniste que fût l'auditoire, il ne put s'empêcher de protester contre cet incroyable langage ; le tumulte fut indescriptible quand M. Bissaud joignit à ses philippiques contre un agonisant le panégyrique du préfet :

Cet administrateur éminent, dit-il, dont l'habileté a su réunir autour de lui toutes les forces vives et républicaines du pays...

Il fallut évacuer la salle.

Maintenant Saint-Elme a eu le mauvais goût de donner un démenti à l'avocat général de Bastia.

Il est mort.

Nous savons que le peuple corse, si hospitalier pour les étrangers, est à la fois humilié et douloureusement frappé par un acte qui déshonore les mœurs nationales ; le devoir du gouvernement est de faire au plus vite la lumière sur ces faits scandaleux, et celui de la justice de frapper les

coupables, quels qu'ils soient. Il y va de notre sécurité et de notre dignité à tous.

Paris, 12 avril.

LA POLITIQUE EN CORSE

Tous les regards aujourd'hui sont tournés vers la Corse.

Cette terre originale, mal connue, souvent calomniée, captive une fois de plus l'imagination continentale. L'opinion publique, douloureusement surprise par l'assassinat politique d'un journaliste dans les rues d'Ajaccio, demande ce que deviennent les mœurs légendaires du pays de la vendetta. Elle sent, derrière ce crime, une terrible tension des relations sociales. Elle est saisie d'une profonde émotion devant la tombe de Saint-Elme et se refuse à n'y voir qu'un simple accident.

Le bon sens général ne s'égare point, bien qu'il ignore le détail des sinistres intrigues qui bouleversent cet infortuné département. Il existe des coupables puissants qui assument de lourdes responsabilités et qui doivent expier sans délai leur cynique exploitation de la politique corse. Il suffit de les montrer tels qu'ils agissent pour que leur condamnation soit irrémédiable.

Nous nous emploierons de toutes nos forces à précipiter ce dénouement, qui doit avoir la hauteur d'une sanction morale, l'impartialité d'un verdict judiciaire. Nous voulons surtout que l'indignation légitime, subitement soulevée, ne frappe point les innocents et les victimes.

Le peuple corse doit être défendu contre les insinuations malveillantes qui le représentent comme sanguinaire, barbare, affamé de violences. Si les défaillances de la justice ne surexcitaient pas les passions locales et n'entretenaient les haines, l'apaisement serait depuis longtemps définitif, même entre les familles insulaires ; en tout cas, l'étranger passe et passera toujours, comme autrefois, religieusement respecté, entouré de tous les privilèges d'une admirable hospitalité.

Pour expliquer l'égorgement de Saint-Elme, il faut chercher ailleurs le mobile d'un acte inouï, qui répugne aux habitudes nationales, qui importe dans un centre civilisé, en plein dix-neuvième siècle, les féroces souvenirs des bravi génois du seizième.

La coterie opportuniste, qui profitait de l'indifférence parisienne, d'un éloignement propice pour accaparer l'influence locale, s'impose depuis quelques années par une pression administrative sans exemple, par des trafics sans pudeur, par des iniquités sans bornes. Mais ses favoris restent insatiables ; ceux, au contraire, qu'elle élimine par la terreur et les exécutions sommaires sont poussés, naturellement, aux dernières limites de l'exaspération.

De là un véritable état de guerre, né de la rapacité des uns, de la misère sans recours des autres. Au moindre choc l'étincelle fatale peut jaillir ; aux élections prochaines les coups de fusil partiront d'eux-mêmes si l'on n'y met bon ordre.

Ces colères accumulées ne pouvaient manquer de trouver un organe, de susciter un avocat : la vigueur de ses attaques était proportionnée à l'intensité du sentiment qui déborde d'Ajaccio à Bastia, de Calvi à Sartène.

Mais, en revanche, l'homme qui se chargeait de cette rude besogne, qui osait parler de nettoyer les écuries d'Augias, mettait ses adversaires au pied du mur ; démasqués, ils ont perdu la prudence qui les caractérise parfois ; ils ont oublié qu'on ne tue pas impunément sans que l'écho revienne par delà la Méditerranée. Nous ne prétendons point que tel personnage visé par le journal le Sampiero ait payé les sbires qui assommèrent Saint-Elme. Mais la provocation était dans l'air, mais la complicité satisfaite est indéniable.

J'ai eu récemment l'occasion de parcourir la Corse et je conserve vivace la triste impression du contraste qu'offre l'admirable beauté, la pittoresque variété de ses paysages avec l'oppression extraordinaire de ses habitants. Il semble que l'état de siège y soit perpétuel : les amis du pouvoir triomphent brutalement, et les vaincus ne reçoivent même plus le salut d'un ami, que cette hardiesse compromet. Le drame d'Ajaccio est la conséquence directe de cet épouvantable régime.

Il importe que la lumière soit projetée sur la Corse, trop longtemps écartée du mouvement français, laissée en proie à une poignée de politiciens faméliques, torturée sans que ses plaintes soient entendues ou comprises.

Cette campagne de divulgations si nécessaires, nous sommes résolus à l'entreprendre et, avec le concours généreux de l'honnêteté publique, nous espérons qu'une leçon éclatante sera infligée aux meneurs insulaires ; ils n'échappaient au châtement qu'à la faveur d'une obscurité habilement

entretenu autour de leurs lointains exploits. Demain leur règne ne sera plus de ce monde.

L'AFFAIRE SAINT-ELME ET LA PRESSE

La presse de toute nuance ouvre les yeux sur l'inqualifiable système de gouvernement qu'appliquent en Corse les auteurs responsables de la mort de Saint-Elme. C'est une levée en masse pour protester et demander justice. Parmi les plus ardents à défendre la cause de l'humanité indignement sacrifiée, nous avons cité hier la Gazette des Tribunaux, dont le récit est écrasant par son impartialité même.

Le Télégraphe réclame l'action ministérielle :

Le drame est complet, mais tout n'est pas terminé avec ce sinistre dénouement : on dit ouvertement que les meurtriers de l'infortuné journaliste sont connus, et l'on se demande comment la justice n'a pas cru devoir ordonner contre eux des poursuites. On dit encore que les haines politiques, si vives en Corse, servent les assassins de M. Saint-Elme et empêchent qu'une action judiciaire soit ouverte. On dit, enfin, que les autorités font de leur mieux pour étouffer l'affaire.

La presse de toute opinion commence à s'émouvoir de ces graves allégations.

Nous croyons qu'il convient de se tenir sur la réserve quant à l'appréciation des faits. Mais ces faits existent matériellement. Il y a eu mort d'homme, et nous nous refusons à admettre cette monstruosité qu'un écrivain hostile aux hommes du pouvoir puisse être assassiné sans que ses meurtriers soient seulement inquiétés.

M. le ministre de la justice a le devoir de forcer certaines résistances, si vraiment elles se produisent, et de mettre en mouvement l'action publique. Nous sommes persuadés que M. Martin-Feuillée n'y manquera pas.

Le Figaro proclame hautement, dans cette triste affaire, la solidarité de la presse :

Il est du devoir de la presse d'intervenir et d'obtenir justice pour ce meurtre d'un journaliste.

La presse française s'honorait, ces jours derniers, en protestant, sans distinction de nuances, contre les sévices dont était victime notre honorable confrère Henri des Houx dans les prisons italiennes.

Voici un journaliste qui n'est pas des nôtres — un radical, soit ; — ce n'est pas une raison pour qu'on l'assassine impunément et pour que les avocats généraux opportunistes se donnent l'abominable plaisir de l'insulter à son lit de mort.

Le Soir conclut à la nécessité de réformes immédiates :

Une pareille situation démontrera-t-elle au gouvernement que la Corse appelle sa plus grande attention ? Ce n'est pas en choisissant ses fonctionnaires, ses magistrats dans le tas et au hasard qu'il tiendra envers la Corse les engagements pris lors de la conquête. Il faut là-bas des hommes d'expérience, justes, humains, sachant se placer au-dessus des coteries, vivant à l'écart, loin des foules, et n'intervenant que pour assurer l'ordre, développer la prospérité de cette île enchantée.

Le National parle avec dégoût : « du guet-apens dressé par quatre partisans, de plus en plus zélés, de la cause préfectorale, qui se confond ici avec la cause de MM. Arène et Peraldi. Ces bravi, exécuteurs volontaires des hautesœuvres de l'opportunisme, assomment littéralement le journaliste au point de le laisser pour mort. » Il condamne, avec une certaine énergie, le langage et l'attitude de l'avocat général :

Non seulement les auteurs de l'embuscade n'ont pas été inquiétés, mais la victime, qui respirait encore, a été, avant d'être guérie de ses blessures, traînée ou plutôt portée à l'audience pour y subir son jugement. Et en présence de ce malheureux, gisant devant la barre de la cour et à plusieurs reprises évanoui, qu'a-t-on entendu ? Un mot de pitié ? un blâme, au moins, pour ses agresseurs ? Nullement.

On a entendu cette parole froide de l'avocat général, — un magistrat républicain cependant ! un magistrat après épuration, un être humain dans tous les cas ! — disant : « Que l'état dans lequel vous voyez le prévenu ne vous touche point. C'est peut-être une comédie qu'il joue. D'ailleurs, il a reçu la leçon qu'il méritait. »

Qu'il méritait !... Voilà donc comment parle la justice maintenant ! Voilà donc comment le représentant de la loi envisage la violence, comment le

ministère public rappelle aux citoyens le respect du droit et de la vie humaine !

Six jours après, le condamné mourait !

N'a-t-il toujours que ce qu'il méritait ?

Le XIX^e Siècle n'est pas moins catégorique :

En quelles mains est donc tombée l'administration de la Corse pour que ce pays serve de théâtre à de si détestables scandales ? Est-ce qu'il est possible d'imaginer quelque chose de plus odieux et de plus honteux ? Nous ne pouvons douter que le gouvernement ordonne une enquête, et nous sommes convaincus qu'il n'attendra point que l'indignation publique l'y contraigne. M. Saint-Elme a rédigé un journal qu'on peut apprécier le plus sévèrement du monde, soit ! Mais ce n'est pas une raison pour que des affiers le tuent lâchement, ni qu'un magistrat ose dire en pleine cour : « Il a eu ce qu'il méritait ! » Ce n'en est pas une surtout pour que la justice locale, inexorable à l'égard de Saint-Elme, couvre de sa protection, — et l'on pourrait dire : de sa complicité — les bandits qui ont assassiné ce malheureux.

La Lanterne, l'Intransigeant, la Justice soutiennent le bon combat.

La République française elle-même réclame une prompte enquête :

Il est indispensable que la vérité se découvre et que, s'il y a lieu, justice soit faite. Il n'est pas admissible qu'on puisse dire et répéter : « Tout le monde nomme à haute voix les individus qui ont frappé de la sorte un citoyen, et ces individus ne sont pas poursuivis. »

Seul, le Paris, par la plume d'un député de la Corse, se déclare satisfait, et soutient que la malheureuse victime était « clans l'obligation de mourir de faim ou de mourir de coups ! »

Paris, 13 avril.

MAGISTRATS COMPLAISANTS

Avant d'écrire l'histoire des menées opportunistes en Corse, il est indispensable de reprendre certains incidents de l'affaire qui attire en ce moment l'attention de la France et d'aller au plus pressé.

C'est un système de politique qui est mis en cause ; mais c'est la mort de Saint-Elme dont il s'agit d'abord d'éclaircir les causes et de découvrir les coupables. Après ce travail préliminaire, après quelques mesures d'assainissement, le public comprendra vite que le tragique accident n'est pas un malheur fortuit ni un cas isolé.

Tout se tient dans l'organisation du favoritisme et des tyrannies officielles, qui succombe enfin sous l'effort d'une vaillante protestation, et, hélas ! au prix de la vie d'un écrivain martyr.

Déjà le gouvernement est obligé par l'opinion de rompre avec les traditions de facilité insouciance, qui livraient à des tripotages électoraux, à des conciliabules de café, l'honneur, la fortune et la vie des citoyens corses.

Il vient d'ordonner une enquête ! mieux vaut tard que jamais. Espérons qu'elle sera impartiale et implacable dans ses conclusions, qu'elle ne reculera ni devant l'inviolabilité parlementaire, ni devant le prestige administratif, pour découvrir les responsabilités réelles.

Le cabinet, engagé par un échange de services réciproques avec quelques souteneurs de sa majorité, ne saurait arguer de sa bonne foi trompée qu'en brisant sans délai. Sans attendre les résultats de son enquête, il peut déjà juger du rôle qu'on lui faisait jouer en examinant la conduite des deux magistrats mis en lumière dans le procès Saint-Elme.

Par un phénomène étrange et qui rend bien précaire l'inviolabilité de l'individu, le directeur du Sampiero n'a jamais trouvé de magistrats pour défendre sa cause ; quand il attaquait le régime officiel, on le mettait au secret sans motif ; quand il se plaignait d'être emprisonné, battu, traqué, il se heurtait à une entente inqualifiable de la justice avec ses agresseurs.

Il n'en était plus de même quand il s'agissait de protéger la préfecture et la députation contre le journaliste embarrassant.

Faut-il nous étonner que le tribunal d'Ajaccio ait rendu un service au lieu d'un arrêt ? Le président, M. Casanelli, n'est-il pas lié par le lien de la reconnaissance la plus étroite aux maîtres de l'île ? N'ont-ils pas renvoyé malgré lui sur le continent son prédécesseur, M. Landry, avocat opposant sous l'Empire, nommé en 1871 par M. Crémieux, assez courageux pendant le Seize-Mai pour rester fidèle à ses principes de libéralisme et d'indépendance dans plusieurs procès de presse et de colportage ?

M. Casanelli, ancien magistrat de l'Empire, nommé dans son propre arrondissement, allié aux familles les plus compromises avec le passé, mêlé à toutes les affaires locales de parti, est peut-être un commode agent. Nous nous refusons à voir en lui le type accompli du serviteur de la loi, et sa sévérité s'est exercée largement contre Saint-Elme, condamné à cinq mois de prison, réduits à quarante jours par la cour de Bastia.

Ici, c'est l'avocat général qui s'est fait en une heure la plus triste des notoriétés : homme également dévoué à la coterie opportuniste, il pensait se signaler par un excès de zèle et justifier la violence des assassins de Saint-Elme. C'est un exemple extraordinaire que celui de ce magistrat approuvant le recours à la violence dans la patrie de la vendetta, couvrant de sa robe pacifique les pires attentats, surexcitant les passions d'une race inflammable et patronnant de son autorité légale les scandales et les rixes d'Ajaccio.

Quel enseignement donné à ce peuple que l'opportunisme a partagé en deux camps, exploiters et exploités ! Quelle imprudente et coupable provocation aux meurtres à venir !

Nous n'aurons pas de peine à montrer que la magistrature corse a été épurée du haut en bas d'après ce modèle et pour faire la même besogne.

Le danger est donc partout ; la loi est mise au service de l'anarchie, l'existence de tous est abandonnée aux caprices d'intérêts exigeants et d'âpres convoitises.

Pour sévir et arrêter l'envahissement du mal, il n'est pas besoin de pousser plus loin l'enquête : le gouvernement, complice dans une certaine mesure, doit déjà connaître son premier devoir.

On l'attend impatiemment à l'œuvre, à moins que la Corse ne soit ravalée, par la tolérance ministérielle, au rang de la Sicile et ne soit livrée à la bande de camorristes qui la corrompent et l'exploitent.

L'AFFAIRE SAINT-ELME

La presse est unanime à flétrir comme ils le méritent les événement scandaleux dont la Corse vient d'être le théâtre.

Les Débats, qui ne sauraient être suspectés de passion, disent :

Les auteurs de cette double agression n'ont pas fait mystère de leurs motifs : il s'agissait, pour eux, non pas d'une vengeance privée, mais d'un acte politique ; ce n'était pas au particulier qu'ils en voulaient, mais au journaliste.

Si tout cela n'est pas démenti, il faudra avouer que l'on entretient en Corse une singulière justice et d'étranges magistrats.

Dans l'Événement, M. Magnier, protestant contre l'inertie dont fait preuve l'administration, demande :

Qu'y a-t-il au fond de ce drame ? Qui a armé de bâtons ceux qu'on dénonce comme des meurtriers ? A quel mobile ont-ils obéi ? Quelle fureur de vendetta les a poussés ? Ont-ils été les instruments d'une coterie politique ou d'une vengeance privée ? Quels sont-ils ? Les masques doivent tomber. Il est déplorable qu'on ne les ait pas arrachés sur l'heure.

La Paix conclut en ces termes :

Quand il n'est pas permis de rudoyer un chien galeux ou un cheval de fiacre, il serait curieux qu'il fût permis d'assommer un homme et de trouver cela tout naturel. Cette idée-là n'entre pas dans nos cervelles, et le métier de « bravo » n'est pas plus français de fait que de nom.

. M. Auguste Vacquerie, dans le Rappel, proteste en termes indignés contre cette vengeance politique :

Il faut que les assassins soient recherchés et punis. Qui sont-ils ?

L'impunité des assassins fait que l'opinion générale voit là, non une vengeance personnelle, mais une vengeance politique.

L'administration de la Corse ne peut rester sous un pareil soupçon. Il faut qu'elle démontre son innocence en montrant les coupables, ou que le gouvernement la châtie. L'indignation publique somme le gouvernement d'agir.

Citons, pour clore, une série que nous pourrions rendre beaucoup plus longue encore, citons l'opinion du Soleil :

On a dit depuis longtemps que les opportunistes ont organisé en Corse le régime de la terreur. Les incidents de l'affaire Saint-Elme prouvent qu'on a dit la vérité. On assure qu'il va y avoir une enquête. Nous espérons qu'elle sera sérieuse, et que les assassins et leurs complices, quels qu'ils soient, seront jugés et punis.

Nous l'espérons aussi !

Paris, 14 avril.

L'OPPORTUNISME EN CORSE

L'opportunisme a pu être, de 1870 à 1876, une excellente formule d'opposition, un drapeau commode pour discipliner son action pratique et enlever le pouvoir à la coalition monarchique du 24 et du 16 Mai.

Depuis l'installation définitive du régime républicain, cette politique sans principes, sans horizon, sans but révèle toute sa médiocrité.

Elle sert simplement à couvrir le partage exclusif des faveurs de l'État, des situations administratives, des privilèges officiels ; elle met en doctrine et en maxime l'exploitation de tous les avantages dont un ministère peut disposer et qu'il réserve aux appuis de sa majorité.

Le courant de corruption va de l'électeur à l'élu, revient de l'un à l'autre dans la mesure des intérêts communs de leur association ; les députés sont nommés pour ce qu'ils promettent, et maintenus pour ce qu'ils tiennent ; en haut, le parlementarisme vit sur les mêmes habitudes ; c'est un cercle vicieux dont l'opportunisme fait une méthode ; il n'a certes pas inventé ces procédés de gouvernement, mais en les exaltant il a encore abaissé le métier de politicien.

La France entière est envahie par cette honteuse maladie ; mais certains départements en développent le germe avec une déplorable vigueur. Ainsi la Corse présentait les conditions requises pour que le système y reçût toute son application et y exerçât tous ses ravages. Pauvre, obligée trop souvent à la dépendance, elle offrait un terrain propice aux exploits d'une coterie sans scrupules.

Isolée par la mer, difficile à connaître, elle devait être livrée sans recours à ses maîtres immédiats. Pour eux, toute leur industrie consiste à conserver par des intrigues leurs succès électoraux. Quant au reste, le continent est loin, et ils se chargent d'arrêter la vérité en route.

Il est bien évident qu'une association politique assez habile pour séduire à Paris quelques personnages influents, pour s'assurer dans les bureaux le concours dévoué d'agents puissants, pouvait, pendant de longues années,

transformer la Corse en proconsulat, en terre conquise. Si la Compagnie des bateaux à vapeur qui rattache l'île à la métropole est dans leurs mains, s'ils possèdent en outre la direction des postes, si leurs amis détiennent les grands services, si le préfet, les sous-préfets et leurs subordonnés sont à leur discrétion, si la magistrature est peuplée de leurs créatures, si l'échelle du fonctionnarisme est établie sous leur contrôle unique, comment le pays se délivrera-t-il ? Le blocus est universel, implacable ; rien n'entre ni ne sort sans le visa omnipotent de la camarilla. Or c'est le tableau exact de la Corse contemporaine.

Les injustices s'accumulent, les scandales se multiplient sans que l'émotion insulaire retentisse au centre ; une situation révolutionnaire, par l'excès même et l'impunité des exploiters, se crée insensiblement ; il n'y a plus que des remèdes violents en perspective ; alors arrive Saint-Elme ; une explosion subite atteste la profondeur du mal ; dérangés, et en même temps effrayés, les complices de la coterie perdent la tête ; pour faire taire un journaliste qui parle trop haut, on le tue.

Mais le charme est rompu : toutes les précautions si bien prises pour insensibiliser l'opinion, pour la détourner d'une enquête redoublent le besoin de se renseigner, surexcitent l'indignation : on veut tout savoir, tout juger, tout pénétrer. Cela suffit pour que la Corse s'affranchisse de la dictature de quelques roués.

On devine pour quels motifs ces beaux apôtres ne tolèrent point qu'on cause ici de ces questions lointaines. Les Parisiens y perdraient leur latin ; il faut l'initiation ; et puis le peuple là-bas est bizarre ; « il n'est pas exigeant ; il demande seulement qu'on le laisse tranquille, se conduire à sa guise et faire lui-même ses affaires ».

Il est fort douloureux, pour quatre ou cinq boulevardiers qui s'étaient fait de la Corse un fief bien soumis, un domaine féodal où leurs fantaisies s'étaient à l'aise, d'y renoncer par la faute d'un plumitif mal appris. N'est-ce pas une concession à perpétuité, un paradis politique, dont ils vont sortir la queue basse et les dents longues ?

Le moment est venu de démonter le joli mécanisme qu'ils avaient ingénieusement construit pour fonder leur empire, pour échapper aux règles gênantes de la morale et aux exigences de la loi.

Ils ne manquent certainement ni d'audace ni de talents originaux, ces parvenus qui ont réussi jusqu'à ce jour à esquiver les indiscretions. Leur confiance les a perclus : à l'abri de tout contrôle, ils se sont flattés d'une

éternelle sécurité pour leurs petites opérations. Le sans-gêne atteignit de telles proportions que le peuple corse avait fini par croire à leur domination irrémédiable ; de là des excentricités comme celle de M. André, préfet en tournée de revision, prononçant sur la place publique de Murato, en mai 1883, ce discours d'un autre âge :

Si ce canton a été négligé, si cette riche contrée du Nebbio a été éprouvée comme vous voulez bien le dire, la faute en revient tout entière à ses représentants les plus autorisés, dont l'attitude hostile au gouvernement de la République n'est pas de nature à attirer sur ce pays les faveurs et la bienveillance du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter. Fermement et énergiquement décidé à faire respecter en tout et partout les institutions qui nous régissent, à faire triompher les nobles idées de la majorité républicaine de la nation, ma ligne de conduite peut être tracée en deux mots : la justice une, égale, inflexible, envers et contre tous ; les faveurs administratives pour ceux qui, depuis longtemps, ont donné à l'administration des gages de leur dévouement.

Ce discours imprimé dans le Journal de la Corse, organe officiel de la préfecture, est le digne prologue des scandales que nous allons étudier par le détail : il montre que, pour vivre en Corse, il faut tout abandonner à l'autorité. Par un piquant rapprochement, l'allocution de M. André, faite deux mois avant l'élection du conseil général, était au bénéfice d'un M. César Murati, révoqué pour son zèle pendant la période sinistre du 16 Mai.

Nous rougirions que la République fût défendue et imposée par les moyens chers à M. André ; mais ce fonctionnaire trop zélé, condamné à exécuter le mandat dont le chargeaient les maîtres de la Corse, travaillait surtout au profit de quelques bonapartistes honteux, temporairement ralliés, moins à la République qu'à la personne sacro-sainte de la députation opportuniste. A ces hauteurs, le gâchis n'a plus de limites ; il est temps, pour la dignité de notre parti, que ces compromis déshonorants soient répudiés et flétris ; qu'une exécution purifie l'administration et rétablisse la légalité dans ce département terrorisé.

LE CABINET NOIR D'AJACCIO

Il nous revient que les journaux indépendants envoyés en Corse n'arrivent pas tous à leur destination. Déjà Saint-Elme s'était plaint inutilement de certaines soustractions étranges : ainsi, dans un paquet de onze articles, envoyés de Marseille à Ajaccio, trois disparurent, et justement ils visaient le préfet et la députation opportuniste.

Un homme averti en vaut deux : il suffira sans doute d'appeler l'attention de M. Clinchard, directeur des postes en Corse, sur ces faits encore mal expliqués pour que les agents de second ordre se conforment plus strictement aux exigences de leur service. M. Clinchard est le beau-frère de M. Emmanuel Arène ; il est donc intéressé à ce qu'aucun soupçon ne l'atteigne : parenté oblige.

Paris 15 avril.

L'ENQUÊTE SAINT-ELME

M. André, préfet de la Corse, a eu le courage ou l'effronterie de faire écrire dans ses journaux qu'une enquête serait faite, sur sa demande, à propos de l'assassinat de Saint-Elme.

Nous remarquerons qu'une enquête n'est pas un cadeau de l'administration, qu'elle doit émaner spontanément de l'initiative judiciaire, qu'elle devrait être commencée depuis longtemps. Ce retard est si extraordinaire qu'il est déjà une complicité.

Nous ajouterons que si le gouvernement veut une enquête sérieuse, il ne saurait la confier à ceux qui sont peut-être les premiers coupables.

Si la préfecture et la magistrature, telles qu'elles sont aujourd'hui représentées à Ajaccio, dirigent l'affaire, l'enquête sera stérile.

Tout le monde le répète en Corse : il faut une satisfaction qui ne soit pas dérisoire ; après avoir tué Saint-Elme, il est impossible d'enterrer le crime.

UNE ÉLECTION LÉGISLATIVE EN CORSE

M. Emmanuel Arène n'est pas, malgré les apparences, le personnage le plus important de la coterie opportuniste en Corse ; M. Pierre-Paul de Casabianca, président du conseil général, tient tous les fils de la politique locale. Nous aurons à revenir sur le rôle de ce singulier républicain qui, en 1875, acclamait M. Rouher et s'écriait dans un banquet : « Vous êtes le grand agent de la politique impériale. »

Mais M. de Casabianca seul n'aurait pas fait le rapide chemin que lui ouvre l'appui du gouvernement et de l'administration s'il ne s'était rencontré avec M. Emmanuel Arène. Ces deux cœurs étaient faits pour se comprendre. Le député de Corte n'a pas dans le pays la situation de famille et le crédit insulaire de son associé, mais il prend sa revanche à Paris ; les complaisances de Gambetta, d'abord, puis d'innombrables relations

habilement menées et savamment entretenues lui ont permis d'accaparer toutes les forces officielles qui agissent pour placer les alliés et destituer les adversaires ou les indifférents.

L'élection de 1881, à la suite de l'option de M. de Choiseul pour Seine-et-Marne, est donc une date mémorable dans la politique corse.

C'est une entrée en scène.

Les débuts promettaient d'ailleurs largement. Le candidat était un jeune homme, mais il n'avait pas besoin d'attendre le nombre des années pour connaître tous les secrets de la pratique électorale. Il y avait longtemps que l'Éliacin de l'opportunisme était guéri des illusions naïves.

Qu'on en juge. Avec le coup d'œil d'un tacticien expérimenté, il sentait que les justices de paix sont là-bas l'élément essentiel de la victoire. La puissance de ces magistrats chez un peuple irascible, enclin aux contraventions est presque sans limites. Les traditions laissées par des siècles de persécution ont laissé des traces tellement profondes qu'il est bien difficile de rendre la justice.

L'interprète de la loi n'a cessé d'être jusqu'ici l'élus d'un parti. Il croit donc faire son devoir en témoignant sa reconnaissance ; il est, par une corruption naturelle des mœurs, entraîné à prononcer des sentences en faveur de ses amis et contre leurs adversaires.

Il appartenait à la République de répudier hautement ces dégradantes habitudes et d'inaugurer le système de l'indépendance chez les magistrats. Au lieu de relever l'esprit public et de proscrire des abus, M. Arène n'a su que dépasser les pires exemples du passé.

Rien ne lui fut refusé pour avertir les populations qu'il arrivait en conquérant, et qu'il serait désormais seul arbitre des ambitions de clocher.

Des négociations préalables s'engagent : républicains et bonapartistes sont passés au même crible : qui veut s'engager à voter pour le futur député, est maintenu ou nommé ; qui refuse est exclu du festin officiel.

Aussi, quelques jours avant l'élection, l'Officiel publia un décret revokant ou changeant d'un seul coup dix-huit juges de paix et vingt suppléants. L'arrondissement de Corte tient la plus grande place dans cette fournée. Quelques nominations étaient faites dans d'autres cantons de la Corse ; mais elles avaient également pour but exclusif d'opprimer les nouvelles influences que l'on voulait créer.

Une interpellation eut lieu à la Chambre à ce sujet. Le garde des sceaux répondit par des généralités sans entrer dans aucun détail, sans citer aucun

fait précis à l'encontre de ceux qui lui étaient objectés. M. devis Hugues, qui avait dirigé l'interpellation, alla plus loin, et annonça qu'une seconde fournée de juges de paix serait faite après l'élection. C'est ce qui ne manqua, pas. Douze autres juges de paix étaient encore frappés quelques semaines plus tard.

Pour appuyer ce mouvement, un coup de maître enlevait toutes les résistances ; voici le tableau exact des nominations accordées par l'intermédiaire de M. Arène au barreau de Corte, une petite ville de quelques milliers d'habitants :

Un an avant l'élection, M. Guelfucci, avocat à Corte, était nommé substitut du procureur général à Limoges. l'eu de temps après, M. Grimaldi, avoué à Ajaccio, mais membre du conseil général dans l'arrondissement de Corte, était nommé substitut à Valence.

Vingt jours avant l'élection ; M. Giuli, avocat à Corte et membre du conseil général dans l'arrondissement, était nommé procureur de la République à Largentière,

Puis, peu de temps après l'élection, M. Giaccobi, un quatrième avocat de Corte, était nommé substitut à Sain-Sever.

Puis, M. Zuccarelli, un cinquième avocat de Corte, était nommé substitut à Saint-Claude.

Puis un sixième avocat de Corte, M. Delfini, membre du conseil général dans l'arrondissement, était nommé juge en Afrique.

Puis, il y a un an, un septième, M. Laurelli, avocat à Bastia, mais qui appartient à l'arrondissement de Corte, où son frère est membre du conseil général, était nommé procureur de la République à Lorient.

Puis, un huitième, M. Angeli, avocat à Corte, a été nommé juge à Castellane.

Puis, un neuvième, M. Grimaldi, membre du conseil général dans l'arrondissement de Corte, a été nommé juge à Dax.

Ici, nous croyons devoir faire une halte et respirer. On peut toutefois être rassuré. Il y a encore, il est vrai, quelques avocats à Corte ; il en est même qui sont républicains. Mais ils n'ont pas été, ils ne seront pas, ils ne peuvent pas être placés, par cette seule raison qu'il ne sont pas opportunistes.

Si l'opportunisme des neuf est de bonne marque, leur capacité judiciaire est plus douteuse : il en est qui n'ont jamais paru à la barre d'aucun tribunal, simples ruraux, ayant simplement conquis les grades qui se

refusent rarement, puis discrètement retirés sous leurs chataigniers et lancés par la haute protection de M. Emmanuel Arène.

Nous nous bornerons à parler du cas de M. Laurelli, qui ne nous démentira pas si nous disons qu'il était encore, il y a deux ; ans, un des bonapartistes les plus militants de la Corse. En 1875, M. Rouher fit un voyage dans l'île, dont il était député. Des manifestations factieuses éclatèrent à cette occasion ; la presse dut s'en occuper. On peut lire, dans le Journal des Débats du 1er novembre 1875, sous la signature de M. Francis Charmes, un long article consacré à ces incidents et au compte rendu d'un banquet donné à M. Rouher à Bastia. On y relèvera notamment les passages suivants, relatifs au rôle joué alors par M. Laurelli, l'un des principaux organisateurs de ces manifestations :

M. Rouher, dit M. Charmes, parle de Turgot, penseur profond, noble cœur, éminent homme d'Etat. M. Laurelli, immédiatement frappé de la ressemblance, s'écrie : « Vive la continuation de Turgot ! » Il faut entendre M. Rouher parler des réformes économiques de l'Empire. Avec quels moyens l'Empire a-t-il fait tant de choses ? Avec son génie d'abord, cela va de soi, puis avec la démocratie, qu'il a su mettre en œuvre. « Vive la démocratie impériale ! » s'écrie encore ce même M. Laurelli, dont le nom, porté sur les ailes de l'enthousiasme, mérite bien d'arriver à la publicité.

Voilà ce qu'écrivait M. Francis Charmes, dont les vœux n'ont été qu'imparfaitement exaucés. M. Laurelli n'est pas arrivé à la publicité, mais il est arrivé à la magistrature. Sa dévotion pour la démocratie impériale l'a tout naturellement conduit à la démocratie opportuniste, tant les deux choses se tiennent de près. Il y a un an, il a été appelé au poste important de procureur de la République à Lorient.

Mais l'histoire ne finit pas là. Trouvant qu'il était traité au-dessous de ses mérites, il se fait installer devant la cour de Rennes, ne paraît pas à Lorient, puis vient à Paris solliciter mieux. Au bout de six mois, la chancellerie a cru lui être plus agréable en le nommant procureur de la République à Avignon. Même jeu.

Il va se faire installer, paraît à peine à Avignon, puis revient à Paris pour demander de l'avancement, tenant la dragée haute à la chancellerie qui le supplie d'accepter, parce que M. Laurelli, propriétaire d'un établissement thermal en Corse, peut mettre trois ou quatre cents suffrages au service de

l'opportunisme. Maintenant, qui a fait le service depuis quatorze mois aux deux parquets de Lorient et d'Avignon, et aussi, qui a touché les appointements ?

M. Laurelli, sans doute ému par l'affaire Saint-Elme, comprenant qu'il est parfois imprudent de se rallier, écœuré lui-même de son stage dans la camarilla, a fini par donner sa démission. Mais le cas n'en est pas moins curieux, et l'élection de Corte, qui nous a valu la fortune de M. Emmanuel Arène, présente au moins de piquantes aventures. Quand nous passerons en revue tous les rouages de la vie administrative en Corse, nous n'aurons pas de peine à montrer qu'il a su depuis se dépasser lui-même.

Paris, 16 avril.

LE PRÉFET DE LA CORSE ET L'ENQUÊTE SAINT-ELME

Le préfet de la Corse ne se hâte point de retourner à son poste, mais il affecte de traiter avec sans-gêne l'enquête dont il s'est constitué le promoteur pour mieux l'étouffer. Il compte que le public français laissera tomber l'affaire et que les responsabilités disparaîtront avec la décadence de l'indignation.

D'accord avec M. Peraldi, terriblement compromis dans la mort de Saint-Elme, il se propose d'accumuler les pièces diffamatoires pour déshonorer la mémoire de Saint-Elme. Il espère même provoquer une réaction en sa faveur contre la victime de ses patrons politiques.

Le sens moral manque tellement à la coterie opportuniste qu'elle espère se tirer d'embarras en insultant un mort. Ce noble procédé sera jugé comme il le mérite. M. Emmanuel Arène a déjà pu s'apercevoir qu'il égarait sa plume en expliquant avec désinvolture et une sorte de dandysme fort déplacé l'accident de Saint-Elme.

Il est inutile et odieux d'attribuer à des hommes du peuple une vengeance qui n'aurait pas de sens, puisque le journaliste assassiné ne s'attaquait qu'aux puissants du jour. Ces misérables chicanes, ces expédients dilatoires aggravent le cas des coterie opportunistes. La vérité sortira malgré tous leurs efforts pour la noyer dans son puits ; ils ne perdront rien à nous faire attendre.

Paris, 17 avril.

MÉDECINE OPPORTUNISTE

Avant de continuer la série d'études que j'ai entreprises sur l'opportunisme en Corse, un incident m'oblige de revenir à l'affaire Saint-Elme.

La note suivante a paru hier soir dans les informations du Temps :

L'autopsie de M. Saint-Elme a été faite à Bastia par trois médecins. D'après leurs déclarations, M. Saint-Elme serait mort des suites d'une granulose aiguë généralisée, sans liaisons aucune avec des sévices antérieurs.

Est-ce là le commencement de l'enquête dirigée par M. André, préfet de la Corse ? Alors le tableau serait complet : avec l'administration qui assiste sans s'émouvoir à un sinistre attentat, nous avons vu les juges condamnant la victime, flétrie en outre par des avocats généraux débordant de zèle ; la science elle-même s'en mêle ; après la médecine homéopathique, nous avons la médecine opportuniste.

La Faculté de Paris fera bien de réclamer quelques éclaircissements à ses confrères de Bastia. Une méthode nouvelle vient d'être trouvée par ces praticiens extraordinaires.

Les coups de trique entrent comme un calmant dans le régime qui est à la mode dans la politique corse : nous espérons que le cabinet Ferry saura importer à Paris cette admirable découverte contre la phtisie. Car cette granulose aiguë généralisée ne doit intimider personne : les médecins de la préfecture ont pensé que trois mots sonores dérouteraient le public et que, du coup, la députation compromise serait innocentée.

Malheureusement, ces finesses insulaires sont de plus en plus suspectes auprès des continentaux naïfs ; ils n'entrent pas dans les subtilités opportunistes. M. Bissaud prétendait que Saint-Elme jouait une comédie en s'évanouissant à l'audience ; il a fallu qu'il mourût quelques jours après

pour que ce singulier magistrat fût convaincu d'imposture. Déjà les adversaires du Sampiero avaient parlé de comédie lorsque le directeur de ce journal gênant reçut les témoins de M. Emmanuel Arène ; on exploita contre le malade, contre le mourant son impuissance en soutenant qu'il reculait devant un duel ; la coterie ne lui ménagea pas les gorges chaudes.

Le malheureux fut dans la nécessité de protester en ces termes :

Ce serait m'abaisser grandement que de descendre jusqu'à donner aux sicaires de M. Arène, payés pour tenter de me salir de leurs calomnies, des explications sur ma maladie et de prouver qu'elle n'est pas feinte.

Ces gens-là, m'ayant assommé à plusieurs reprises déjà, devraient, nul que mieux au monde, savoir que je dois me ressentir de tous ces coups de gourdin, dont la majeure partie a porté dans le dos, les lâches n'attaquant que par derrière.

Mais, comme le vrai public se laisse parfois induire en erreur, je dirai que le six février dernier, mandé au parquet de Marseille par commission rogatoire pour y faire ma déposition dans l'affaire Franchini, je déposais devant le commissaire Lacoste, aux délégations judiciaires, qui me demandait si je me ressentais des suites de cette agression, que je n'avais jamais rejeté du sang de ma vie, si ce n'est depuis cette affaire ; que huit jours avant, tout au plus, saisi d'un violent vomissement de sang dans la rue, j'étais allé me faire soigner chez le docteur Besson.

Ces vomissements s'étaient ralentis, mais, depuis quelque temps, le matin, ils me reprenaient, puis ce fut à n'importe quel moment de la journée.

Ce n'étaient point de vulgaires crachements, mais bien de terribles et interminables vomissements de sang rouge, et de ce sang, depuis huit jours seulement, nous avons calculé que j'en ai bien répandu cinq litres. Tout ce que je mangeais était immédiatement rejeté. Cette maladie se nomme congestion pulmonaire.

Voici, entre d'autres que nous ne connaissons, point ou dont nous avons oublié les noms, certaines personnes qui pourront fournir d'amples renseignements sur la marche et la violence de notre maladie :

M. le docteur Raynaut, 15, boulevard Dugommier, Marseille. (Je ferai remarquer que, connaissant personnellement cinq médecins, je ne me suis adressé à aucune de ces connaissances, mais bien à un étranger que je n'avais vu ni jamais connu, et que M. Grosso, pharmacien, m'avait indiqué durant une crise de vomissement.)

M. Grosso, pharmacien, rue Beauveau ; M. Piccioni, sous-directeur à la Compagnie Morelli, rue Cannebière ; M. Blanc, 65, rue Grignan ; M. Charles Lullier, journaliste, rue Guibal ; M. Gautier, de Corte ; M. Vaulbert, 8, boulevard du Musée ; M. le docteur Delmas ; M. le docteur Besson ; M. Ernest Roger, journaliste ; M^{me} Vachez, 65, rue Grignan ; M. R. Gaye, 4, place du Lycée ; M. Queyrel, 29, rue Cannebière ; M. E. de Ferrer, homme de lettres, etc.

Il est peut-être curieux de rapprocher de cette justification, imposée par des ennemis sans générosité, ce-passage d'un article publié dans le *Sampiero* le 12 décembre dernier :

L'autre soir, dans une guinguette, plusieurs agents de police et autres, causant politique, ont déclaré « qu'il y aurait du sang versé au moment des élections ». Puis, ayant très bu, sans payer, suivant sa coutume, un de ces sbires-consommateurs ajouta, en entendant prononcer mon nom : « Quant à M. Saint-Elme, on n'attendra pas jusque-là ; on l'expédiera avant ! »

De plus, dans une conversation particulière, qui m'a été rapportée, et dont je puis garantir l'authenticité, le concierge de la mairie a eu la bonne idée d'énoncer ce fait « que je ne sortirais d'ici que dans un cercueil ».

Ainsi donc, j'ai déjà été victime de trois tentatives de meurtre, d'assassinat ou de bastonnade — *ad libitum* ; — ainsi, j'ai déjà reçu trois menaces de mort, par écrit ; ainsi, journellement, *coram populo*, on raconte tranquillement que je serai assassiné un de ces jours — et le parquet reste inerte, muet — et le parquet contemple, d'un œil bienveillant, ces iniques lâchetés, ces basses vengeances.

Saint-Elme était donc renseigné et son assassinat était dans l'air. Reste à démontrer que ses assommeurs ont prolongé ses jours. MM. André, Arène, Peraldi, de Casabianca pourront s'associer pour garantir l'authenticité de ce phénomène : ils n'y parviendront pas.

Paris, 18 avril.

L'ADMINISTRATION EN CORSE

Il n'est pas de département qui ait usé plus d'administrateurs que la Corse depuis l'avènement de la coterie opportuniste. Elle exige, en effet, de telles complaisances que la docilité la plus résignée finit presque toujours par une révolte. L'instrument rebelle est impitoyablement brisé.

En quatre ans, huit préfets se sont succédé à Ajaccio : MM. Schnerb, Dartigues, de Lassalle, de Marçay, Leguay, Gragnon, Demangeat et André, dit récemment de Trémontels. Plusieurs ont fait preuve d'une réelle indépendance ; un, surtout, M. Demangeat, osa résister à M. Emmanuel Arène. Aussi, quelques semaines après son arrivée, il était déplacé.

M. André, son successeur, se le tint pour dit : agent discipliné, et ne recevant aucune instruction précise du ministre de l'intérieur, il ne vit de salut que dans la soumission à l'égard des deux députés de Corte et d'Ajaccio. Ses déplorables antécédents, les souvenirs équivoques laissés par lui dans l'Aveyron le mettaient à la merci de ses protecteurs. Sa souplesse est proverbiale, car, en 1876, il publiait une thèse de doctorat pleine d'un zèle clérical et d'une sainte colère contre les enterrements civils. Un an après, il brigua l'honneur de servir la République, alléguant que sa thèse avait été écrite pour les besoins de la cause. Il se donna tout entier.

Aucune mesure illégale, aucune nomination effrontée ne l'a trouvé récalcitrant. Aussi son zèle est récompensé depuis quelques mois par la première classe personnelle ; il est trop compromis dans les affaires les plus secrètes de la politique opportuniste pour se révolter : cependant il commence à s'apercevoir des grandes imprudences commises ; il craint de jouer le rôle de bouc émissaire, car ses protecteurs ne lui ont pas ménagé les responsabilités. Son plus vif désir serait de retourner sur le continent, de recevoir enfin le prix de ses services et d'en jouir avec sécurité ; mais il faut qu'il boive le calice jusqu'au bout et préside aux élections municipales, c'est-à-dire qu'il achève l'organisation de falsifications systématiques, préparée de longue main pour escamoter les volontés du suffrage universel.

M. André a eu la naïveté cynique d'exposer, dans un discours que nous avons reproduit, les principes de favoritisme qui sont la règle de sa conduite administrative. il ne se contente pas de parler, il agit.

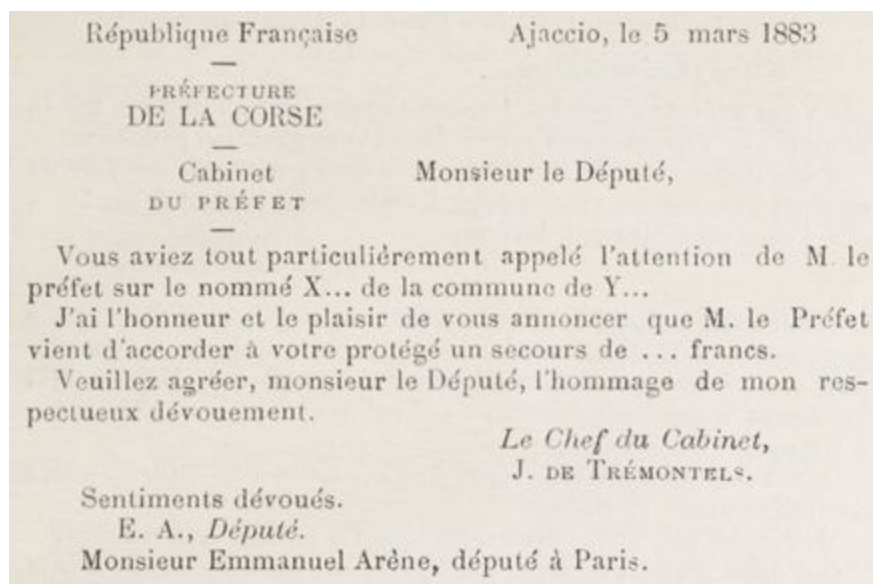
Pour assurer l'omnipotence de MM. Arène et Péraldi, il dépasse les excentricités des préfets les plus audacieux du second Empire. Un exemple entre mille : M. Graziani, député de Corte, défend l'autonomie de son arrondissement contre les empiétements de la coterie opportuniste ; tout un plan de campagne est combiné pour éliminer ce gêneur qui ne veut pas comprendre à demi-mot les beautés du régime aréniste.

A Paris, ses moindres démarches dans les ministères sont épiées, ses demandes sont combattues pour faire éclater son impuissance en Corse et lui enlever insensiblement la confiance des électeurs. M. André pousse encore plus loin l'hostilité systématique. On l'a vu, dans le canton de Calenzana, sommant publiquement le sous-préfet de Calvi de soutenir le candidat officiel de l'administration contre le candidat indépendant, ami personnel de M. Graziani : « Je vous rends responsable de l'élection de M. Fabiani. »

Comme il se heurtait aux répugnances du sous-préfet pour ce maquignonage, il eut l'ingénieuse idée d'appeler son subordonné à la préfecture, de l'y interner sous prétexte d'affaires urgentes, pour ne le délivrer qu'après le scrutin, qui tourna, du reste, à la confusion de l'opportunisme.

A Sartène, mêmes tracasseries, mêmes violences : le sous-préfet est brisé sans motif, sur un rapport de M. André, parce qu'on voulait un agent dévoué, en prévision de la mort de M. Bartoli. La maladie du sympathique député et sa disparition ont été fatales à la Corse, car il était résolu à engager la lutte ouverte pour délivrer son pays ; aussi ses collègues insulaires le surveillaient avec une jalousie extrême et l'enveloppaient dans les mailles perfides d'une opposition déloyale.

Un procédé fort simple servait à battre en brèche son influence et sa popularité : quand un habitant de l'arrondissement de Sartène demandait un secours, adressait une requête quelconque à l'administration, le préfet feignait de croire qu'elle était recommandée par MM. Peraldi et Arène : il leur écrivait pour faire constater officiellement leur intervention, et ces messieurs se hâtaient de transmettre le document magique au pétitionnaire abasourdi. Voici le texte ordinaire d'une de ces lettres dont je possède quelques échantillons :



M. Arène marquait de sa griffe cette petite réclame électorale pour remplir du sentiment de son crédit l'âme naïve des administrés de M. Bartoli. L'effet est tellement irrésistible que le frère du défunt, élu député à sa place, contre l'administration, n'ose pas aujourd'hui garder sa liberté d'action et s'incline devant les mots d'ordre de la coterie.

On a pu écrire dans les journaux locaux les lignes suivantes sans provoquer une protestation, un démenti ou seulement une rectification :

Aujourd'hui, en Corse, pour être nommé à un emploi, pour obtenir une place à laquelle on a tous les droits, il faut, à la sentinelle gouvernementale qui vous crie : « Qui vive ! » répondre hardiment : « Peraldi, Casabianca, Arène » ou se laisser mourir de faim.

Est-il vrai que lorsque un élève-maître, sortant de l'école normale, est nommé instituteur-adjoint, il reçoive aussitôt trois lettres : la première de M. Pierre-Paul de Casabianca, la deuxième de M. Emmanuel Arène, la troisième de M. Nicolas Peraldi ?

Est-il exact que le modèle de ces missives, simultanément envoyées à l'élève-maître, soit ainsi conçu :

A Monsieur Pierre-Paul de Casabianca.
« Mon cher président,.

» Vous avez tout particulièrement appelé mon attention sur le nommé....., qui désirait entrer dans l'enseignement primaire.

» Je suis heureux de vous annoncer que, par arrêté en date de ce jour, j'ai nommé votre protégé instituteur-adjoint à.....

» Votre cordialement dévoué,

» ANDRÉ DE TRÉMONTELS. »

Est-il vrai, enfin, que M. de Casabianca joigne, en marge, à cette lettre qu'il adresse au nouveau promu, qui ne le connaît pas, et qu'il ne connaît pas lui-même, pas plus que MM. Peraldi et Arène ne le connaissent : « Sentiments dévoués, Paris, rue — DE CASABIANCA. »

Quant à M. Emmanuel Arène, il se contente d'apostiller : « Mes compliments. — E. ARÈNE.

M. Peraldi est, enfin, plus laconique : il ne met rien du tout.

Qui donc veut-on tromper ? L'agence en question aurait-elle la prétention de faire croire à des candidats, reçus, munis de leurs brevets, « qui ont un droit absolu à une place, » que c'est par la seule ou la triple recommandation de la trinité départementale qu'ils obtiennent satisfaction de ce droit ?

Cette vaste exploitation de la bonhomie individuelle, ces illusions entretenues avec la complicité de l'administration, cette mendicité électorale généralisée ne saurait être tolérée plus longtemps par le gouvernement de la République : la corruption autorisée par l'indifférence coupable des ministres ne se borne pas à subtiliser des voix par l'appât du service rendu ou d'une prétendue démonstration d'intérêt ; elle s'étend à des faits d'ordre plus graves : elle confie à des hommes indignes des fonctions importantes, et la dilapidation des deniers de l'Etat est devenue une sorte d'habitude courante qui ne relève d'aucune loi.

Nous multiplierions facilement les exemples. Nous nous contenterons de citer un témoignage qui dépeint trop bien les mœurs surprenantes de l'administration opportuniste en Corse.

Un préfet. — du nombre de ceux dont M. Arène a demandé et obtenu le départ — s'avise de découvrir des fraudes dans le service d'un pénitencier. Il interroge le directeur qui avoue et excuse son silence par la crainte de dévoiler les pratiques d'un protégé de MM. Arène et Peraldi. Le préfet, qui

ne s'arrête pas devant ce genre d'intimidation, exige une lettre pour renseigner le ministre.

Nous la publions en supprimant les dates et les noms, nous réservant de les faire connaître si nous sommes mis en demeure d'aller jusque-là :

Monsieur le préfet,

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de me demander des renseignements au sujet de M....., conducteur des travaux agricoles au pénitencier agricole de....., concernant des fournitures, dont les entrées auraient été fictives.

Je me suis aperçu, en effet, de ces opérations, et si je n'ai pas rendu compte à M. votre prédécesseur de ce fait, c'est que je n'ignorais pas que M....., paraissait être protégé par MM. Arène et Peraldi, députés de la Corse, contre lesquels j'aurais craint de briser ma position de vingt-cinq ans de bons et loyaux services.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'hommage de mes respects.

Le Directeur,

Il est bon d'ajouter qu'un rapport fut adressé consciencieusement au ministre de l'intérieur, que le ministre ne daigna pas même s'en occuper et que le préfet trop sincère fut appelé à d'autres fonctions.

Voilà donc à quel degré d'abaissement est tombée la moralité de l'administration.

M. Ferry est libre de couvrir à Périgueux des abus aussi criants ; si le ministère se met en travers du mouvement d'épuration que nécessite cette décadence de l'hygiène administrative, il tombera sous le même discrédit que ses agents déconsidérés. C'est là faire le jeu des bonapartistes, car la République serait indigne de vivre si elle tolérait à perpétuité ces scandales monstrueux.

Paris, 19 avril.

AU SYNDICAT DE LA PRESSE

Un journaliste a été victime de quatre agressions sanglantes ; il vient de mourir en Corse sans avoir obtenu contre ses meurtriers l'appui que la justice doit à tous les citoyens.

La fin tragique de Saint-Elme passionne la France entière, mais intéresse surtout la presse ; tant que les coupables ne [seront ni poursuivis ni punis, nous sommes fondés à demander si la liberté qui nous est octroyée par la loi peut être impunément livrée aux assommeurs et tempérée par les coups de bâton.

Le rôle du syndicat de la presse n'aurait pas de raison d'être s'il oubliait de défendre la vie menacée de ceux qu'il représente. Certains qu'il comprend son devoir, nous nous adressons à lui pour qu'il hâte les lenteurs de la justice, pour que son action puissante ouvre à travers les complicités inavouables la route de la vérité.

Nous croyons être les interprètes de toute la presse en réclamant cette intervention naturelle et nécessaire. Le syndicat vient de prouver sa force en faveur d'un de nos confrères maltraité en Italie, M. des Houx ; il ne voudra ni faire ni obtenir moins pour un journaliste français tué en France.

L'OPINION EN CORSE

L'indignation est grande dans le peuple corse ; car la mort violente de Saint-Elme est un affront pour les mœurs nationales, si profondément attachées aux traditions de la plus large hospitalité. Sur la tombe du martyr, le docteur Franzini exprimait avec force les idées communes à tous ses compatriotes :

Nous le disons hautement : non, ce n'est pas la Corse qui l'a tué. Nos bandits les plus redoutables et les plus terribles eux-mêmes n'ont jamais touché à un cheveu de l'étranger. L'une des plus belles vertus de nos ancêtres a été toujours l'hospitalité, et malgré les vieux gouvernements qui se sont efforcés d'amoindrir les caractères, cette vertu est encore fortement gravée dans le cœur de tous les enfants de notre pays.

Nous en appelons à la jeune et vaillante veuve qu'il laisse ici désolée. Elle dira à la France si nous disons vrai, elle, qui a vu l'indignation générale de ce peuple et les larmes versées sur son époux ; elle qui a eu les preuves authentiques de la plus vive sympathie.

Pour arriver à la source de ce crime affreux, il faut remonter bien haut ; nous espérons et attendons impatiemment que la Chambre fasse luire la vérité dans toute sa plénitude et que les criminels soient sévèrement punis.

Cette explosion sincère de nobles sentiments se heurte aux perfides machinations d'une coterie criminelle. Il importe que nous rétablissions entre la Corse et nous des communications naturelles et généreuses, puisque l'arbitraire administratif, puisque la mauvaise foi officielle met entre elle et nous une barrière insurmontable.

Ce travail de dégagement et d'affranchissement, nous continuerons à le faciliter en réclamant justice pour Saint-Elme, assassiné, et en exposant par le détail les abus révoltants qui caractérisent le règne de l'opportunisme en Corse.

L'AFFAIRE SAINT-ELME ET LA PRESSE

Si les magistrats, les administrateurs et les médecins opportunistes redoublent d'efforts pour étouffer l'affaire Saint-Elme, la presse continue à parler. Grâce à son concours persévérant, le calcul de la coterie qui opprime la Corse sera déjoué.

Les journaux les moins suspects d'opposition sont d'accord avec nous pour demander une enquête sérieuse, au lieu de la comédie jouée autour du cadavre de Saint-Elme. Le Journal des Débats se prononce avec une extrême fermeté :

Nous ne discuterons pas le témoignage des trois médecins qui ont signé le procès-verbal ; mais nous espérons bien qu'il n'aura pas pour effet d'enterrer l'affaire. Les coups et blessures sont punis par le Code pénal, alors même qu'ils n'entraînent pas la mort, et l'opinion publique veut savoir pourquoi les auteurs de la triple agression commise contre M. Saint-Elme n'ont pas été poursuivis. Elle veut savoir également si, oui ou non, les étonnantes paroles que nous avons reproduites et qui approuvaient l'attentat ont été prononcées, en pleine audience de la Cour d'appel, par un magistrat du parquet. Une enquête a été demandée par toute la presse. Il faut que cette enquête ait lieu ; il faut aussi qu'elle soit sérieuse et impartiale.

Et il conclut :

Il est grand temps que ce régime cesse. Il ne faut pas qu'on dise à tort ou à raison que, dans un département français, des attentats peuvent se commettre impunément lorsqu'ils ont telle ou telle personne pour victime. Les gens qui, à trois reprises, ont attaqué et maltraité M. Saint-Elme, n'ont été, nous en sommes convaincu, apostés ni soudoyés par personne ; mais ils ont cru bien faire, et, s'il est vrai qu'on ne les ait pas poursuivis, quoi qu'on les connût, s'il est vrai qu'il se soit trouvé un avocat général pour excuser leur conduite, ils ne se sont pas trompés. De pareils faits, s'ils se

confirmaient, seraient l'indice d'un état de scandaleuse anarchie. Nous comptons, pour arriver à connaître toute la vérité et pour voir la fin du régime auquel la Corse est soumise, sur l'indépendance et l'honnêteté du gouvernement.

Le National n'est pas moins énergique :

Les déclarations des trois médecins et le parti qu'on en voudrait tirer pour assoupir l'affaire semblent donc se classer à côté du réquisitoire de l'avocat général, disant aux juges : « Ne vous apitoyez pas sur le triste état de Saint-Elme ; il n'a que ce qu'il méritait. » Tout cela est dans le même ordre. On y sent trop de bienveillance pour les gourdins vengeurs de la bonne cause et trop peu de souci de la vindicte publique, qui ne saurait guère s'accommoder de ces lois de lynch introduites en Corse à l'usage des querelles politiques.

Reste donc toujours le même sujet d'émotion : les auteurs de l'attentat sont impunis.

Le XIX^e Siècle insiste sur le caractère illusoire de l'enquête actuelle :

La mort, au moins mystérieuse, du rédacteur du Sampiero émeut à bon droit les esprits, et nous pouvons dire, sans nulle exagération, qu'elle excite une indignation à peu près générale. Si la Gazette des Tribunaux. et quelques centaines de journaux après elle ont calomnié les honorables bandits qui ont assommé M. Saint-Elme à coups de bâton, il faut qu'on le sache. En tout cas, on ne peut laisser plus longtemps le rideau tiré sur cette affaire. Pourquoi donc ne chercherait-on pas la vérité ? Il y a là, certes, une question d'ordre social, de sécurité et de moralité publique qui ne saurait, sous aucun prétexte, être négligée.

D'autre part, il importerait aussi, nous semble-t-il, de régler une question de discipline judiciaire. Il serait vraiment indispensable de savoir si M. l'avocat général de Bastia a prononcé les inqualifiables paroles que la Gazette des Tribunaux lui attribue. S'il les a vraiment prononcées, le garde des sceaux pourra-t-il le couvrir de son indulgence et n'aurait-il pas un devoir strict à accomplir ?

Le Soleil raille avec trop de raison la prétendue constatation médicale sur la « granulose aiguë généralisée » de Saint-Elme.

Si l'opinion publique n'est pas contente et satisfaite, après cette pièce posthume ajoutée au procès, c'est qu'elle est vraiment bien difficile. Aussi, dorénavant, quand un homme sera recueilli sur le trottoir, assommé par des rôdeurs et des bandits, et quand les soins médicaux les mieux entendus seront demeurés vains et stériles pour le rappeler à la vie, la meilleure, la seule chose à faire sera de convoquer trois médecins et de leur confier l'autopsie du cadavre. S'ils démontrent, grâce à toute l'autorité de leur science, que l'assommé a succombé, au bout de vingt quatre ou de quarante-huit heures, à une granulose généralisée, ordre sera transmis immédiatement au parquet d'avoir à abandonner toute enquête, et M. Kuehn, le nouveau chef de la sûreté, sera prié de ne plus faire perdre le temps de ses inspecteurs dans la recherche inutile de criminels qui n'existent pas.

Le Télégraphe, ainsi que le XIX^e Siècle, demande une action parlementaire :

Là est le mal. La Corse, après avoir été soumise aux fantaisies despotiques du bonapartisme, semble maintenant livrée pieds et poings liés à l'arbitraire le plus effréné d'un petit groupe coalisé.

On devine ce que peuvent être les élections sous un régime ainsi faussé. L'intimidation et la corruption s'y donne libre carrière. Décorations, grasses prébendes et douces sinécures sont attribuées aux amis des candidats ou à tous ceux qui peuvent leur être utiles. Par contre, les disgrâces pleuvent sur les fonctions naires récalcitrants.

On cite notamment ce fait que, depuis trois ans, plus de la moitié des magistrats ont été déplacés ou révoqués ! Allez donc, après cela, vous étonner du langage tenu par l'avocat général dans le procès Saint-Elme !

Sans doute, nous sommes loin, en France, de souffrir du même mal. L'arbitraire y met plus de pudeur et la corruption plus de formes. Mais oserait-on dire que nous soyons totalement indemnes ? Certaines élections, et les circonstances qui les ont entourées, ont révélé quelques prodromes de la gangrène dont la Corse est rongée.

C'est à la Chambre d'aviser pour sa propre dignité et pour le salut de la République. Il lui est arrivé, dans certaines accusations de corruption et de

violences, de montrer une faiblesse regrettable. Le scandale de la Corse aura du moins cet avantage de lui montrer quel danger il y aurait, pour les prochaines élections, dont le terme approche, à laisser se former et s'étendre un certain système de candidatures honteusement officieuses, où s'allient l'argent et la faveur.

On doit espérer qu'elle comprendra le devoir que lui dictent les intérêts et l'honneur du suffrage universel. La gangrène existe ; elle apparaît hideuse en Corse. Il faut qu'elle disparaisse, dût-on employer le fer rouge.

La République française elle-même, en dépit de certaines réserves, constate la gravité des faits qui résultent de l'étude de la politique actuelle en Corse, et elle ajoute :

Les faits de cette nature sont nombreux. Fait-on des efforts nécessaires pour en empêcher la répétition ? Voilà ce que nous voulons savoir

Nous estimons, en conséquence, que le devoir du gouvernement est de procéder à une enquête approfondie et d'en faire connaître les résultats, quels qu'ils soient, aussitôt que possible.

Devant un tel ensemble, il est impossible que le ministère hésite plus longtemps ; s'il prend à son compte les infamies de la coterie opportuniste en Corse, il éprouvera le même sort qu'elle ; car l'opinion publique ne veut plus patienter ni composer ; elle exige une satisfaction immédiate.

Paris, 20 avril.

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE SAINT-ELME

Nous avons fait hier appel au syndicat de la presse pour qu'il prenne en main la cause de Saint-Elme et supplée aux insuffisances visibles de l'action gouvernementale. Son initiative seule dégagera la vérité effrontément cachée par les opportunistes de Corse.

La presse parisienne a noblement agi en protestant avec énergie contre le traitement infligé à un de nos confrères, M. des Houx, par le gouvernement italien ; elle a obtenu gain de cause : elle a manifesté sa solidarité dans les questions d'humanité et prouvé sa force.

Un cas plus grave, plus douloureux s'offre aujourd'hui à son active sollicitude : un journaliste français, frappé dans un département français par des adversaires politiques, vient de mourir des suites de ses blessures. Cet homme, isolé parmi des administrateurs, des magistrats, des médecins qui obéissent à la discipline aveugle d'un parti, n'a trouvé ni défenseurs, ni juges dans les représentants de la loi. Après avoir été roué de coups, il a été insulté par le ministère public, et des hommes de science affirment que les attentats d'Ajaccio ne pouvaient altérer davantage sa santé compromise !

Devant cette accumulation de forfaits et d'hypocrites mystifications, l'enquête officielle, commencée trop tard sous la pression de l'opinion publique, est destinée à un avortement. Le préfet responsable de la désorganisation de la Corse, les magistrats qui ont requis contre sa victime et doublé les coups de bâton avec des mois de prison n'ont pas qualité pour diriger une œuvre de réparation. Ils ne prononceront point contre eux-mêmes.

Nous les récusons.

Le cabinet, fidèle à ses habitudes de complicité parlementaire avec les membres les plus compromis de sa majorité, épouse leurs intérêts et entretient une illusion funeste. Car les coupables préparent tranquillement les alibis commodes et toute la comédie de l'innocence calomniée, avec

quelques dénégations et quelques dénonciations pour faciliter la retraite des enquêteurs ; on veut étouffer l'affaire.

La maladresse des complices est telle, leur responsabilité est si lourde qu'ils se perdront dans leur imprudentes machinations ; mais il n'en est pas moins temps de clore la série des mauvaises plaisanteries que l'éloignement de la Corse encourage. Aux mains d'une coterie qui la sépare du continent plus que le fossé de la Méditerranée, elle fait de vains efforts pour dégager la vérité.

Il faut que nous l'aidions.

Le syndicat de la presse, dont la longanimité n'exclut pas le sentiment de ses devoirs professionnels, n'a pas encore donné signe de vie. Il a peut-être cru qu'il était inutile d'intervenir, puisque le gouvernement promettait son concours ; il peut voir aujourd'hui la vanité de cette garantie et le danger d'une attente plus prolongée. Nous dirons plus : il a besoin de révéler enfin son existence et de justifier sa raison d'être s'il ne veut pas exposer son honneur et son impartialité à des reproches fâcheux. La passion politique n'égare pas, nous l'espérons, la conscience des défenseurs naturels de notre corporation.

Qu'il exige sa place dans l'enquête et réclame son droit de faire la lumière. C'est un des nôtres qui a succombé ; nous avons, les premiers, mission de protéger sa mémoire, de faire connaître et châtier ses agresseurs.

Cette action a son point de départ naturel dans la lettre écrite par Saint-Elme au procureur de la République, car elle renferme déjà tous les éléments d'une instruction :

Monsieur le procureur de la République,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été, le dimanche 13 courant, en sortant du théâtre d'Ajaccio et en présence de plus de trois cents personnes, victime d'une tentative de meurtre avec guet-apens et préméditation.

Me rendant chez moi, 19, cours Napoléon, j'ai été assailli, au coin de la place du Théâtre et du cours Napoléon, sur le trottoir latéral aux Messageries-Poste de la Corse, par plusieurs individus, dont l'un m'a saisi

par derrière et m'a asséné un coup violent au sommet du visage. Ayant aussitôt crié : « A moi ! ces lâches m'assassinent ! ». J'ai été entouré par quatre de leurs complices, parmi lesquels il m'a semblé reconnaître quelqu'un que l'on m'a affirmé ensuite être le chef des gardes champêtres de la ville d'Ajaccio.

Tous ces agresseurs, réunis contre moi, m'ont roué de coups, me serrant à m'étouffer, et n'ont lâché prise que lorsqu'un gourdin, s'abattant sur ma tête, j'ai perdu connaissance et suis tombé raide sur le trottoir. J'ai encore senti des coups de pied, et puis affirmer avoir vu briller des lames de stylet ou de poignard. L'un de ceux-ci, même, n'était pas trop éloigné de mon corps, lorsqu'un gendarme (Casabianca) tombant sur moi, à la renverse, m'a préservé de ce coup.

J'ajoute aussi que, à ce moment — c'est-à-dire lorsque j'étais couché à terre — j'ai vu un pied levé sur ma poitrine.

Les docteurs de La Lance et Pietrini — ce dernier, médecin délégué par le parquet — ont constaté mes blessures, dont plusieurs sont visibles et resteront douloureuses.

A l'issue de cet attentat, M. le substitut Decori, présent sur les lieux, m'a conduit chez le concierge du théâtre, où j'ai reçu un premier pansement et, de là, à la pharmacie Bosc, où j'ai été soigné en présence de ce magistrat, du commissaire de police, de deux gendarmes et de deux agents.

Pour guider les recherches de la justice, monsieur le procureur, j'ai l'honneur de vous informer que MM. Lelièvre Auguste, étudiant, domicilié hôtel de l'Europe, Ajaccio ; Versini François-Antoine, étudiant, domicilié, 9, cours Napoléon, Ajaccio ; Lazzari François, mécanicien, traverse de la Gendarmerie, 1 ; Colonna d'Istria Michel, étudiant, rue Fesch, maison Vesperini ; Leca Jean-Thomas, fils de Leca Dominique-Antoine, cordonnier, rue Fesch ; Poggi fils, fabricant de pâtes, rue Fesch, vis-à-vis du collège, et d'autres que nous ferons citer suivant les besoins de l'instruction, ont été les témoins des différentes phases de cette affaire.

Comme l'établiront les faits, il y a eu guet-apens, et les armes vues entre les mains de mes agresseurs, ainsi que les blessures que j'ai reçues et l'acharnement apporté à l'attaque démontrent surabondamment qu'il y a eu préméditation,

Le témoin Lelièvre tient à la disposition du parquet, monsieur le procureur, un bâton qui a servi aux agresseurs, et qu'ils ont abandonné sur le théâtre du crime.

C'est la quatrième agression dont je suis l'objet, en Corse, depuis cinq mois ; aucune des trois premières n'a été poursuivie .par le parquet.

J'ai l'honneur de vous prier d'agréer, monsieur le procureur, l'assurance de mon profond respect.

EMILE DOSQUET SAINT-ELME.

Homme de lettres, rédacteur en chef du journal le Sampiero,
19, cours Napoléon, Ajaccio.

Saint-Elme n'a cessé jusqu'au bout de réclamer des juges et d'offrir toutes les preuves de ses assertions, de ses accusations répétées contre la complicité de l'administration. Cette instruction repoussée par les coupables, suspendue par la mort du principal intéressé, c'est à nous de la mener à bonne fin. Puisque les pouvoirs constitués pour nous défendre désertent leur mandat, c'est à nous de prendre en main l'enquête, c'est au syndicat de la presse à la diriger, à faire respecter dans la personne d'un des nôtres l'humanité outragée, la liberté violée, la vie sacrifiée à l'indépendance d'un pays opprimé.

Paris, 21 avril.

LA PRESSE ET SAINT-ELME

On s'étonne que le syndicat de la presse mette, dans l'affaire de Saint-Elme, tant de nonchalance à comprendre ses devoirs envers les journalistes, qu'il prétend représenter ; est-ce encore une de ces institutions parasites qui usurpent une fonction sans la remplir, qui prennent un titre sans le justifier et se dissimulent derrière les plus mauvais prétextes pour dissimuler leur inertie ? On insinue que ces fameux syndicats s'accordent seulement pour défendre leurs propres privilèges contre les journalistes ; serions-nous autorisés à dire tout haut ce qu'on dit tout bas ?

BONAPARTISTES ET OPPORTUNISTES CORSES

Avant la mort de Saint-Elme, avant que l'attentat d'Ajaccio n'eût révélé les désordres du régime opportuniste, quelques âmes naïves faisaient parfois de modestes questions, de timides objections aux maîtres de la Corse ; sur le ton d'une impeccable supériorité, avec une suffisance transcendente, ils répondaient négligemment : « Affaires locales. Vous n'y entendez rien. Mangez des merles là-bas : il sont excellents ; mais surtout ne vous mêlez pas de politique. Si la République est acceptée dans l'île, c'est à nous que vous le devez. Contentez-vous de ce résultat et laissez nous tranquille. »

La sécurité gouvernementale et parlementaire était si grande que l'anarchie s'est officiellement installée en Corse, que les organes les plus modérés réclament le fer rouge pour guérir les honteuses plaies de corruption, d'arbitraire, de népotisme, de malversation dont elle est accablée. Attaqués plus vigoureusement dans leur forteresse féodale, les hobereaux qui détroussent le pays ne changent pas leur système de défense : c'est pour la République qu'ils ont travaillé et quiconque ose dévoiler leurs turpitudes fait le jeu des bonapartistes.

Il suffit d'examiner de près cette piteuse défaite pour n'en être ni dupe ni complice : la Corse allait d'elle-même à la République avant le triomphe des opportunistes. Elle a, d'ailleurs, l'esprit trop pratique pour tenir rigueur à un gouvernement solidement établi, lorsqu'elle est administrée avec bon sens et impartialité. Elle se ralliait aussi facilement qu'elle s'était ralliée à la Restauration après la chute de Napoléon I^{er}, dont le prestige était tout autre que celui de Napoléon III. Une élection sénatoriale en 1879, dans laquelle le candidat républicain n'avait été battu que de quinze voix, et les élections du conseil général en 1880 accentuaient le mouvement.

La coterie opportuniste, loin de le seconder, n'a fait que l'enrayer. Abusant du pouvoir pour opprimer ses adversaires, elle réduit même les indifférents à se jeter dans l'opposition violente contre le régime actuel, à suivre un drapeau qui devient leur seul refuge. Les agitations, les rancunes, les haines soulevées par un favoritisme sans frein, tournent justement contre la République.

Il y a plus : avec l'appui de monarchistes mal déguisés, l'opportunisme persécute, traque les républicains d'ancienne date, ceux qui ont lutté contre l'Empire et contre les réactions qui ont suivi. Cette politique doublement immorale a sa raison d'être. C'est parmi les bonapartistes que l'opportunisme recrute en Corse ses principaux et ses plus nombreux adhérents. Au contraire, les républicains sincères sont quelque peu récalcitrants. Voilà pourquoi ils sont sacrifiés à leurs mortels adversaires. Citons des faits et des noms propres.

La réforme judiciaire a servi à faire envoyer comme conseiller à Chambéry M. Landry, président du tribunal d'Ajaccio. Nous avons vu comment son successeur, un bonapartiste notoire, M. Casanelli, a fait son devoir dans l'affaire Saint-Elme, en condamnant à cinq mois de prison la victime de ses patrons politiques.

Autre exemple d'un magistrat disgracié d'une façon encore plus manifeste. Il s'agit de M. Benedetti, naguère président à Corte. M. Benedetti, qui n'a de commun que le nom avec l'ancien ambassadeur à Berlin, était, comme M. Landry, un des rares opposants corses sous l'Empire. En 1872, il avait été nommé juge d'instruction à Corte. Il avait été persécuté pendant le 16 Mai : le sous-préfet de l'époque l'avait accusé d'avoir crié : « Vive la République ! », en recevant, lorsqu'il sortait de sa maison, une dépêche privée annonçant la victoire des 363 au 14 octobre. Là-dessus, M. Benedetti reçut du garde des sceaux d'alors un avertissement disciplinaire.

Cette indigne tracasserie n'avait pas empêché M. Dufaure de le nommer l'année suivante président à Corte. Or M. Benedetti a été envoyé président à Autun, obligé, à l'âge de soixante ans, d'abandonner toute sa famille. Le seul motif de la mesure prise à son détriment est que la coterie opportuniste qui domine en Corse ne comptait pas suffisamment sur lui. Il a été remplacé par M. Levie-Ramolino, dont le nom même indique la parenté avec la famille Bonaparte.

Dans la double fournée des juges de paix déplacés, révoqués pour assurer l'élection de M. Emmanuel Arène, d'excellents républicains ont été immolés sans pitié pour satisfaire des électeurs influents et bonapartistes.

Parmi les recrues les plus singulières de l'opportunisme on ne saurait oublier M. Pierre-Paul de Casabianca, neveu de l'ancien ministre de l'empire, qui avait été, avec M. Laurelli, l'un des deux orateurs du banquet Rouher en 1875 ! M. de Casabianca, il y a trois ans, a opéré un revirement soudain. Il n'en fallait pas davantage pour qu'il formât, avec M. Emmanuel Arène et Peraldi, un trio qui dispose en maître absolu de la Corse.

Sa part lui a été largement taillée dans toutes les nominations qui ont eu pour but et qui ont pour résultat d'asseoir cette domination. Là encore, le ministère de la justice s'est montré inépuisable. M. de Casabianca a été fait, en qualité d'avocat, chevalier de la Légion d'honneur. Le tribunal de Bastia, arrondissement auquel il appartient, vient d'être, en vertu de la réforme judiciaire, composé ainsi : président, M. Mattei, son cousin germain ; juge, M. Virgitti, son beau-frère ; de façon que deux magistrats sur trois, dont se compose le tribunal, soient dans sa main et soient parents très rapprochés entre eux ; dans tous pays, mais surtout en Corse, c'est la plus détestable condition pour rendre la justice. M. Bissaud, l'avocat général trop connu, suit ses inspirations et reçoit ses mots d'ordre.

Quant à l'arrondissement de Corte, il y a fait placer, comme président, M. Levie-Ramolino, également son cousin, et comme sous-préfet M. Grassi, un autre cousin, l'un et l'autre cousins entre eux. C'est ainsi que l'on pratique, en Corse, le principe, non pas de la séparation, mais de la concentration des pouvoirs. Et maintenant, malheur aux Corses qui ont affaire à la justice ou à l'administration, s'ils sont les adversaires de la famille Casabianca : inutile d'ajouter que ces adversaires sont précisément tous ceux qui, sous l'empire, au 24 mai, au 16 mai, ont montré quelque velléité d'indépendance.

Il suffira de rappeler un seul fait dans les antécédents politiques de M. Pierre-Paul de Casabianca. Le 8 mai 1870, jour du plébiscite, il était vice-président d'un comité plébiscitaire qui fit si bien les choses que les rares républicains qui osaient voter non furent, à leur arrivée dans la salle, insultés et frappés.

Trop souvent victimes des revirements de M. de Casabianca, les républicains de la Corse ont conçu pour lui un éloignement insurmontable.

L'administration locale veut les amener de gré ou de force à subir cette domination, à reconnaître M. de Casabianca comme leur chef pour en faire un député ou un sénateur ; comme ils résistent, ils sont tracassés de toutes façons et frappés dans la personne de leurs principaux adhérents. Nous pouvons énumérer ici les hommes qui, depuis vingt années, jouent un rôle dans le parti républicain corse.

Indépendamment du regretté M. Bartoli, nous citerons M. Limperani, ancien député à l'Assemblée nationale, actuellement conseiller à la cour de Paris ; M. Tommasi, relégué en disgrâce d'Ajaccio à Montpellier ; M. Ceccaldi, ancien préfet du 4 Septembre, bien d'autres encore qui n'ont pas voulu plier le front devant l'opportunisme, et qui pour ce seul motif voient leurs amis, leurs compagnons des anciennes luttes, se voient eux-mêmes en butte à tous les mauvais vouloirs de l'administration.

Deux des magistrats républicains dont nous avons parlé plus haut, MM. les présidents Landry et Benedetti, ont été frappés par cela seul qu'ils étaient les amis des personnalités que nous venons de mentionner.

La Corse, malgré ces éliminations, est encore trop petite pour satisfaire des appétits insatiables : la coterie déborde sur le continent et y place ses candidats, ses agents, ses électeurs. C'est ainsi qu'il y a six mois un même décret, en même temps qu'il bombardait sous-préfet en Corse un cousin de M. de Casabianca, nommait un autre de ses cousins conseiller de préfecture à La Rochelle, et son frère conseiller de préfecture à Saint-Étienne.

Petits et grands employés sont triés de même : instituteurs, agents modestes des postes ou des ponts et chaussées, rien n'est épargné ; c'est une grêle de déplacements ou de révocations quand on a eu le malheur de déplaire. Un seul ministre, M. Tirard, résiste à cette poussée d'iniquités. M. Cochery, plus docile, peut dire combien de fois il a dû exiler de Corse, sur une note du ministre de l'intérieur, écrite par M. Leguay, directeur des services départementaux, à la sollicitation de MM. Arène et Peraldi, des fonctionnaires irréprochables.

Toute la presse le proclame hautement, depuis les Débats jusqu'à l'Intransigeant ; il faut que cette orgie de tracasseries, de persécutions sans

excuse, de favoritisme éhonté ait une fin. Il n'en est que temps si l'on ne veut pas que ce malheureux pays ne soit mis demain à feu et à sang.

Récemment, on relevait un attentat contre le juge de paix du canton de Serra di Scopamene, M. Giudicelli, dont les singulières pratiques électorales ont réveillé les sinistres évocations de la vendetta. Nous le répétons, c'est l'anarchie sanglante que le gouvernement patronne en Corse, c'est lui qui est responsable des épouvantables malheurs que nous prévoyons, que nous signalons et qui soulèvent justement l'émotion publique dans la France entière.

Paris, 22 avril.

LES CONCUSSIONS EN CORSE

L'historique rapide des hauts faits de la coterie opportuniste en Corse nous a déjà permis de prouver qu'ils ne se bornaient pas à des persécutions de personnes ; on ne fait point à la corruption sa part. La dilapidation des deniers publics est la conséquence indirecte, souvent directe, quelquefois affichée, d'un tel système. L'impunité mène à la témérité.

Il nous est revenu que le passage de M. Emmanuel Arène au ministère de l'intérieur lui aurait permis de consacrer avec trop de libéralité les fonds secrets à l'atténuation de misères insulaires ; il serait évidemment excessif et déplacé de chercher une relation entre cette générosité et la préparation du terrain électoral : d'ailleurs, les fonds secrets se définissent par leur épithète même. Honni soit qui mal y pense !

Des faits d'une gravité exceptionnelle, étalés au grand jour, nous dispensent de fouiller le domaine plus intime, le terrain réservé des largesses ministérielles. En quelques mois, dans trois cantons de l'arrondissement d'Ajaccio : ceux de Bastelica, de Bocognano et d'Ajaccio même, il a été distribué une somme de soixante et un mille francs presque exclusivement pour pertes de bestiaux.

Or, le chiffre annuellement inscrit de ce chef au budget ne donne, pour chaque canton de France, qu'une moyenne de cinq à six cents francs.

Nous avons le relevé nominatif de cette répartition tout à fait exceptionnelle et inexplicable.

La commune de Verro, du 3 août 1880 au 31 juillet 1881, a reçu 687 francs.

La commune de Bocognano a reçu, du 19 avril 1880 au 2 décembre 1881, 22.213 francs 25 centimes.

La commune d'Ajaccio, du 3 août 1880 au 2 décembre 1881, a touché, en secours individuels, 24.418 francs 80 centimes.

La commune d'Afa, du 7 mai 1880 au 12 juillet 1881, a reçu 2.205 francs 50 centimes.

La commune d'Ucciani, du 19 avril 1880 au 2 décembre 1881, a reçu 5.965 francs 25 centimes.

Les habitants de la commune de Bastelica, parmi lesquels beaucoup de résidents à Ajaccio, ont reçu 9 798 francs 45 centimes.

Il est digne de remarque qu'un grand nombre de secourus sont des citadins et n'ont jamais, de près ni de loin, possédé de bétail.

D'ailleurs, l'irrégularité de ces cadeaux bénévoles ne peut être discutée à aucun titre.

En vertu de la loi de 1881, l'État n'accorde d'indemnités pour pertes d'animaux que dans le cas de typhus contagieux du gros bétail et de péripneumonie.

L'indemnité pour péripneumonie n'est due que si le propriétaire a informé le maire au début même de l'affection, dont la nature doit être ensuite confirmée par un vétérinaire : la déclaration faite après la mort de l'animal ne donne droit à aucune compensation.

Les formalités très nombreuses que les représentants de l'État doivent exiger pour couvrir leur responsabilité n'ont certainement pas été observées.

Il n'y a jamais eu de péripneumonie en Corse.

Aucune des précautions réclamées par la loi pour rendre la demande de secours valable n'a été prise dans les cantons si largement dédommagés de pertes illusoires.

Ils contiennent peu de gros bétail et une grande partie des assistés n'en a jamais eu d'aucune sorte : en réalité, les sommes accordées dépassent la valeur totale des bestiaux qui broutent dans les trois cantons.

Nous relevons des bizarreries curieuses dans la liste des favorisés, que sa longueur seule nous empêche de reproduire : parmi les membres de la commune de Bastelica habitant à Ajaccio, on trouve au numéro d'ordre 56 M. Bolelli Michel, commandant en retraite, officier de la Légion d'honneur, inscrit pour 225 francs, avec l'éternelle rubrique : Perte des bestiaux.

Il y a plus encore ; ici nous touchons au fantastique, bien que nous nous maintenions, avec une scrupuleuse exactitude, dans les limites exactes de la vérité.

Dans la liste des Bocognanais secourus, le nom de Bonelli est quatre fois reproduit : le 19 avril 1880, Dominique Bonelli, dit Tourbini, touche 101 francs ; le 8 juillet 1880, Horace Bonelli reçoit 200 francs, Noël Bonelli, 170 francs, et Antoine-Dominique Donelli, 187 fr. 50 c.

Que signifie ce nom, mystérieux pour les continentaux, trop connu en Corse ? Les Bonelli constituent justement la principale famille des bandits insulaires, dite des Bellacoscia.

Cette puissante tribu, installée dans le canton de Bocognano, dont les habitations sont dissimulées au fond des gorges sauvages de Penticia, compte plusieurs représentants hors la loi ; elle tient encore tête victorieusement à la force publique et à l'autorité judiciaire ; ses deux principaux chefs, entourés de tout un clan de réfractaires, de contumaces, sont dans le maquis, Bonelli Antoine depuis 1841, Bonelli Jacques depuis 1851 ; ils ont été condamnés plusieurs fois à la prison et à la mort, pour séquestration, incendie et assassinat.

Il y aurait un chapitre curieux et neuf à écrire sur les mœurs du banditisme corse ; mais nous devons nous borner aujourd'hui au rôle politique que des complicités étranges leur attribuent. Par une tolérance monstrueuse, les Bonelli exercent une trop réelle influence électorale dans l'arrondissement d'Ajaccio ; or, le canton de Bocognano est représenté par un frère de M. Emmanuel Arène, M. Joseph Arène, le quincaillier-consul, dont l'insuffisance notoire a besoin d'être relevée par les secours puissants de l'administration ; quant à M. Peraldi, il ne néglige aucune occasion de maintenir, par des dons qui ne lui coûtent guère, la fidélité de ses commettants.

Déjà grand distributeur de secours en 1877, lors de la candidature du prince Napoléon, il éprouve fréquemment le besoin de ramener ingénieusement sur ses administrés les faveurs du budget. Le Pactole coule sous les yeux paternels des préfets indulgents qui autorisent la confection et la production de pièces falsifiées, qui signent tout ce que leurs patrons opportunistes présentent avec une parfaite désinvolture.

Les lecteurs parisiens apprécieront sans doute, à ce sujet, une boutade de Saint-Elme qui eut un énorme succès à Ajaccio :

A monsieur Peraldi

Monsieur, j'avais un serin, oiseau charmant, qui roucoulait à ravir : le matin, dès mon réveil, ses notes perlées, traversant les espaces de ma

chambre, venaient caresser mes oreilles et plonger mes sens dans l'extase. En l'entendant, ce cher serin, j'oubliais tous les discours de nos hommes politiques ; mes soucis disparaissaient : je voyais s'évanouir, une à une, toutes mes peines.

Hélas ! la mort me l'a ravi. Il y a huit jours à peine, il rendait à Dieu sa belle âme de canari et me rendait inconsolable. C'était, en effet, le seul serin qui m'eût ici, parmi tant d'autres, voué son affection, ses sympathies. Je lui fis des obsèques dignes de lui. Et, la terre ayant recouvert ses ailes jaunes, je me pris à réfléchir.

Je savais, monsieur, combien le sort des animaux vous touchait et de quelles tendresses vous vous montriez prodigue à l'égard de ceux qui mouraient, emportés par l'inexorable maladie. Et, en pensant toujours à mon serin, votre nom hanta mon imagination. Peraldi ! Peraldi ! me disais-je. En lui seul est mon espérance.

N'est-ce pas Peraldi qui offre à tout malheureux, victime comme moi de la perte d'un animal, les secours du budget municipal ? Je suis pauvre, monsieur, n'ayant point encore été fonctionnaire de votre gouvernement. Je suis pauvre et j'ai perdu mon serin. O vous, qui accordâtes tant de secours à des familles qui ne perdirent jamais de bestiaux, laissez-moi vous attendrir ! Tendez vers moi, sinon une main amie, du moins une main secourable ; cette main, comme tant d'autres de vos administrés, je la préfère, en effet, chargée de votre monnaie que de votre estime.

Et, puisque j'ai perdu un serin, soyez généreux envers la mémoire d'un de vos collègues : avancez-moi un mandat de 200 fr. pour la perte de mon oiseau.

En faisant cette bonne œuvre, croyez que tous les serins d'Ajaaccio vous en sauront gré aux prochaines élections.

J'en prends le formel engagement.

SAINT-ELME.

Sous une forme badine, le directeur du Scimpiero faisait la critique la plus amère des honteux expédients de l'opportunisme ; c'est en terrorisant les uns, en maquignonnant les autres, en inventant des épizooties imaginaires, en additionnant des troupeaux qui n'ont jamais existé, en apportant des témoignages, des certificats menteurs, que la coterie fonde sa supériorité électorale.

Le dégoût des honnêtes gens a été jusqu'ici impuissant à faire cesser ces monstrueuses manœuvres : l'oppression et l'isolement de la Corse empêchaient les voix indépendantes de traverser la Méditerranée ; nous verrons maintenant si le gouvernement entend encourager la prolongation de ces odieuses pratiques, s'il osera couvrir jusqu'au bout de sa magnanime tolérance les voleurs, les pillards, les concussionnaires et les assassins.

Paris, 23 avril.

LA SITUATION EN CORSE

Les renseignements que nous recevons sur la situation actuelle de la Corse aggravent encore la responsabilité de l'administration. Son refus manifeste de faire connaître la vérité sur l'affaire Saint-Elme, son intention non moins visible d'étouffer l'enquête achèvent d'exaspérer la population. Il est impossible de décrire, devant ce déni absolu de justice, l'état des esprits ; la lettre suivante, adressée d'Ajaccio, donnera cependant une idée des dangers que court sans cesse l'ordre public :

Vous me dites qu'une enquête est ordonnée au sujet de l'assassinat de Saint-Elme. Qui est chargé de la faire ? Le préfet et les magistrats opportunistes ! ! ! On n'a encore rien remué ici et l'opinion est très surexcitée.

La liste de Peraldi sera battue aux prochaines élections municipales si l'on réussit à empêcher notre maire de corriger le verdict du suffrage universel.

Le bruit court ici que les absents et les morts voteront : l'illustrissime député fera évacuer la salle au moment du dépouillement. Si les bruits se confirment ; si Nicolo est décidé, coûte que coûte, à nous opprimer, on aura à déplorer les malheurs les plus terribles.

Vous devez avoir l'article du Sampiero : « Complicité de meurtre. » Les faits se sont passés ainsi que la victime les raconte dans ce numéro, où les coupables sont désignés en toutes-lettres.

Les habiles cherchent à étouffer l'affaire.

Le préfet et l'illustrissime Peraldi sont arrivés ce matin à Ajaccio ; on avait donné congé à tous les employés pour taire une-manifestation imposante à ces tristes personnages. Mais elle n'a guère réussi, car la population indépendante est restée froide devant les quelques cris poussés par des sbires. En tête du cortège marchaient les bravi qui ont assassiné Saint-Elme.

Ainsi, loin de réaliser les promesses données à l'opinion publique, l'action gouvernementale lui jette un nouveau défi ; on accepte ouvertement les applaudissements et la garde des meurtriers de Saint-Elme : les agents du crime-tiennent le haut du pave et présideront sans doute à la confection des listes électorales, au pointage des votes, à la surveillance des urnes.

Il est de notoriété générale à Ajaccio que, sous l'administration de M. Peraldi, les marins absents, les électeurs déjà morts et maintenus sur les listes électorales grossissent les majorités opportunistes. C'est un contingent sûr et qui ne proteste pas ; ça et là quelques confusions trahissent le zèle des partners de la mairie, mais tout s'arrange en famille, les protestations s'éteignent sur place, et les députés se chargent de rassurer les ministres sur le bonheur qu'ils font régner en Corse.

Il est temps que le syndicat de la presse se réunisse et réveille l'atonie gouvernementale. Nous n'avons d'espoir que dans la concurrence faite aux pouvoirs publics qui paraissent décidés à ne rien voir, à ne rien entendre, à traiter l'assassinat de Saint-Elme comme un rapport de préfet, bon à dormir dans les cartons verts des bureaux de la place Beauvau.

Les syndics qui ont l'honneur de représenter la presse auront également conscience de leur double devoir : ils défendent d'abord une corporation ; mais, par l'indifférence même du gouvernement, ils se substituent naturellement à lui, deviennent les véritables intermédiaires. entre l'indignation continentale et la Corse opprimée.

Leur rôle s'élève, s'agrandit ; ils sont constitués en arbitrage et possèdent une délégation souveraine. Les événements les installent dans une sorte de magistrature morale ; leur religion ne doit pas être surprise, leur inflexibilité ne peut être soupçonnée ; qu'ils le veuillent ou non, c'est d'eux désormais qu'on attend la lumière : qu'ils se hâtent de la faire resplendir.

LES OPPORTUNISTES CORSES ET LA PRESSE

La Justice, avec une logique inattaquable, met en demeure M. Emmanuel Arène de s'expliquer sur les agissements qui lui sont imputés, et de cesser le jeu des diversions sans dignité ni courage :

Tous les gros mots du dictionnaire n'y feront rien. Un journaliste a été assassiné en Corse ; des magistrats, que M. Arène connaît bien, ont leur part de complicité dans l'assassinat. Des scandales administratifs, auxquels on mêle le nom de M. Arène, sont signalés avec des détails précis. Voilà les faits que nous trouvons dans les journaux. Il serait insuffisant de dire qu'ils sont de nature à compromettre les fonctionnaires corses, le gouvernement qui les couvre, et, si ce qu'on dit est vrai, les députés qui sont les maîtres du pays.

Ces faits, ce n'est pas nous qui avons pris l'initiative de les publier ; nous les trouvons affirmés par nos confrères ; nous nous retournons de votre côté ; nous vous demandons : « Qu'avez-vous à répondre ? » Et nous vous voyons oublier systématiquement, pendant des semaines entières, de rien rectifier, de rien réfuter, et vous rejeter sur une autre querelle, autour de laquelle vous faites d'autant plus de tapage que vous semblez moins tenir à vous expliquer sur l'essentiel.

Une lettre a été publiée ; on y voyait le directeur d'un établissement public écrire : « Tel fonctionnaire m'a paru suspect de malversations. Je n'ai pas osé le signaler, parce que ce fonctionnaire était protégé par les députés ministériels de la Corse. » J'ai lu cette lettre. Je n'ai pas vu votre réponse. C'est faute d'attention, assurément. Signalez-moi le jour où vous avez confondu l'accusateur. La lettre a paru dans la France, que vous lisez certainement. Notre confrère de la France défiait toute rectification et déclarait que, s'il s'en produisait, il donnerait des noms. Encore une fois, rappelez-moi votre réponse. Elle n'a pas pu se faire attendre plus de vingt-

quatre heures. Je suis disposé à la lire, à la reproduire, à la juger. Indiquez-moi le numéro où elle a paru.

Oui ou non, Saint-Elme a-t-il été l'objet de plusieurs guets-apens ? Je vous pose la question : je vous défie d'y répondre. Je vous défie de dire : « Moi, député de la Corse, je ne sais pas positivement ce qu'il faut penser d'attaques commises sur la personne de Saint-Elme au milieu d'Ajaccio. » Voyons, expliquez-vous : les attaques dont Saint-Elme a été l'objet vous semblent-elles des faits douteux, sur lesquels une enquête est nécessaire, comme l'existence de Sémiramis ? Dites : Oui ; dites : Non, si vous pouvez répondre.

Oui ou non, la magistrature de la Corse s'est-elle refusée à toutes recherches sur ces attaques ? S'il y a eu des poursuites, vous êtes à même de le savoir. Osez donc dire : « J'ignore ce qui se passe en Corse ! » Osez donc dire que vous, l'homme le plus influent de Corse, sans vous vanter, vous attendez une enquête pour savoir si la magistrature a agi !

Oui ou non, à la suite de ces attaques, Saint-Elme a-t-il été poursuivi et condamné ? — Si vous l'ignorez, dites-le. Parlez moins de ce qu'on « verra », de ce qu'on « mijote », ou au moins parlez un peu plus de ce qui s'est passé au vu et au su de tous.

Nous attendons aussi, nous attendons toujours.

Paris, 24 avril.

L'AFFAIRE SAINT-ELME

Le syndicat de la presse s'est réuni hier mystérieusement au sujet de l'affaire Saint-Elme ; il a résolu de garder le secret de ses délibérations : il recommencera samedi ; nous comptons, cette fois, qu'il sera moins silencieux. Nous comprendrions sa prudence s'il dirigeait une enquête ; mais il est inutile d'être aussi discret pour annoncer la résolution de l'entreprendre. Nous ne nous contenterons pas de satisfactions platoniques et d'atermoiements effarés. Le syndicat a une mission, un rôle, un devoir : qu'il agisse en conséquence.

L'association syndicale professionnelle des journalistes républicains a été saisie, de son côté, par quarante-deux sociétaires, d'une demande de convocation d'assemblée générale ; l'assemblée aura lieu dans quinze jours. En attendant, le comité a constaté que l'attentat dont Saint-Elme est victime, sans que les assassins soient encore poursuivis, dépasse la limite des intérêts professionnels : il est certain que cette tragédie intéresse particulièrement les journalistes ; mais la question est plus haute, puisqu'il est impossible aujourd'hui de soutenir qu'un citoyen peut écrire sans danger et qu'un homme bâtonné jusqu'à la mort trouvera dans l'administration et la magistrature des défenseurs et des juges.

L'attitude du gouvernement et de ses agents dans l'affaire Saint-Elme est stupéfiante ; nous sommes désormais fixés sur la sincérité de l'enquête qui a été ordonnée pour la forme et vouée nécessairement à l'impuissance.

Dès le premier jour nous avons pensé que l'initiative privée devait se substituer à l'action officielle pour faire pleinement la lumière et découvrir les coupables. C'est dans ce but que nous avons fait appel à la presse et au syndicat qui la représente.

L'enquête spontanée à laquelle peuvent contribuer tous les citoyens indépendants n'est pas une chimère. Elle est à moitié terminée, puisque Saint-Elme en a fourni lui-même le premier les plus sûrs éléments dans son propre journal. Les témoins abondent : plusieurs se sont mis en avant,

d'autres sont encore plus réservés, mais nous sommes en mesure d'en présenter quelques-uns qui confondraient tous les Bissauds dont l'opportunisme a peuplé la Corse.

Nous avons, dès à présent, entre les mains des documents précieux ; ils ne nous permettent pas de douter que le préfet et d'autres hauts personnages de l'administration insulaire connaissent les machinations criminelles dirigées contre Saint-Elme, et les secondaient au moins indirectement. En tous cas, nous pouvons fournir à un débat contradictoire de curieux renseignements.

Quant à l'intervention personnelle de la police d'Ajaccio, toute dévouée à M. Peraldi, dans les agressions successives qui ont fini par supprimer le directeur du Sampiero, elle est de notoriété publique à Ajaccio.

Nous remercions nos correspondants de leurs communications et nous invitons tous ceux qui sont en mesure de nous éclairer sur cette navrante affaire à nous adresser leurs renseignements. Ils serviront tôt ou tard.

La trop fameuse autopsie de Saint-Elme par des médecins opportunistes et la sinistre plaisanterie de la granulose aiguë généralisée n'ont trompé personne ; déjà les protestations autorisées commencent à se produire. A ce sujet, M. le docteur Pitti-Ferrandi, qui a soigné Saint-Elme, adresse au Colombo une lettre instructive :

Bastia, 18 avril 1884.

Monsieur le directeur,

Votre journal me fait intervenir bien mal à propos dans cette malheureuse affaire Saint-Elme, qui a tant ému toute la presse française.

Si je n'avais pas été signalé comme un médecin traitant politiquement mes malades, nul doute que M. le juge d'instruction ne m'eût désigné avec mes honorables confrères pour assister à une autopsie qui m'aurait d'autant plus intéressé que j'avais été le médecin traitant.

Et maintenant, monsieur le directeur, si l'on désire connaître mon opinion entière, que l'on prie M. le juge d'instruction de me la demander.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

PITTI-FERRANDI,
Docteur en médecine de la Faculté de Paris

Voilà encore un élément de l'enquête que le préfet et les magistrats cherchent à étouffer ! Malgré leur systématique indifférence, le procès aura son cours, les coupables, déjà connus, seront jugés et condamnés.

Nous avons entrepris d'étudier la déplorable situation de la Corse sous le règne de l'opportunisme ; nous avons abordé la question sous plusieurs aspects : il nous reste encore à examiner des questions qui achèveront de mettre sous les yeux de la France le tableau d'une administration corrompue et corruptrice, d'une politique électorale sans pudeur, d'une exploitation effrénée de tous les services publics au profit d'une coterie famélique.

Personne n'a pu répondre à nos révélations par une objection sérieuse. Ce mutisme est un aveu accablant contre lequel ne prévaudront pas les petites diversions, les plaisanteries de mauvais goût, arme piteuse de coupables pris en flagrant délit.

C'est tout un système que nous dénonçons à la bonne foi du public honnête ; c'est tout un groupe d'hommes dont les agissements méritaient d'être signalés et flétris.

Nous irons jusqu'au bout, sans nous occuper de telle ou telle mesquine personnalité qui prendrait volontiers à son compte tout le déshonneur des scandales dévoilés par nous pour s'en faire une réclame malsaine.

Le dédain profond que nous inspire l'abaissement moral de contradicteurs aussi résignés ne nous empêchera pas de continuer notre œuvre méthodique d'assainissement ; en insistant sur les misères de la politique en Corse, nous croyons que le sujet dépasse les limites de notre département insulaire. Il y a vingt ans, un grand orateur, retraçant des abus de même nature qui s'étaient accomplis dans une autre partie de la France, s'écriait que c'était là un fragment du miroir brisé dans lequel le pays entier

pouvait se contempler. Le mot peut être répété à propos de ce qui se passe en Corse. A coup sûr, par suite de circonstances locales, le miroir ici est peut-être grossissant, mais il n'en est que plus fidèle.

RECTIFICATION

M. Emmanuel Arène, s'expliquant sur les subventions allouées à diverses communes de la Corse pour pertes de bestiaux au cours des années 1880 et 1881, répond qu'à cette époque il avait quitté le ministère de l'intérieur, et que, par conséquent, il ne peut être responsable des irrégularités de forme, des libéralités excessives que nous avons signalées.

Cette explication repose sur une équivoque.

Les subventions accordées aux communes, dans le cas d'épizooties, ne sont point réparties par le ministère de l'intérieur, mais par le ministère de l'agriculture, dans les attributions duquel est placé ce service.

En fait, les indemnités dont nous avons donné la nomenclature ont été allouées par le ministère du commerce et de l'agriculture, réunis alors sous une même direction.

Il n'est donc pas permis d'attribuer la responsabilité des irrégularités commises à un fonctionnaire quelconque du ministère de l'intérieur qui devait rester et est resté complètement étranger à cette affaire.

Tous ceux qui connaissent l'organisation de cette partie de notre administration n'auront pas manqué de relever l'erreur matérielle qu'il nous paraît nécessaire de rectifier.

Paris, 25 avril.

L'ENQUÊTE EN CORSE

Le président du conseil a bien voulu répéter aux délégués du syndicat de la presse, ce que nous savions depuis longtemps, que le gouvernement avait ordonné une enquête sur l'affaire de Saint-Elme ; mais il s'est gardé de dire en quelles mains il l'avait remise, à quels hommes il avait confié le soin de la mener à bonne fin.

Nous avons lieu de croire et des motifs d'affirmer que les magistrats et les administrateurs compromis dans l'attentat d'Ajaccio sont chargés de faire la lumière ; ils ont trop d'intérêt à l'étouffer pour que nous ayons confiance dans leur œuvre. Elle est d'avance condamnée à n'être pour eux qu'une échappatoire, pour nous qu'un refus de satisfaction, pour la justice qu'une duperie. Aussi il nous est impossible de nous en contenter : nous avons le droit d'exiger le nom du juge d'instruction ; nous avons même besoin de le connaître, car nous avons des communications importantes à lui faire.

Le journal de M. Emmanuel Arène publie la nouvelle suivante :

Notre collaborateur Emmanuel Arène se rend en Corse prendre part à la lutte engagée entre les républicains progressistes et la coalition des bonapartistes, des orléanistes et des intransigeants.

UNE FOIS POUR TOUTES

Il a plu à M. Emmanuel Arène de m'envoyer, fin mars, des témoins pour trancher une question de moralité politique qui ne pouvait d'aucune manière être vidée à coups d'épée. J'ai consenti à le suivre sur ce terrain sans horizon, bien que sa personne me fût indifférente avant, pendant et après la rencontre ; j'obéissais justement aux exigences du point d'honneur artificiel dont il se constitue d'office le champion subtil et le casuiste pointilleux. Bien moins innocent qu'il ne voudrait le paraître, il espérait, à la faveur d'un incident parisien, arrêter une discussion approfondie sur les affaires de la Corse.

Nous aurions volontiers donné à M. Arène plus de répit si les pratiques politiques dont il est quelque peu l'éditeur responsable n'avaient pas produit une catastrophe que nous prévoyions depuis longtemps ; devant l'émotion soulevée par la mort d'un journaliste assassiné à Ajaccio, devant la nécessité d'expliquer la situation lamentable de notre département insulaire, il était difficile de mettre en balance les petites commodités du député de Corte. Un pays entier ne tient point dans une piqure au bras et une blessure d'amour-propre.

Nous pensions bien que notre contradicteur, dans l'impossibilité de contester un seul des agissements relevés au passif de l'opportunisme corse, chercherait le moyen de ne pas s'expliquer. Mais il a tort de se retrancher derrière je ne sais quels articles de code boulevardier. Ses feintes pudeurs seraient moins déplacées s'il s'agissait encore de provocations comme celles dont il était jadis peu économe. Le débat engagé est plus grave, plus élevé, trop précis pour s'accommoder de diversions mesquines ou de plaisanteries banales.

Nous exposons des faits que personne ne nie et qui se groupent autour d'un système que le public devait connaître, que l'opinion républicaine doit juger.

Il importe de savoir si un régime de liberté, de lumière, d'indépendance individuelle peut se fonder, même au delà de la Méditerranée, sur la

corruption électorale, la terreur administrative, le favoritisme, le népotisme et la fraude. Nous croyons avoir démontré par des documents, dont la série n'est malheureusement pas épuisée, que l'opportunisme, loin d'assurer l'avenir de la République en Corse, la déconsidère et la compromet. Il faut que les coupables en supportent les responsabilités et que le châtement des abus ait une sanction.

M. Arène n'est pas seul en cause, et il est même trop enclin à exagérer son importance ; mais, puisque nous le trouvons devant nous, nous lui dirons qu'il avait une tâche bien différente du rôle auquel il s'est abaissé, que, possédant la bonne fortune d'inaugurer, après les mœurs impériales, les mœurs républicaine, il a méconnu sa mission.

Sa conception du gouvernement paraît être trop éloignée de la nôtre pour que nous puissions jamais nous entendre ; mais il nous permettra de nous étonner qu'après avoir repris pour son compte les pires traditions du bonapartisme autoritaire et de la candidature officielle, il dissimule sa méthode et ses procédés, s'esquive devant les questions et réponde si volontiers en accusant les voisins. Nous attendions au moins plus de crânerie.

En tous cas nous invitons M. Arène, une fois pour toutes, quand nous parlons sérieusement, à ne plus rappeler une histoire ancienne, notre rendez-vous dans un sentier du bois de Boulogne, qui n'a d'ailleurs été suivi d'aucune réconciliation. Ces ruses enfantines ne lui rendront pas plus son crédit qu'elles ne nous détourneront de notre route. Qu'il parle ou se taise désormais, ce n'est pas à lui que nous nous adressons ; nous le savons incorrigible ; mais nous avons la conviction que le Parlement fera son devoir comme la presse a fait le sien.

LA PRESSE ET L'AFFAIRE SAINT-ELME

En présence de l'indignation générale produite par les révélations sur le triste état de la Corse, les journaux dévoués à la coterie qui opprime ce malheureux département s'efforcent de déplacer le terrain du débat et cherchent, dans les élections municipales d'Ajaccio, une diversion à la polémique.

L'opinion n'est pas dupe de cette manœuvre.

La presse indépendante est unanime pour ramener la discussion à son véritable objet.

Le XLX^e Siècle, tout en regrettant la coalition des divers partis locaux qui s'unissent à Ajaccio contre la municipalité, déclare qu'avant de s'indigner, peut-être convient-il d'abord de plaindre la Corse.

Nous ne cherchons pas d'excuses à la conduite des républicains avancés, ou soi-disant tels, de ce pays ; nous n'en trouverions pas. Mais nous nous demandons si l'administration actuelle de la Corse n'aurait point quelque part de responsabilité dans ce qui arrive. Si les faits que la France et d'autres journaux ont signalés (et qui n'ont pas été démentis), si ces faits sont exacts, si la candidature officielle trône en Corse, frappant d'indignation ou de terreur tout ce qu'elle ne réussit point à corrompre, comment veut-on que ce pays ne soit pas profondément démoralisé ?

Et quelle magistrature et quelle administration nous ont été souvent révélées par le meurtre et par le procès inouï de Saint - Elme ! En voyant ce qu'une administration de combat a fait de la Corse, en constatant les étranges résultats qui éclatent à cette heure, il nous paraît que le gouvernement devrait se dire au moins : « Il est temps d'aviser ! » De fait, on doit, en ce pays, éprouver maintenant une terrible soif de liberté, de loyauté et de justice.

Même note dans le Journal des Débats :

La question, à nos yeux, n'est pas où on la place. Que les Corses se divisent en partisans des Capulets et des Montaigus, personne ne peut l'empêcher, et il faut s'y résigner. Ce qui est inadmissible, c'est que l'administration même du département, depuis le préfet jusqu'au garde champêtre, en passant par les magistrats, soit décidément à la disposition de la faction triomphante. Voilà ce qui révolte et indigné la conscience nationale ! Voilà pourquoi nous protestons contre les incidents qui ont ensanglanté Ajaccio et nous demandons une enquête.

Il est des départements où, depuis quelques années, l'administration est tombée aux mains d'un certain nombre de députés amis du pouvoir ; c'est ce qu'on appelle la centralisation et le principe d'autorité. De petits tyrans d'arrondissement ont trouvé le moyen de mettre de leur côté toute la force de l'administration, et de l'exploiter pour leur service personnel et pour celui de leurs partisans. Le mal tend à devenir général, mais il a pris en Corse une intensité particulière, et son image grossie, démesurée, menaçante, frappe aujourd'hui tous les yeux.

Dans une vigoureuse riposte, M. Camille Pelletan, de la Justice, met en demeure M. Emmanuel Arène de répondre sans faux-fuyants aux questions qui lui ont été posées, et le somme de rompre un silence inexplicable :

Il est établi que, depuis le commencement de l'année dernière, une série de guets-apens a été organisée contre un journaliste d'opposition. Oui ou non, niez-vous le fait ! Osez-vous le nier ? Prenez garde ! je vous avertis charitablement que si vous essayiez de le faire, nous ferions démentir M. E. Arène par M. E. Arène lui-même, qui, dans son journal, attribuait ces attaques répétées contre la personne de Saint-Elme à la « rude main » du peuple.

Eh bien ! aucune recherche, aucune instruction, aucune poursuite, aucun procès n'a suivi aucun de ces guets-apens.

Voilà le fait ; voilà le scandale... Scandale tel qu'il faudrait remonter aux jours qui ont suivi immédiatement le 2 Décembre pour trouver rien de pareil.

Voilà qui est plus grave que toutes les listes de coalition, qu'elles aient pour objet la municipalité d'Ajaccio, ou la rédaction du *Matin*. Voilà qui révolte les sentiments d'humanité les plus élémentaires.

Eh bien ! voyons.... c'est la magistrature, c'est le préfet qui sont ici en cause. Direz-vous que vous ne les connaissez pas, que vous n'avez rien de commun avec eux ! Fi donc ! vous ne le direz pas, n'est-ce pas ? Tout le monde vous connaît pour l'homme le plus influent de Corse. Les querelles de préfet sont presque les vôtres ; les affaires des magistrats sont presque les vôtres. Vous le savez bien : vous ne direz pas non.

Mais je passe encore : quelque influence que vous ayez, vous êtes député de Corse, et mêlé à l'affaire. Et je vous pose ce dilemme, auquel je vous défie de répondre :

Ou vous vous sentez libre de ce qu'a fait la magistrature unie au préfet, et alors, comment vous, député républicain de Corse, ne repoussez-vous pas loin de vous et de votre parti la solidarité de telles horreurs ?

Ou vous n'êtes pas libre ; vous vous sentez le protecteur, l'ami au moins, et l'allié de ces magistrats, qui déshonorent la justice, et de ce préfet, et alors, comment ne répondez-vous rien ? Pourquoi n'avez-vous pas essayer de nier ? Vous tenez une plume. Pourquoi ne défendez-vous pas les fonctionnaires compromis dans l'affaire Saint-Elme ?

Voilà la question, la seule question. C'est à cela qu'il faut répondre. L'honneur de la République l'exige. Encore une fois, je vous ramène au vrai débat. Si vous l'esquivez une fois de plus, vous devinez quelles conclusions nous tirerons de là.

La décision mystérieuse du syndicat de la presse inspire à M. Rochefort les réflexions suivantes :

Les noms des meurtriers de Saint-Elme ont été envoyés, avec preuves à l'appui, au ministre Martin-Feuillée et à son acolyte Jules Ferry. Si les coupables ne sont pas à cette heure sous les verrous, c'est que ces deux ministres ont un intérêt politique, gouvernemental et électoral à défendre ces assassins, qui sont opportunistes, contre les assassinés, qui sont intransigeants.

La réponse de M. Ferry est une plaisanterie équivalente au fameux rapport sur l'autopsie du mort qui, d'après les médecins, avait succombé non à des coups de barre de fer, mais à une granulose aiguë.

Ainsi, une fois de plus, nous constatons l'accord de tous les organes de la presse libre, depuis les plus modérés jusqu'aux plus radicaux, pour réclamer

la lumière sur la déplorable situation révélée par la sanglante tragédie d'Ajaccio.

A PROPOS DE BISSAUD

Comme on devait s'y attendre, les opportunistes, après avoir soutenu que Saint-Elme était mort de maladie et non de coups, veulent effacer le détestable effet des paroles de l'avocat général Bissaud ; des articles anonymes ont été publiés dans le journal le Colombo pour démentir son langage. La réplique suivante vient d'être adressée par M. L. Giordani, avocat correspondant, de la Gazette des Tribunaux, au directeur du Petit Bastiais :

Monsieur le Directeur,

Dans divers articles publiés par le Colombo, et qui ne sont pas, je veux l'espérer, inspirés par M. l'avocat général Bissaud (bien qu'on le dise), on s'efforce de révoquer en doute les paroles étonnantes prononcées par ce magistrat dans son réquisitoire de l'affaire Saint-Elme.

Il est temps que cette cynique impudence soit confondue !

Je proteste contre de pareilles assertions : j'ai sténographié cette partie du réquisitoire de M. Bissaud et je conserve le brouillon de mes notes. J'affirme donc de plus fort que les paroles attribuées à M. Bissaud et reproduites dans la Gazette des Tribunaux du 10 avril sont absolument textuelles, et je mets au défi les personnes intéressées de prouver le contraire.

Au surplus, si M. Bissaud croit pouvoir relever une inexactitude dans le langage que je lui fais tenir, s'il se croit calomnié, qu'il me traduise, s'il l'ose, devant la cour d'assises ; cela vaudra mieux que des polémiques sans fin. Alors se fera l'enquête solennelle, impartiale, et je me fais fort d'établir par cent témoins, magistrats, avocats, ouvriers, qui étaient à l'audience, que j'ai été rigoureusement exact d'ans chacune des paroles que je lui prête ;

non que ces seules phrases constituent tout le réquisitoire de ce magistrat ; mais leur singularité obligeant le journaliste à les signaler au public. C'est avec une joie féroce que l'on tombe sur l'auteur involontaire de tout ce tapage. Peu m'importe si M. Bissaud, comme il l'a dit, croit avoir fait son devoir ; je suis sûr d'avoir fait le mien.

Agréez, etc.

L. GIODANI,
Avocat, correspondant de la Gazette des Tribunaux.

Paris, 26 avril.

LA CONTRE-ENQUÊTE EN CORSE

L'enquête annoncée par le gouvernement sur l'affaire Saint-Elme se fait en Corse ; mais elle a ceci de particulier que toute l'action officielle s'emploie à dissimuler la vérité que nous voulons connaître.

Malgré les démentis donnés par les journaux agréables, on connaît à Ajaccio le nom des assassins ; on désigne ouvertement le concierge de la préfecture ; nous serons même bientôt en mesure de publier la liste édifiante des complices actifs de l'administration et de la députation opportuniste. Qui arrête-t-on ? qui interroge-t-on ? A nos questions pressantes, devant l'indignation de la population, on se contente d'opposer l'inertie ou la menace. La terreur règne partout en Corse.

La lettre de M. Giordani, que nous avons reproduite hier, en dernière heure, montre l'effort des principaux coupables pour effacer la trace de leurs trop bruyants exploits : l'avocat général Bissaud se flattait, par un coup de maître, d'obtenir la place de président, qui lui avait été promise ; il a commis un excès de zèle qu'on lui reproche maintenant dans la coterie, et il essaye de réparer la faute en niant son propre réquisitoire. Mais si la Corse est une île où ne parviennent ni les journaux indépendants, où les lettres sont quotidiennement ouvertes, où les télégrammes mêmes sont supprimés, la vérité finira cependant par sortir. Il y a trop de victimes, il y a trop de témoins pour que l'obscurité puisse être entretenue jusqu'au bout.

Il est certain qu'une résistance absolue est opposée à toute personne qui réclame les éclaircissements les plus élémentaires ; n'en avons-nous pas un exemple dans la réponse du fameux Bissaud à Mme Saint-Elme ? Elle avait demandé en ces termes la communication du rapport des médecins qui constatait la granulose :

Bastia, le 19 avril 1884.

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de solliciter de votre justice la communication du rapport des experts qui ont procédé à l'autopsie du corps de mon malheureux mari.

Je ne crois pas être indiscrete en demandant à prendre connaissance d'un document dont un journal de la localité, le Colombo, a déjà commenté les termes, et que j'ai le plus grand intérêt à soumettre à l'appréciation de médecins de Paris, auprès desquels je vais me rendre moi-même.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Procureur général, votre très humble servante,

VALÉRIE DOSQUET SAINT-ELME.

Voici par quelle fin de non-recevoir la requête fut repoussée :

Parquet
de la
Cour d'appel
de Bastia

N°

Bastia, le 19 avril.

Madame,

Il n'est pas en mon pouvoir de vous faire la communication que vous me demandez et que j'aurai faite avec empressement si cela eût été possible.

Le rapport des médecins experts a été remis à M. le juge d'instruction de Bastia, qui avait été commis par son collègue d'Ajaccio à l'effet de faire procéder à l'autopsie du corps de M. Dosquet Saint-Elme.

Recevez, madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le procureur général :
BISSAUD,

Avocat général.

Des ordres ont été, en effet, donnés pour que le rapport soit tenu secret jusqu'au jour de la discussion parlementaire. Le ministre de l'intérieur veut présenter à la Chambre un document inédit et que l'opposition n'aura pas le temps de réfuter.

Malgré cette mauvaise volonté systématique, la contre-enquête aboutira. Des médecins sérieux et honorables ont soigné Saint-Elme jusqu'à sa mort ; ils témoigneront des inexactitudes fabuleuses, des oublis monstrueux de la médecine opportuniste.

On nous berne avec une enquête, faussée volontairement ; nous ferons nous-mêmes la contre-enquête et on verra que la Corse est devenue, par la tyrannie opportuniste, une pépinière de scandales terribles dont les révélations actuelles n'ont encore donné à la France que l'avant-goût.

Paris, 27 avril.

AUX CORSES INDÉPENDANTS

La coterie opportuniste joue, en Corse, sa dernière carte : réduite à toute extrémité, elle concentre ses moyens d'action les plus énergiques pour une défense désespérée. Les violences administratives redoublent ; les détenteurs d'un pouvoir discrétionnaire ne reculent devant aucune illégalité pour empêcher la vérité de franchir la mer et d'aborder au continent. Les menaces de représailles implacables immobilisent encore le pays, trop instruit par une série d'expériences cruelles des périls de l'indépendance.

Ce que nous redoutons le plus, c'est justement le conflit des passions indigènes avec les provocations officielles : la partialité des magistrats, la complicité impudente et impunie des représentants de l'autorité dans l'assassinat de Saint-Elme est un défi trop prolongé à l'opinion publique. Les tripotages électoraux, les fraudes qui se préparent au grand jour pour assurer dans le prochain scrutin la majorité gouvernementale, peuvent entraîner des scènes regrettables.

Il n'est pas douteux que les auteurs de cette surexcitation sont investis de mandats législatifs, que la confiance du ministère dans leurs actes et leurs agents n'a pas faibli, qu'ils disposent de toutes les faveurs, qu'ils sont maîtres de la fortune et de la vie de leurs concitoyens insulaires. De là une anarchie inquiétante dont nous comprenons mal que le président du conseil ose braver la responsabilité.

Il est également certain que les politiciens compromis, menacés d'une déroute définitive, sont décidés à tout tenter, qu'une mêlée sanglante servirait leur cause en compliquant la question corse. S'ils réussissaient, à force d'iniquités, de calomnies, de provocations, à troubler l'ordre déjà chancelant, ils auraient quelque chance de jouer les pompiers après avoir été incendiaires.

La présence même des deux députés d'Ajaccio et de Corte sur le théâtre de la lutte est un ferment de plus, trop suspect pour que les électeurs indépendants ne se tiennent pas en garde contre un piège. Pour effacer ou

du moins atténuer l'effet produit par la mort de Saint-Elme, n'est-il pas à redouter que les attentats à rebours soient combinés dans l'ombre ? Il y aurait un assez joli rôle de victime à reprendre, lors de la rentrée des Chambres, si l'opposition locale pouvait être convaincue d'impatience, si les dénis de justice poussaient les vaincus à se la rendre eux-mêmes, ou si les policiers d'Ajaccio, experts en tragi-comédie, rendaient ce petit service à leurs patrons désorientés.

L'heure de la délivrance approche pour le noble département méditerranéen, que le climat, la beauté des paysages, la fertilité du sol semblaient vouer à une admirable prospérité ; nous sommes convaincus que les Corses vraiment patriotes rougissent des abus entraînés par la corruption d'une coterie sans principes, par les scandales du parasitisme ; si les avantages momentanés du culte des influences politiques a perverti le sens public, toutes les consciences s'aperçoivent que ce régime fatal compromet l'avenir de l'île, ruine ses ressources, avilit les caractères et stérilise les plus vives intelligences.

Cette salutaire leçon, née de l'excès du mal, aura porté ses fruits ; mais, à la veille de fonder la régénération sociale sur la destruction radicale du parasitisme opportuniste, la Corse ne doit pas oublier la gravité de la crise qu'elle traverse.

Il dépend d'elle, par un vigoureux effort, par un sincère élan de moralité, de ruiner à jamais les espérances malsaines de ses oppresseurs ; mais qu'elle se garde de précipiter l'œuvre de réforme, en s'abandonnant à des réactions prématurées.

C'est par la publication intégrale de toutes les manœuvres de la faction dominante, par l'impartiale enquête des citoyens libres sur leurs infamies multipliées que nous arriverons à l'affranchissement. Jusqu'à ce jour, les Corses pouvaient se croire impuissants dans leur isolement ; maintenant leurs plaintes ont de l'écho, leurs souffrances sont connues ; rien ne résistera au verdict solennel de l'opinion, qui n'admet pas qu'en République les folies sanglantes du libertinage parlementaire aient leur asile sur le territoire français.

Le Corse ne tardera pas à s'apercevoir que ses maîtres éphémères sont perdus ; s'ils conservent leur assurance, ils ne se font plus d'illusion ; ils auront donné matière, à la fin du dix-neuvième siècle, au procès le plus scandaleux qui a marqué l'histoire des grandes concussions. Ils tiendront

leur place parmi les représentants les plus détestables de la vénalité politique, de l'exploitation électorale, de la simonie administrative.

Les courants nouveaux qui se dessinent dans l'opinion sont déterminés à en finir avec ces incroyables manifestations du désordre social. La Corse est un terrain bien choisi pour une purification sans ménagements ; nous comptons sur sa sagesse pratique pour nous aider à la sauver sans crainte de rechute. La France entière lui sera reconnaissante de l'avoir éclairée sur la profondeur du mal dont la contagion menaçait de s'étendre et que le pays veut résolument extirper. L'opération est nécessaire : nous en garantissons le succès.

Paris, 28 avril.

UN EXCÈS DE ZÈLE

Le gouvernement a la faiblesse de tolérer en Corse l'anarchie politique administrative et sociale.

S'il espère, par des ménagements suspects, mettre un terme aux scandales de ses amis insulaires, eux se chargent de lui enlever ses dernières illusions. Le compromettre au risque de le perdre avec eux, c'est leur dernière ressource. Ils en abusent. L'excès de zèle est à l'ordre du jour.

M. Pierre-Paul de Casabianca, président du conseil général, et le préfet, M. André, n'ont plus rien à ménager : il faut à tout prix que le cabinet les soutienne ; ils prennent les devants ; ils protègent M. Jules Ferry. A la séance d'ouverture, ils ont prononcé des discours enthousiastes, puis fait voter une adresse approuvant la politique ministérielle et l'administration préfectorale : pour que nul n'ignore la solidarité des opportunistes corses avec le gouvernement, le conseil a décidé l'impression des discours, de l'adresse et leur affichage dans toutes les communes.

Voilà le pays dûment averti que s'il bouge, s'il ose s'affranchir par les élections municipales, protester contre les fausses listes électorales et les fraudes du scrutin, il se brouille avec le pouvoir central.

Cette manœuvre hardie n'étonnera pas ceux qui liront les renseignements publiés plus loin sur la singulière composition du conseil général ; mais si tout est étrange là-bas, il est décidément singulier qu'on y supporte la violation constante de la loi.

Il ne s'agit pas d'un vœu politique dans le dernier acte du conseil, mais d'une adresse qui implique un empiètement inacceptable sur les attributions du Parlement.

Les conseils généraux sont-ils libres d'exprimer leurs préférences constitutionnelles et de les placarder ensuite sur les murs ? Le ministère, généralement si sévère pour les moindres vœux émis sur le continent, fermera-t-il les yeux sur l'adresse du conseil de la Corse ? Alors, il admet du coup la doctrine des manifestations agréables, ne réservant ses rigueurs

que pour les formules d'opposition. Dans le cas où demain un conseil orléaniste déciderait qu'il est temps de rétablir la royauté et voterait l'affichage de sa résolution, que riposterait M. Waldeck-Rousseau ?

Cette première illégalité est aggravée par une autre, commise dans la même séance : le préfet n'est pas, vis-à-vis du conseil, le pouvoir exécutif indépendant ; il est simplement l'agent du pouvoir exécutif central qui siège à Paris ; en laissant afficher son propre discours à côté de l'adresse, il oublie son rôle, exagère son importance, se constitue une sorte de dictature : l'isolement de la Corse ne comporte pas cet abus.

Il peut paraître commode à M. André, et avantageux à M. de Casabianca que le préfet soit considéré de fait comme le maître de la Corse. Cette omnipotence est exorbitante, elle dépasse les prétentions les plus extraordinaires. Elle relève directement de la censure du ministre de l'intérieur, à moins qu'il ne considère avec complaisance cette sécession inexplicable, cette autonomie inattendue.

Dans la voie des invraisemblances qui mettent la Corse en dehors des habitudes françaises, nous ne voyons pas où l'opportunisme s'arrêtera. Nous nous attendons bientôt à ce que le conseil se prononce pour l'indépendance de l'île et que le préfet approuve. Ce singulier représentant de la loi a fini par perdre le sens juridique à force de le tourner. Sa conscience professionnelle n'a plus de guide ni de principe. Il devait empêcher la discussion et le vote d'une adresse inconstitutionnelle ; il s'y associe et encourage la publication de son discours. Est-ce là que devait nous mener le gouvernement autoritaire, sans frein, ni limites ? A l'anarchie absolue !

S'il y a encore un gouvernement à la place Beauvau, nous le sommons d'avoir en Corse la même justice qu'en France, d'interpréter avec une commune mesure les illégalités dans l'île et sur le continent, de traiter comme elle le mérite l'adresse du conseil d'Ajaccio et de rendre le préfet à ses études de droit administratif. Il a certainement oublié les leçons de ses maîtres. Il faut qu'il soit désavoué, à moins que le gouvernement ne préfère être complice. Si le châtement n'est pas immédiat, nous saurons ce que valent les garanties politiques d'un cabinet sans énergie contre les violations de la loi, lorsqu'elle est violée au profit de ses amis.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE

Une dépêche d'Ajaccio annonce que le conseil général de la Corse a émis un vote « approuvant la politique ministérielle et l'administration préfectorale » et disant de plus que ce vote, ainsi qu'un discours du président qui s'y rattache, seront affichés dans toutes les communes.

Le moment est venu de faire connaître par suite de quels procédés corrupteurs l'opportunisme règne en maître au conseil général de la Corse :

Un grand nombre de membres de ce conseil sont fonctionnaires publics ; d'autres, qui ne sont pas encore salariés de l'Etat, cherchent à le devenir et sont encouragés dans cet espoir par l'exemple donné chaque jour.

Nous prendrons pour exemple un arrondissement, celui de Corte, comprenant seize cantons. Voici la situation de la majorité de ses conseillers généraux :

1° Le conseiller général de Sermano, M. Giuli, avocat il y a trois ans, a été successivement nommé procureur de la République à Largentière, puis président à Sartine ;

2° Le canton de Calacuccia est représenté par M. Grimaldi, qui, avoué il y a également trois ans, a été nommé substitut à Valence, puis juge à Bastia ;

3° Un autre Grimaldi, conseiller général de Castifao, a été nommé, il y a six mois, juge à Dax ;

4° Le conseiller général de Prunelli a vu son frère, ancien magistrat révoqué au 4 Septembre, et, il y a encore trois ans, l'un des chefs bonapartistes au conseil général, successivement nommé procureur de la République à Lorient, puis à Avignon ;

5° Le conseiller général de Piedicroce d'Orezza, M. Paoli, a été nommé, il y a deux ans, juge de paix ;

6° Le conseiller général de Pietra, M. Franchini, est juge de paix depuis l'Empire ;

7° Le conseiller général de Piedicorte, ancien candidat officiel an Seize-Mai, a vu, il y a deux ans, son père, capitaine en retraite, nommé juge de paix du canton même où il allait concourir ;

8° Le conseiller sortant de Morosaglia, il y a deux ans encore l'un des plus chauds bonapartistes du conseil général, M. Delfini, est devenu opportuniste le jour même où il a été nommé juge en Algérie. Il a été remplacé par un chanoine titulaire de la cathédrale d'Ajaccio, qui a été élu comme candidat officiel, et qui est également opportuniste ;

9° Le conseiller général de Ghisoni, toujours dans l'arrondissement de Corte, mérite une mention spéciale : c'est M. de Casabianca, président ultra-opportuniste du conseil général aussi opportuniste que lui. M. de Casabianca est le représentant de la famille la plus bonapartiste de la Corse. Il était naguère, comme tous les siens, l'un des plus farouches bonapartistes de l'île. Il s'est subitement retourné et s'est déclaré « gambettiste » à la veille des élections de 1881, où il a concouru, et a été battu à la fois dans les deux arrondissements de Corte et de Bastia.

Il avait pour concurrent, dans ce dernier arrondissement, M. Gavini. Le journal le Napoléon, qui était alors à Paris l'organe officiel du prince de ce nom, soutint vivement la candidature de M. de Casabianca, malgré son gambettisme de fraîche date, contre celle de M. Gavini, et il y a lieu de croire que le prince Napoléon connaît mieux que tout autre les intérêts du bonapartisme corse.

A une élection ultérieure, M. de Casabianca cédait sa candidature, à Corte, à M. Emmanuel Arène. Voici quels ont été pour lui les résultats de cette alliance, et voici les raisons décisives qu'il a pour approuver « la politique ministérielle et l'administration préfectorale ».

Un mois avant son élection de 1881, et pour mieux indiquer l'appui gouvernemental que ce candidat privilégié joignait à l'appui du prince Napoléon, la croix d'officier de la Légion d'honneur était donnée à son père, président de chambre à la cour de Bastia depuis l'Empire. Il y a un an, M. de Casabianca fils concourait pour le conseil général à Ghisoni, où il n'était élu qu'à une faible majorité. Quinze jours avant l'élection, le préfet révoquait l'un des quatre maires du canton et donnait une place à un autre maire. La plupart des conseillers généraux opportunistes ont été élus par des moyens pareils. Voilà pour l'approbation « de l'administration préfectorale ».

Pour ce qui est de l'approbation donnée par M. de Casabianca et les siens à la « politique ministérielle », c'est bien autre chose. La Légion d'honneur était toujours là, venant comme une bonne mère au secours du candidat menacé. Vingt jours avant l'élection M. de Casabianca fils était décoré. Nous devons dire que le décret ne disait pas précisément que c'était comme candidat. Il portait simplement « comme avocat ».

Mais ce n'étaient là que des épingles. Il fallait quelque chose de plus solide. On a pu, grâce à la réforme judiciaire, arriver à un résultat qui serait odieux dans tout pays, qui l'est surtout dans un pays aussi divisé que la Corse.

On a mis entre les mains du candidat battu dans deux arrondissements la justice et l'administration de ces deux arrondissements.

Voici la nouvelle composition du tribunal de Bastia, qui compte trois magistrats : président, M. Mattei, cousin germain du candidat, passé et futur ; juge, M. Virgitti, son beau-frère ; autre juge, M. Grimaldi, plus haut nommé, son ami.

A Corte, le nouveau président est également son cousin, et, pour arriver à cette nomination, il a fallu envoyer au loin, au tribunal d'Autun, et malgré ses vives protestations, l'ancien président, un républicain éprouvé, car il avait été persécuté et averti disciplinairement pendant le Seize-Mai comme accusé d'avoir crié : Vive la République !

Mais ce dernier magistrat n'appartenait pas à la faction et à la famille des Casabianca, auxquelles appartient également le sous-préfet nommé à Corte. Lorsque les adversaires des Casabianca, condamnés à Bastia et à Corte, vont en appel, ils y trouvent, pour décider irrévocablement sur leur sort, le président Casabianca le père, qui, flanqué de trois à quatre autres parents ou amis dans la moins nombreuse de toutes les cours de France, est appelé à apprécier les jugements rendus par son neveu et par son gendre.

C'est sous l'influence de M. de Casabianca fils, président du conseil général, qu'un vote, d'ailleurs parfaitement illégal, a été émis, sur la proposition d'un membre également sous la dépendance du pouvoir, M. Pompei, avocat général à Montpellier.

On dira peut-être que le gouvernement recrute ses adhérents comme il peut dans un pays où tout le monde a été bonapartiste.

En premier lieu, et à quelque point de vue que l'on se place, le procédé devrait être sévèrement blâmé. Il ne s'agit pas ici de ralliement, il s'agit de corruption au premier chef. Il y a plus : un

.grand nombre de nouveaux venus n'ont fait que se substituer à des républicains bien plus républicains et bien plus sincères qui se trouvent molestés, persécutés. Ce n'est pas un parti politique que l'on crée, ce sont des factions personnelles.

ENCORE BISSAUD

Le journal opportuniste corse le Colombo a essayé de nier les odieuses paroles prononcées contre Saint-Elme par l'avocat général Bissaud. Ce mauvais cas est en effet niable. Nous avons déjà publié une lettre du correspondant de la Gazette des Tribunaux, M. Giordani, pour protester de l'authenticité de son compte rendu ; deux nouvelles lettres complètent ce curieux dossier et achèvent la déroute des amis officieux de Brissaud :

A monsieur le directeur du Colombo.

Bastia, le 22 avril.

Monsieur le directeur,

Pour toute réponse aux inexactitudes contenues dans votre journal du 29 avril 1884, je vous envoie copie de la lettre qui m'a été adressée par M. le bâtonnier de l'ordre des avocats.

J'attends avec confiance l'enquête que M. le procureur général ne manquera pas de faire, répondant ainsi aux vœux de la presse et aux désirs du gouvernement.

Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer ma lettre et le document qui y est joint.

J'ai l'honneur de vous saluer.

L. GIORDANI,

Avocat.

A monsieur L. Giordani, avocat.

Mon cher confrère,

Je me suis empressé de communiquer au conseil de l'ordre des avocats, réunis sur ma convocation, la lettre que vous m'avez adressée le 20 avril courant, ainsi que les deux journaux joints à la même, le Colombo et la Gazette des Tribunaux du 10 avril, et j'ai été chargé de vous faire connaître la décision prise à l'unanimité par les membres composant ledit conseil.

Tous nos confrères ont pensé que, dans le compte rendu de l'affaire Saint-Elme adressé par vous à la Gazette des Tribunaux, vous n'aviez pas méconnu vos devoirs professionnels, et ils ont été d'avis que si, en cette publication, vous aviez pu vous rendre coupable d'un délit ou d'une contravention quelconque, on n'aurait pas manqué de vous traduire devant les tribunaux répressifs.

Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance de mon affectueuse confraternité.

DE GAFFORY,
Bâtonnier de l'ordre des avocats.

L'ENQUÊTE SAINT-ELME

Nous recevons la lettre suivante, que nous publions sans commentaires :

Le juge d'instruction d'Ajaccio dont il est question dans la lettre de M. Bissaud à M^{me} Saint-Elme n'est autre que M. Massei, qui, lors de la première agression Saint-Elme, était substitut à Ajaccio.

Le soir de l'attentat, il était attablé au café Solferino avec le préfet et M. Cousinet, et, pas plus que les deux autres, il n'a bougé.

Il a été entendu comme témoin à charge dans le procès qui a suivi.

Est-ce lui qui est chargé de l'enquête ?

Paris, 29 avril.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES D'AJACCIO

Les élections municipales en Corse préoccupent si fort le parti opportuniste qu'il travaille depuis un an à préparer le terrain de la lutte. Cette préparation industrielle intéresse beaucoup de métiers : les scribes qui fabriquent de fausses listes, les fabricants d'urnes sympathiques à l'administration, etc., etc. Tous les souvenirs de la candidature officielle, telle qu'on la pratiquait au lendemain du 2 Décembre, pâlissent auprès des inventions de la jeune école qui travaille en Corse sous la direction de MM. Arène et Peraldi.

Le Journal de la Corse, organe officiel de la préfecture, vient de publier, dans son numéro du 22 avril, en caractères énormes, la lettre suivante, adressée au représentant de l'arrondissement d'Ajaccio :

Paris, le 16 avril 1884.

Monsieur le député et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de donner mon approbation au projet de construction du lycée d'Ajaccio.

Conformément à mes précédentes promesses, j'accorde à la ville d'Ajaccio une subvention de 908,000 francs, égale à la moitié de la dépense prévue.

J'autorise, en outre, l'administration municipale à contracter à la première section de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires un emprunt de 908,000 francs, pour faire face à sa part contributive dans l'entreprise.

Je soumettrai d'ailleurs très prochainement à la signature de M. le président de la République le décret relatif à l'érection du collège d'Ajaccio

au lycée national.

Je suis heureux, monsieur le député et cher collègue, de vous donner avis de ces décisions et de répondre ainsi au bienveillant intérêt que vous portez à la création du lycée d'Ajaccio.

Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Pour le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts :
Le sous-secrétaire d'État,
H. DURAND.

Le Journal de la Corse ajoute que le décret est à la signature du président de la République. Nous sommes charmés que la ville d'Ajaccio soit à la veille d'obtenir un lycée : mais cette lettre, cette réclame à la veille des élections, qui auront lieu dimanche, doit être réprouvée comme une manœuvre détestable de pression attentatoire à l'indépendance d'un corps électoral.

AFFICHAGE ILLÉGAL

Nous avons appelé l'attention du gouvernement sur l'illégalité de l'adresse votée en son honneur et de l'aveu du préfet par le conseil général de la Corse. Nous tenons à savoir de suite si l'affichage annoncé sera toléré ; pour sauver les apparences sans gêner le jeu des opportunistes insulaires, le ministre de l'intérieur se propose, dit-on, d'annuler dans quelques mois la délibération factieuse d'Ajaccio. Mais si l'affichage s'opère avant les élections municipales, le coup sera porté et le tour joué : cette comédie serait une complicité manifeste.

Puisque le cabinet accepte les éloges et la protection de M. André et de ses amis, nous sommes fondés à lui demander s'il approuve en dernier ressort toutes les pratiques scandaleuses qui s'étalent effrontément en Corse. La question d'affichage est posée ; il est impossible de se dérober : que M. Waldeck-Rousseau s'explique.

L'ENQUÊTE CORSE

Oui ou non, le juge d'instruction chargé de l'enquête Saint-Elme est-il M. Massei, déjà entendu comme témoin à charge dans le procès qui a fait condamner le journaliste assommé à cinq mois de prison ? Il était substitut à Ajaccio et déposait en ces termes quelque peu naïfs :

... J'ai donné l'ordre de l'arrêter après que Vivet l'eut jeté par terre ; j'ai refusé de le mettre en liberté sur la demande de Cuttoli, comme aussi de permettre à ce dernier d'aller rejoindre son ami en prison.

D'après ce rôle ainsi expliqué par lui-même, on pourrait juger de son impartialité dans la conduite de l'affaire qui lui est confiée.

Paris, 30 avril.

LA CORSE CALOMNIÉE

Les politiciens responsables du gâchis administratif de la Corse se dérobent prudemment ; ils veulent faire oublier leur personne jusqu'à la veille de la rentrée des Chambres.

Les plus malins, à la première attaque, sont rentrés dans leur île pour se dispenser de répondre en face ; les autres, mis hors de combat, ont cessé subitement le feu et, tout en restant boulevardiers, font annoncer qu'ils sont en route.

Cette retraite en ordre dispersé est soutenue tant bien que mal par les doublures et les amis complaisants qui sont entrés en scène. Le *Matin*, journal des quatre opinions et bien fondé à défendre le puritanisme opportuniste dans les alliances politiques, publie de petites correspondances fantaisistes ; on y lit que M. Peraldi est enchanté des révélations qui le déshonorent : « Hé, dit ce galant homme, il n'y en a que pour nous là-bas. Jamais on ne s'est tant occupé de la Corse ! »

Le *Matin* ajoute que la popularité de M. Emmanuel Arène va toujours croissante, parce que la victoire de ses adversaires tarirait la sources des faveurs. Ses amis se vantent de leur corruption et s'en font un titre de gloire. Il est toujours bon de relever ces aveux.

Le *Gil Blas*, par la plume de Nestor, qui change légèrement la note de ses collaborateurs du XIX^e Siècle, prend l'affaire du côté romanesque avec une indifférence gouailleuse, bien faite pour rassurer et endormir les Parisiens naïfs. Tripotages, assassinats, pots-de-vin, rastels, c'est de l'histoire courante en Corse. Rien ne change sous son ardent soleil ; quant à la bastonnade dont Saint-Elme est mort, c'est un accident regrettable !

Nous admirons cette aimable désinvolture, cet épicurisme politique ; mais nous croyons fermement que le machiavélisme des inspireurs du *Matin* ne leur sera pas plus favorable que la diversion de Nestor. Les Corses ont subi longtemps un régime déplorable ; ils ont été habitués à ne chercher dans la politique qu'un débouché pratique ; ils sentent aujourd'hui qu'en

suivant cette pente fatale ils lâchent éternellement la proie pour l'ombre ; leur pays se ruine, les travaux sérieux sont délaissés, l'intelligence si vive de la race se consume dans une activité stérile, sans virilité et sans dignité. Une réaction d'honnêteté balayera bientôt les miasmes dont l'opportunisme a empoisonné la Corse.

D'ailleurs, en se surmenant, le système arrive bientôt au bout de ses ressources : MM. Arène et Peraldi ont épuisé leur crédit et sont désormais impuissants ; ils ne gardent que la triste renommée du régime de corruption par lequel ils ont vécu, sous la honte duquel ils vont finir.

La question corse est chose plus sérieuse que ne le pense Nestor ; nous connaissons des publicistes pleins d'optimisme qui répètent volontiers : « On gouverne les Arabes à coups de bâton comme les Corses avec des places, des subventions ». Le sophisme a fait son temps ; il n'est ni humain ni pratique. La Corse, calomniée, saura bien le prouver à ses calomniateurs.

Paris, 1^{er} mai.

SILENCE AUX CORSES

Devant les révélations accablantes qui se multiplient sur la situation troublée de la Corse, les opportunistes et les journaux gouvernementaux essaient d'organiser la conspiration du silence. Les députés insulaires se flattent de tenir le ministère par certaines complicités, et le félicitent de la manière dont il accueille leurs compliments. Qui ne dit mot consent.

En effet, aucun organe inspiré par M. Waldeck-Rousseau n'a osé parler de l'adresse inconstitutionnelle du conseil général réuni à Ajaccio, de l'affichage voté de l'aveu du préfet, de l'attitude même de ce singulier agent du pouvoir exécutif. Ce qui n'est pas permis sur le continent est-il donc autorisé en Corse ? Mais alors, que signifient les paroles retentissantes de M. Jules Ferry à Périgueux ? A qui s'adresse cette philippique contre les empiétements des petites assemblées sur les attributions du Parlement et de l'État ?

Est-ce qu'il peut y avoir une République sans une séparation sérieuse, sévère des pouvoirs ? Est-ce que la confusion des pouvoirs dans une République ce n'est pas l'anarchie même ? Est-ce que le premier devoir d'un républicain qui a la conception du gouvernement du pays par le pays ne doit pas être de respecter dans l'État l'autorité voisine ou supérieure ?

Qu'est-ce que cette mauvaise habitude de jouer au Parlement ? Est-ce que l'on s'imagine, par hasard, que le Parlement reculera devant ces petites insurrections locales ? Et si l'on sait le contraire, si l'on ne peut se faire aucune illusion sur le résultat final, que veut-on ? Est-ce le désordre, la confusion des idées, l'anarchie, plus fatale à la République qu'à tout autre gouvernement ?

L'attention de tous les politiques sérieux est fixée sur les agissements dont la Corse est le théâtre, et le Journal des Débats, dont nous reproduisons plus loin les instructives réflexions, se joint à nous pour demander une enquête sérieuse, au lieu de cette comédie dont on nous entretient par

intermittences et qui n'a qu'un but : dissimuler la responsabilité des députés, du préfet et des magistrats opportunistes.

Espère-t-on que l'opinion publique se fatiguera, que la presse se lassera, parce que M. Peraldi travaille la pâte électorale et style des témoins à décharge dans sa bonne ville d'Ajaccio ; parce que M. Bissaud, directeur réel du Colombo, y poursuit un travail de ratures ingénieuses sur son propre réquisitoire ?

M. Arène pense-t-il qu'à la rentrée des Chambres on aura oublié et ses pratiques électorales et les bouleversements sociaux sur lesquels est fondé sa fortune politique ? On le verra toujours escorté de ses trois beaux-frères, l'un, M. Clinchard, directeur des postes à Ajaccio ; le second, M. Giustiniani, directeur des services sanitaires en Corse ; le troisième, M. Campi, receveur particulier des finances à Corte. Mais ce culte touchant pour la famille n'est pas de nature à inspirer la commisération parlementaire et à faciliter son absolution.

Il faut que, du haut en bas de l'échelle, l'échafaudage de la politique opportuniste soit minutieusement examiné. Nous avons montré sur quelles bases il repose là-bas ; on est peut-être moins renseigné sur les intelligences qui lui permettent de conspirer à Paris, même contre les ministres.

Ignore-t-on que, grâce à la connivence de certains chefs de service, les députés de l'île sont capables de faire chasser ou nommer des fonctionnaires malgré le président du conseil ? N'a-t-on pas vu récemment le président du tribunal de Corte renvoyé sur le continent à cause de son indépendance, en dépit des promesses formelles de M. Jules Ferry et de M. Martin-Feuillée ?

M. Arène n'a-t-il pas eu assez de ressources pour faire passer ses volontés par-dessus la tête du cabinet ? Est-ce là cette fermeté gouvernementale dont on se vante si haut dans les régions officielles pour succomber devant les intrigues du bureau ?

Est-il permis qu'un directeur du personnel au ministère de la justice comme M. Jacquin ait pu, avec impunité, soumettre à l'approbation préalable de M. Arène toutes les nominations de son département ? Est-il admissible qu'un directeur de l'administration départementale et communale, M. Gilbert Leguay, continue à servir de basses rancunes en dénonçant quotidiennement des fonctionnaires irréprochables, en obtenant par des calomnies ou des compromis scandaleux leur destitution injustifiable ?

Tout cela se fait ouvertement en échange de deux ou trois engagements par lesquels ces messieurs se flattent de devenir, qui député, qui sénateur de la Corse. Un tel trafic ne peut être continué sans que le pays s'émeuve, sans que le gouvernement avise, sans que le Parlement interroge et condamne.

On peut crier, dans les milieux les plus intéressés à empêcher la lumière : « Silence aux Corses ! » Il est impossible d'étouffer la vérité, qui sort à travers les fissures de l'enquête falsifiée par MM. André et Bissaud.

MADAME SAINT-ELME

Nous apprenons avec regret que la courageuse veuve de Saint-Elme est cruellement éprouvée par les émotions lugubres que lui a infligées la politique opportuniste en Corse. Sa santé, gravement atteinte après les violences dont son infortuné mari fut la victime, altérée encore par les persécutions odieuses que des adversaires impitoyables ne lui ont jamais ménagées, donne à sa famille de grandes inquiétudes.

Nous espérons que le système de tracasseries éhontées mis en œuvre pour supprimer un témoin aussi gênant n'aboutira point. Les singuliers auteurs de l'enquête officielle se garderont bien de l'interroger sur tout ce qu'elle a vu et entendu. Si, comme nous le souhaitons, elle parvient à triompher de la crise terrible qu'elle traverse, nous savons que des révélations irrécusables porteront le dernier coup à la duplicité des assassins de Saint-Elme.

Paris, 2 mai.

LES ÉLECTIONS EN CORSE

Les élections municipales sont la grande préoccupation de la France politique ; en Corse, elles marquent le point culminant d'une crise redoutable. Nous en attendons l'issue avec inquiétude.

Depuis que le parti opportuniste s'est abattu sur l'île, il ne recule devant aucune violence pour maîtriser le suffrage universel et s'y créer une citadelle inexpugnable ; avec le privilège de l'impunité, la docilité de l'administration, l'ignorance ou la complicité des bureaux ministériels, il a fini par écarter des avenues qui mènent à l'influence tout adversaire et même tout indifférent. Il ne faut ni tiédeur, ni scrupule pour servir la messe opportuniste.

Loin de calmer les passions politiques, qui sont la maladie du peuple corse, ce régime d'abus sans recours les a surexcitées ; plus que jamais la victoire ou la défaite électorale sont devenues des questions de vie ou de mort.

On oublie trop, dans notre sécurité relative, que là-bas les familles écartées du pouvoir sont livrées en proie à toutes les exactions du vainqueur. L'ambition ou la vanité du succès ne président point à ces conflits dont le vaincu sort ruiné. Les césars de village travaillent avant tout pour l'existence matérielle, qui dépend du nombre des suffrages groupés autour de leur nom.

Les chèvres du parti qui possède la majorité peuvent sans crainte manger le blé en herbe des propriétaires de la minorité : le garde champêtre n'a pas d'yeux pour voir ni le juge de paix d'oreilles pour entendre. En revanche, malheur au téméraire qui voudrait user de représailles ; toutes les rigueurs du code, tous les maximums de pénalité fondent impitoyablement sur sa tête. Si la rancune est trop vive, il se fait justice lui-même.

C'est l'éternelle cause de la vendetta qui subsistera tant que le gouvernement ne confiera pas à des magistrats intègres la haute mission de rétablir la légalité.

Il est trop commode de se tirer d'affaire au nom d'habitudes invétérées. S'il y a de mauvaises traditions en Corse, il est indispensable de modifier au lieu de reproduire servilement, d'exagérer même les pratiques du passé. Il appartient à la République de montrer que son drapeau n'est pas illusoire, que ses principes ont un sens, que ses engagements ont une vertu. Si son avènement n'a pour conséquence que de confirmer les intelligences populaires dans les mêmes préjugés, d'enraciner dans les cerveaux l'idée que tous les régimes se ressemblent et se copient, il était inutile et immoral de signer un faux politique, de donner des espérances pour leur faire banqueroute.

Qu'on ne se rejette pas sur les aptitudes particulières et les défauts essentiels du Corse : il est avant tout sensible à la justice, et nous avons la conviction scientifique que les détestables errements suivis jusqu'à ce jour pourraient être abandonnés sans imprudence : on a soif d'égalité judiciaire, d'équité administrative dans notre département insulaire. Ceux qui trompent cette soif en versant un liquide frelaté dans la marmite électorale sont des coupables. Au nom de notre dignité à tous, ils doivent être éliminés.

D'ailleurs, la compression et le favoritisme à outrance ont des limites dans la réaction inévitable des forces sociales ; quand les opprimés n'ont plus un seul défenseur légitime, ils s'exaspèrent et l'état révolutionnaire commence ; ailleurs, les barricades ont été trop longtemps l'extrême ressource des citoyens contre un pouvoir tyrannique ; en Corse, l'insurrection communale revêt les formes les plus graves ; elle est constante depuis que les opportunistes réduisent leurs adversaires à prendre le maquis.

Après la dernière élection de M. Arène au conseil général, dans le canton de Zicavo, quatre hommes ont été tués ; depuis, une quarantaine d'autres gardent la campagne ; est-ce une situation normale, tolérable ? Aujourd'hui, plus de cinq cents individus compromis, cinq cents bandits, sont en rébellion ouverte contre l'autorité ; nous sommes désolés de constater que souvent l'autorité a commencé. Rappelons ce juge de paix, M. Giudicelli, récemment attaqué pour avoir systématiquement vicié le résultat des élections. Une enquête est urgente pour porter remède à de tels abus généralisés.

Les opportunistes, avec un empirisme criminel, s'écrient : « Après nous le déluge ! » Ils envoient leurs ennemis au maquis et reculent devant des arrestations trop dangereuses : si bien que la cour d'assises paraît chômer,

alors que jamais les attentats contre les personnes n'ont été plus nombreux. La révolte est donc à l'ordre du jour, tandis que le relâchement de la loi par la faiblesse de ses représentants corrompt les jeunes générations.

Un exemple nous servira à montrer par le détail que l'intensité du fléau exige une prompte et sérieuse médication : nous raconterons demain l'histoire d'un chef-lieu de canton qui, depuis 1880, par la mauvaise volonté d'un maire et de ses complices officiels, ne peut avoir de conseil municipal parce que les électeurs indépendants possèdent la majorité : fraudes, intimidations, inscriptions d'électeurs n'appartenant pas au pays, ni même à la nationalité française, rien n'a été oublié. Aussi il y a eu mort d'homme. Le cas est digne d'être connu, et il permettra au lecteur peu familier avec les mœurs de la Corse de comprendre l'étendue du mal qui la mine et qu'entretient sans pudeur la faction opportuniste.

Paris, 3 mai.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN CORSE

L'AFFAIRE DE CAMPITELLO

Campitello est un petit chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bastia, pittoresquement établi sur la rive gauche du Golo, près de la grande route de Corte.

Ses 280 habitants sont divisés, comme l'est tout village corse, en deux partis. Leurs luttes, dans un cadre restreint, offrent en raccourci la fidèle image de toutes les altérations que subit là-bas l'exercice de la loi. La pression officielle y a pris un caractère de mauvaise foi épique, de violence tenace qui devait aboutir à une catastrophe. A ce titre l'affaire de Campitello est le type le plus complet de tout ce que l'équité condamne, la plus éclatante condamnation du régime odieux qui opprime la Corse, et auquel il faut à tout prix mettre un terme.

Le parti de M. de Casabianca était en minorité à Campitello et possédait trente-quatre voix contre cinquante lors du renouvellement des municipalités en 1880. L'ancien conseil, installé à force d'escamotages, sentait que le pouvoir lui serait enlevé par une élection sincère. Il résolut de se mettre en travers et de se maintenir contre la volonté formelle du suffrage universel.

Dès l'ouverture du scrutin, le maire président et le juge de paix composèrent le bureau avec leurs cousins germains, sans tenir compte de la réclamation des électeurs présents. Deux d'entre eux, Simon-Pierre Graziani et Jean-Félix Graziani, conseiller général, voulant rester dans la

salle du vote pour surveiller leurs intérêts, furent expulsés par la force armée, chassés même des couloirs et obligés de rester sur la place, à dix pas de la porte. On ferait chaque votant à pénétrer isolément dans la salle et les chefs du groupe ainsi écarté durent faire des efforts inouïs pour empêcher l'effusion du sang, en promettant le recours des tribunaux.

Le dépouillement, opéré en secret, permit de détourner 15 bulletins imprimés ; le conseil de préfecture annula le résultat, mais refusa de poursuivre les fraudeurs. Les victimes se constituèrent partie civile ; la cour de Bastia condamna à 15 jours d'emprisonnement et aux frais les cinq coupables : mais on s'empessa de les gracier.

Les élections recommencèrent en mars ; le même président, nullement découragé, se met de plus belle à l'œuvre : cette fois l'urne reçut plus de bulletins qu'il n'y eut de votants : dix conseillers seulement pouvaient être élus ; 15 candidats obtinrent la majorité absolue. Devant les assertions fantastiques du procès-verbal, les Graziani portèrent plainte ; le parquet rendit une ordonnance de non-lieu : le conseil de préfecture approuva ce scrutin véreux ; le conseil d'État reconnut la fraude et annula les opérations. Remarquons l'énergie admirable avec laquelle les vaincus épuisent la série des juridictions ; malgré les frais, les tracasseries de toute sorte, leur patience indomptable ne s'arrête devant aucun obstacle.

Pour la troisième fois, en mai, les électeurs sont convoqués : l'éternel Lorenzi, deux fois pris la main dans l'urne, deux fois condamné pour fraude, est toujours président ; il imagine un nouveau procédé pour enlever la majorité : à dix heures du matin le parti Graziani arrive en masse pour voter ; on lui déclare que le scrutin est fermé, et la gendarmerie reçoit l'ordre de ne plus laisser entrer personne dans la salle. Une bataille générale était imminente : les chefs de la majorité réelle, brutalement éconduits, parlementent pendant des heures avec leurs partisans pour les ramener au calme et leur inspirer confiance dans la justice. Ils font opposition : le parquet refuse formellement de poursuivre. Le conseil de préfecture est pourtant obligé d'annuler les opérations.

Il fallait trouver mieux pour vaincre la résistance des Graziani. Les tyranneaux qui tenaient les situations officielles, sûrs du concours de l'administration et même de l'impunité, résolurent d'ajourner indéfiniment les élections. Là-dessus, réclamation au préfet ; action vigoureuse du conseiller général contre cette manœuvre. Mais la préfecture fermait l'oreille ; elle laissait systématiquement un chef-lieu de canton sans mandataires légaux. Ses protégés n'étant pas en mesure d'engager la lutte, elle garda le silence pendant cinq mois ; enfin pour la forme on fixa la date des élections au 1er octobre 1882. Le maire désobéit. Les électeurs protestèrent ; le conseiller général renouvela ses instances auprès du préfet ; mais, de connivence avec son subalterne, il passe outre. Le sous-préfet déclare même, en octobre, à Sébastien Gavini, « que les élections ne devraient avoir lieu que le 31 mars après confection des nouvelles listes ».

Dans la session extraordinaire du conseil général, le préfet promit d'envoyer un conseiller pour présider les élections de Campitello ; mais la promesse ne fut pas tenue.

Les opportunistes, mettant à profit ces lenteurs invraisemblables, se préparaient pour le 31 mars, et, incapables de transformer loyalement leur minorité en majorité, se rejetaient sur la confection arbitraire des nouvelles listes. Une commission, travaillant en secret, fut chargée de leur donner satisfaction ; refusant de communiquer à qui que ce soit le registre des réclamations et ses propres décisions, elle raya trois électeurs du parti Graziani, auxquels on s'empressa de ne pas faire connaître leur sort, et inscrivit une vingtaine d'électeurs étrangers à la commune, parmi lesquels des Lucquois, c'est-à-dire, des travailleurs de race italienne, émigrants temporaires et nullement naturalisés. L'un des nouveaux inscrits, Simon Campocasso de Pieve, déclara plus tard qu'il avait été désigné à son insu, puis mené de force à Campitello pour prendre part au vote.

Ces préparatifs terminés, les opportunistes fabriquent une petite comédie : ils convoquent les électeurs pour le 4 mars 1882, avant que la revision des listes soit accomplie : ils tiennent à se couvrir contre l'accusation d'avoir reculé le scrutin après le 31 mars. Le préfet désigne pour la présidence M. Dominique Bagnoli ; bien qu'ayant vaqué à ses

affaires la veille, le délégué tomba malade au jour décisif : le lendemain il revenait à ses affaires, mais le tour était joué. Au moins le vote pouvait être ajourné à huitaine ou à quinzaine ; le sous-préfet ne l'entendit pas de la sorte ; rendez-vous fut pris pour le 8 avril, sous le régime des nouvelles listes ; les opportunistes se croyaient sûrs d'en finir, puisque les Graziani n'avaient pas le temps de faire aboutir leurs réclamations contre les listes falsifiées ; ceux-ci apprirent du même coup l'étendue des fraudes commises à leur détriment, et leur défaite assurée par ce sinistre coup de force.

Ici nous entrons dans le domaine de la tragédie.

Bernés, molestés depuis plusieurs années, les plus ardents, les jeunes gens du parti Graziani, réduits à l'impossibilité d'établir leurs droits, d'empêcher le vote monstrueux d'étrangers et de Lucquois, déclarent qu'ils iront jusqu'au bout et préviennent à l'avance les intéressés de se mêler de leurs affaires.

Un malheur devenait inévitable si l'administration opportuniste poursuivait le cours de ses exploits.

Quelques-uns des inscrits illégalement reconnaissent le bien-fondé des observations qui leur sont adressées : ils se retirent sans voter. Seuls les Olivieri persistent et s'emportent même en injures ; comme dernière provocation, ils reçoivent leur bulletin des mains du trop fameux Lorenzi et s'engagent, en défiant leurs contradicteurs, dans la ruelle qui conduit à la salle du vote.

Au milieu des injures, des menaces, des cris de mort qui achèvent d'aveugler les esprits surexcités, un coup de feu part dans la foule ; dirigé contre le Lucquois Olivieri (Jean), il atteint son gendre Olivieri (Ange-Mathieu), qui tombe pour ne plus se relever. La victime, bien que née en Corse, n'étant pas de la commune, s'était mariée à Bigorno, n'habitait pas Campitello depuis un an, n'était portée sur aucun des rôles de contribution et de prestation.

Ce désastre irréparable est la triste conséquence d'une suite d'exactions inouïes, de perfides machinations. Il est inadmissible d'excuser le recours aux armes ; mais, cette fois, les explications se pressent trop nombreuses, trop écrasantes pour ne pas impressionner le législateur et l'homme politique.

Si la Corse doit en 1884, sous le gouvernement de la République française, être ramenée aux infâmes prescriptions de la domination génoise, qui répondra de la sécurité des personnes et de l'ordre social ? Le régime en vigueur conduit tout simplement aux massacres. C'est l'appel au banditisme, c'est la consécration de la vendetta.

La haine politique exploita l'homicide de Campitello avec la même impudence qu'elle avait déployée dans la violation des droits électoraux de la majorité.

Des poursuites furent dirigées non seulement contre les auteurs de l'attentat, mais contre tous les électeurs du parti adverse ; leur arrivée en foule à Bastia fut même, à l'époque, un événement extraordinaire : un mandat d'arrêt fut lancé contre le conseiller général, qui n'était pas même sur les lieux au moment du meurtre. Malgré les témoins à charge, scandaleusement écoutés, on ne releva point de griefs sérieux, et l'administration ne put se débarrasser d'un adversaire gênant ; lui-même s'est défendu en ces termes :

Heureusement mon passé, les antécédents de mes ancêtres ont protesté contre le mensonge de mes ennemis. J'ai toujours eu en horreur le sang humain. Si, par malheur, une telle idée me fût passée par la tête, je n'avais eu qu'à laisser faire ; des circonstances plus propices que celles du 8 avril s'étaient présentées.

Ainsi, le 9 janvier 1881, expulsé de la salle du vote par la gendarmerie à la suite d'un réquisitoire, j'ai réussi à éviter une collision imminente ; il me fallut bien de la peine pour calmer l'indignation et la fureur de mes partisans. Cette tâche me fut d'autant plus difficile que, ce jour-là, il n'y avait à Campitello qu'un seul gendarme.

A chaque scrutin, les manœuvres des opportunistes provoquèrent l'indignation et la fureur des électeurs Graziani ; j'ai eu le bonheur de les calmer et de leur persuader que les tribunaux sauraient punir sévèrement les coupables.

Malheureusement, l'expérience du passé était là pour prouver que le parquet accordait l'impunité la plus complète aux fraudeurs de Campitello, et que l'administration préfectorale les comblait de faveurs et de protection ; aussi la raison et les prières ne pouvaient plus avoir de prises

sur les citoyens dont les droits étaient méconnus et foulés aux pieds impunément. Devant le tribunal, le bon droit des uns succombait devant l'intrigue des autres. Les premiers voyaient leurs propriétés dévastées, leurs blés ensemencés ravagés par les bestiaux des Lorenzi, « des cousins germains, des beaux-frères du maire et du garde champêtre » ; ils ne pouvaient pas même obtenir des procès-verbaux, ou si, par hasard, des procès-verbaux étaient dressés, le ministère public, Lorenzi (Ange-Pierre), premier suppléant, se gardait bien de les poursuivre, tandis qu'il faisait poursuivre ses adversaires, même injustement ; il les faisait assigner en simple police pour leurs propriétés, même pour prétendu ouvrage empiétant dans une rue : cet ouvrage existait depuis cinq ou six ans. Un individu est-il assigné en simple police pour délit rural, à la requête d'un propriétaire ? Sur les instances des tiers, un arrangement intervient entre les parties devant le juge de paix lui-même, déjà saisi de cette affaire ; si le prévenu est un ami du suppléant Lorenzi, ce dernier faisant fonctions, soit de ministère public, soit de juge, ne prononce aucune amende contre le contrevenant ; n'appartient-il pas à son bord, le prévenu est condamné à une forte amende.

Lorsqu'une contestation s'élève entre deux propriétaires contigus à propos de limites, le ministère public s'empresse donc d'assigner en simple police celui des deux qui n'est pas de son goût, pour un prétendu empiètement sur la propriété de l'autre ; la plupart du temps, celui qui est assigné est renvoyé des poursuites. C'est égal, pour le ministère public, le but est atteint ; les frais sont payés par le Trésor à son compère l'huissier, avec qui un pacte tacite doit exister. Ses ennemis sont tracassés ; enfin, il prouve aux masses qu'il a le pouvoir de tout faire et que tout le monde est sous sa coupe, alors que la plus grande protection le couvre dans toutes les circonstances.

Il nous semble que l'exposé de pareils faits parle plus haut que les petites plaidoiries des spirituels défenseurs du statu quo. Voilà, dans sa nudité révoltante, l'état de la Corse tout entière. Voilà à quel degré d'anarchie sanglante y sont tombées les mœurs politiques.

Si des scènes aussi lamentables sont rapprochées des actes de corruption que nous avons signalés, si l'on comprend, d'après ces révélations authentiques irréfutables, qu'une coterie néfaste s'entretient grassement de ces hontes et de ces crimes, qu'elle s'est garanti jusqu'à ce jour l'impunité

en créant une administration à son image, en gagnant par je ne sais quels marchandages des complices dévoués dans les bureaux ministériels, le Parle-meni jugera sans doute qu'il est nécessaire de traiter la question sérieusement et de l'aborder en face, sans réticence, sans coupable indulgence, sans scepticisme.

La Corse est gouvernée comme Cuba par les fonctionnaires espagnols, comme l'Arménie par les pachas turcs, comme le Soudan par les agents du khédive. Elle réclame à grands cris la justice. Qui oserait la lui refuser pour le seul plaisir de conserver à une association indûment autorisée le partage des dépouilles administratives et parlementaires d'un département abandonné ?

Paris, 4 mai.

LES PROCÉDÉS DE M. BISSAUD

On sait que M. Bissaud, avocat général à Bastia et rédacteur en chef du Colombo, dément comme journaliste ce qu'il a dit comme magistrat.

Son réquisitoire contre Saint-Elme, fort apprécié dans certaine brasserie de la ville, dépasse la mesure même des calomnies opportunistes, et ses amis politiques sont fort embarrassés des éclats de son éloquence. Sa célébrité subite compromet sa carrière, et, comme il ne peut plus ramener à la vie le directeur du Sampiero, après avoir contribué à l'achever, il essaye de se rétracter.

Mais ses paroles ont été fidèlement recueillies : elles déposent contre un magistrat assez dénué de dignité et d'humanité pour insulter un mourant et justifier les assommeurs.

Malgré l'inutilité du pénible travail de correction auquel se livre l'organe de M. Bissaud, il n'en est pas moins utile de dévoiler une petite perfidie qui pourrait abuser quelques innocents.

Le Colombo du 23 avril a été envoyé par centaines d'exemplaires à Paris. Que contient-il ? Un long article intitulé : « La Vérité sur l'affaire Saint-Elme », sorte de compte rendu expurgé de la main du principal coupable ; on y chercherait vainement les phrases caractéristiques qui ont soulevé l'opinion.

Prenons maintenant le Colombo du 24 avril, qui n'a pas été envoyé à Paris : au bas de la troisième page, dans un petit coin, aux annonces, presque invisible, on lit ce modeste erratum :

ERRATA

Dans l'article la Vérité sur Saint-Elme, les deux phrases suivantes ont été omises :

« Il pourrait bien se faire que Saint-Elme se prêtât à une comédie. »

« Les médecins qui le soignent physiquement et politiquement sauront alors le guérir. »

Le mot capital est encore dénaturé : se prêtât remplace jouât ; alors est ajouté. Mais le fonds ne reste pas moins le même : l'aveu est complet, avec l'aggravation de la supercherie systématique.

Ce procédé hypocrite de dissimulation et d'escamotage suffirait seul à faire condamner M. Bissaud. Si le gouvernement hésite encore, on se demande ce qu'il attend pour frapper un magistrat aussi compromettant.

Maintenant le même M. Bissaud, qui manie la plume-aussi gauchement que brutalement la parole, est libre de-me traiter, dans son journal, d'intransigeant et d'orléaniste tout à la fois ; ces grotesques répliques, qui n'ont pas même le mérite de s'accorder entre elles, ne l'empêcheront pas de déshonorer le gouvernement républicain qui a la faiblesse coupable de lui laisser sa place et sa robe.

Paris, 5 mai.

LES MANŒUVRES OFFICIELLES EN CORSE

Au mépris de la loi, les délibérations inconstitutionnelles du conseil général de la Corse, ses adresses de félicitations au ministère, le discours de M. Pierre-Paul Casablanca et celui du préfet sont affichés dans toutes les communes.

Le gouvernement approuve donc cette manœuvre et s'y associe : il ne peut ignorer que dans le pays, par excellence, de la pression officielle, cet affichage public est un acte d'intimidation électorale. Le ministère est complice s'il temporise, jusqu'à la rentrée des Chambres, pour annuler une manifestation factieuse. Tout le mal qu'elle peut faire sera irrémédiablement accompli.

Les sujets d'interpellation ne manquent pas en Corse ; les mesures arbitraires des agents de M. Waldeck-Rousseau en ajoutent un nouveau aux autres. Puisque le ministre de l'intérieur souffle le chaud et le froid selon les départements, puisqu'il oppose au programme illusoire de Périgieux la réalité coupable d'Ajaccio, le Parlement a le devoir de demander ce que signifient ces contradictions et de mettre le président du conseil en demeure de désavouer son collègue ou de se compromettre avec lui.

Paris, 6 mai.

LES GAJETÉS DE L'OPPORTUNISME CORSE

M. Emmanuel Arène, en arrivant à Ajaccio, a voulu donner de sa personne ; le Journal de la Corse publie, sous forme de supplément, une proclamation qui a toutes les allures extérieures d'une affiche administrative et que les amis peuvent coller impunément sur les murs.

On y lit les phrases suivantes, qui donnent une singulière idée du style du député de Corte :

Croyez-vous qu'il est bien, qu'il est sage d'enfermer dans un même conseil municipal des hommes qui commenceraient par s'arracher les yeux pour nommer un maire et finiraient par se manger le nez pour choisir le délégué sénatorial ?

Et plus loin :

Notre plat national, la bouillabaisse, n'est bonne que sur les rochers, au bon soleil, dans les déjeuners d'amis. En politique elle soulève le cœur.

La question est simple :

D'un côté la République ;

De l'autre une bouillie confuse, une marmelade qui ne sent, comme nous disons en notre langage ajaccien, ni chair, ni poisson.

C'est le parti des redingotes qui s'offre à vous. Vous en ferez le parti des vestes !

Ces métaphores gastronomiques, qui sentent d'ailleurs plus la Provence que la Corse, peuvent convenir à la cuisine électorale de M. Arène. Mais il paraît qu'elles ne sont pas ridicules seulement à Paris : à Ajaccio elles ont eu le succès qu'elles méritent, puisque la liste indépendante est élue en dépit des efforts surhumains de l'administration, du maire et de la députation opportuniste.

Le député de Corte est mal payé de la chaleur avec laquelle il recommandait la liste

« A la tête de laquelle se trouve notre fidèle et vaillant ami de tous les temps, le maire, le conseiller général, le député d'Ajaccio, Nicolas Peraldi, l'incarnation même de notre chère ville ajaccienne, de ses intérêts, de ses aspirations, celui que vous avez toujours vu à l'œuvre dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; celui qui, à Paris, n'a jamais cessé de mettre à notre service tout son temps, toutes ses peines ; dont les démarches actives, infatigables ont doté notre ville d'un lycée. »

Ce boniment sonore remplit, de joie les 650 fonctionnaires de la ville d'Ajaccio ; les autres électeurs font la sourde oreille.

Décidément la veine a tourné.

AFFICHES PLANCHES EN CORSE

Tout est illégal dans la dernière manifestation politique du conseil général de la Corse : l'article 51 de la loi du 10 août 1871 interdit formellement les vœux politiques, et ce n'est pas seulement un vœu, mais une adresse qui a été votée. Cette adresse a reçu l'approbation du préfet, chargé d'en signaler l'incorrection ; lui-même s'est improvisé dictateur, acceptant l'affichage de son discours, et se substituant au pouvoir exécutif.

Nous avons, dès le premier jour, interrogé le gouvernement sur l'étrange conduite de son agent : nous lui demandions s'il comptait appliquer à la Corse un régime d'exception et tolérer à Ajaccio l'anarchie que M. Jules Ferry flétrissait à Périgueux ; nous ajoutions que si l'affichage était toléré par lui à la veille des élections municipales, il devenait le complice des pires manœuvres de la candidature officielle.

Nous espérions qu'il aurait souci de son honneur et de la dignité républicaine.

Nous regrettons de nous être trompés.

Hier, nous étions en mesure d'annoncer que l'affichage était une réalité.

Aujourd'hui nous avons en main le document lui-même ; les chevaliers de l'affiche blanche, contre lesquels s'élevait si éloquemment M. Gambetta après le 16 Mai, sont dépassés par les opportunistes corses ; nous reproduisons plus loin, dans sa forme originale, la partie essentielle du placard qui s'étale sur les murs de toutes les communes insulaires, par l'ordre formel de M. André.

Pour apprécier cette odieuse menée, il importe de savoir dans quelles conditions l'adresse et les congratulations réciproques du préfet avec M. Pierre-Paul de Casabianca ont été votées.

Le conseil de la Corse compte 63 membres ; 32 seulement étaient présents. Les opportunistes s'étaient donné le mot pour arriver en masse à une session qui a d'ordinaire peu d'importance et qui, du reste, a été close après les exploits des compères officiels.

C'est un fonctionnaire, l'avocat général Pompei, qui a réclamé un scrutin pour éloges au préfet.

C'est un autre fonctionnaire, M. Mariani, juge au tribunal de Marseille, qui a proposé l'affichage.

Malgré les protestations de M. Ceccaldi sur l'illégalité de l'adresse, l'affaire a été enlevée par 26 voix contre 8 ; en réalité 26 conseillers généraux, dans une assemblée de 62 membres, ont eu l'audace d'engager leurs collègues dans une manifestation inconstitutionnelle.

Nous summons le ministère de faire respecter la loi et de révoquer le préfet qui a osé s'associer à sa violation. M. André ne peut pas être plus longtemps préfet de la République.

Conformément à la délibération du conseil général de la Corse du 26 avril, veuillez faire afficher de suite dans votre commune le présent placard.

Le Préfet de la Corse,
ANDRÉ DE TRÉMONTLS.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE

A L'OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. Pierre-Paul DE CASABIANCA

PRÉSIDENT

A PRONONCÉ LE DISCOURS SUIVANT :

Messieurs et chers Collègues,

Depuis de longues années le conseil général n'a pas tenu sa première session. En reprenant la tradition interrompue, il répond au vœu du pays, qui, aux élections départementales dernières, dans un admirable mouvement d'opinion, a clairement manifesté sa volonté réfléchie de voir la défense de

ses intérêts devenir le principal souci de ses mandataires. C'est pour moi une bonne fortune de constater qu'il n'a pas été déçu dans ses espérances.

Vos travaux, pendant cette session, auront une importance d'un caractère exceptionnel. Une question capitale, d'où dépend l'avenir du département et le sort de nos populations, a été posée devant le Parlement, d'abord, devant l'opinion ensuite : elle est aujourd'hui portée devant vous par le gouvernement ; elle s'impose à votre examen et à vos préoccupations légitimes.

La péréquation de l'impôt a été réclamée comme si rien, en cette matière essentiellement relative, ne différenciait une région d'une autre région, un département d'un autre département voisin ; comme si une situation rendue exceptionnelle par l'isolement, par l'absence de marchés assurés, le défaut d'outillage, la difficulté et les lenteurs des communications, l'insuffisance des moyens de transport, la rareté du numéraire et le morcellement de la propriété ; comme si, en un mot, l'état d'infériorité agricole et industrielle, qui est malheureusement le nôtre, ne créait pas une inégalité réelle, excluant l'idée de nivellement de l'impôt et ne devait nécessairement conduire à des évaluations moindres du revenu foncier d'abord, et, ensuite, à un traitement exceptionnel dans la répartition de l'impôt. En cette question, l'égalité n'est pas la justice ; c'est, au contraire, l'injustice suprême, puisque la ruine irrémédiable est au bout.

Le pays s'est senti justement atteint ; les discussions qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre ont laissé subsister la question, qui est suspendue comme une menace sur les contribuables. En l'examinant, vous vous inspirerez de votre dévouement aux intérêts qui vous ont été confiés.

Le gouvernement de la République, dont la bienveillance pour la Corse s'est affirmée avec éclat en toute circonstance, ne refusera pas d'accueillir nos vœux.

Son représentant le plus autorisé secondera nos efforts. Il défendra notre cause avec la même volonté énergique et le même dévouement éclairé qu'il a sans cesse apportés dans l'étude et la solution de toutes les questions où se trouvent engagés notre prospérité et notre avenir.

Je remplis un devoir en le constatant. Les sentiments élevés qui dirigent les actes de M. le préfet de la Corse, ses fermes et loyales intentions, les services qu'il a rendus au pays, les progrès dont l'opinion républicaine lui est redevable, lui ont gagné, vous le proclamerez avec moi, Messieurs, l'estime, le respect et la reconnaissance des populations, dont les élus sont

heureux aujourd'hui de se grouper autour de lui pour lui témoigner toute leur confiance et leur entier dévouement.

M. le préfet a répondu en ces termes :

Monsieur le président, Messieurs,

Je suis heureux de constater que, pour la première fois depuis la loi du 10 août 1871, le conseil général de la Corse, grâce aux efforts si méritoires de chacun de vous, à quelque opinion qu'il appartienne, peut aujourd'hui se réunir pour sa session ordinaire d'avril. Vous avez compris (tous vos compatriotes, sans exception, vous en seront reconnaissants), que la péréquation de l'impôt est une question vitale pour votre département. Je mettrai tout mon dévouement à défendre sur ce point spécial vos intérêts auprès des pouvoirs publics.

Ma tâche sera du reste facilitée par la sympathie très vive qu'a pour la Corse le gouvernement de la République. Il est de mon devoir de le dire très haut, à cette heure où je ne sais quel esprit vilain de calomnie semble s'acharner contre votre pays. Et cet intérêt tout particulier que la République porte à votre île et qui s'affirme par des travaux considérables de toute nature : chemins de fer, maisons d'écoles, ports, télégraphes, etc., a sa raison d'être dans les sentiments patriotiques dont sont animées vos populations. Comment oublier, en effet, que dans les heures sombres de 1870 et 1871 plus de quarante mille Corses défendaient le sol de la patrie et que le sang corse coulait à torrents pour sauver l'honneur national. La France ne l'a pas oublié et la République a pris à cœur de vous en témoigner sa reconnaissance.

Je vous remercie, Messieurs, des paroles si sympathiques que M. le président vient de m'adresser en votre nom. Je continuerai à mériter votre confiance en consacrant aux affaires départementales tout mon dévouement et toute mon activité.

La pensée constante de mon administration est, vous le savez, l'union de toutes les forces républicaines et libérales.

Le but unique de tous mes efforts sera toujours, comme par le passé, le bien moral et matériel de votre belle Corse, la défense de tous ses intérêts et le développement de sa prospérité.

Au nom de chacun des arrondissements de la Corse, M. Pompei, vice-président du conseil général, lit la déclaration suivante signée de MM. Pompei et Leca, vice-présidents, Benetti, Franceschi et Casanova, conseillers généraux :

Les soussignés, membres du conseil général, ont l'honneur de proposer le vote de la motion ci-après :

Le conseil général de la Corse déclare :

Qu'il proteste, au nom du pays, contre les attaques aussi injustes que violentes dont le département de la Corse est l'objet depuis quelque temps, attaques qui, incriminant à la fois les mœurs publiques et les caractères des habitants, portent atteinte à l'honneur national ;

Qu'il proteste encore contre les manœuvres qui, dans l'espoir de rallier la Corse à des opinions extrêmes repoussées par elle, ne peuvent amener d'autre résultat que d'arrêter l'essor pris depuis quelques années dans ce département par l'idée républicaine, manœuvres émanant d'une coalition récemment dénoncée à l'opinion par M. le président du conseil des ministres ;

Qu'il considère en outre, comme un devoir de justice, de protester énergiquement contre les attaques dirigées contre les élus du suffrage universel, contre les mandataires des populations républicaines du département et contre l'administration vaillante et distinguée qui représente en Corse le gouvernement de la République et qui a toujours su se montrer si complètement digne de sa mission.

Le conseil général charge son président de remettre copie de la présente déclaration à M. le président du conseil des ministres et à M. le ministre de l'intérieur.

Signé : E. POMPEI. — LECA.
Vice-présidents du conseil général,
A. FRANCESCHI. — CASANOVA. — BENETTI.

Le conseil général vote cette proposition et ordonne qu'elle soit, par les soins de M. le préfet, immédiatement affichée dans toutes les communes de la Corse avec le discours de M. le président et celui de M. le préfet.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire général,
COUZINET.

UN DÉMENTI A BISSAUD

On lit dans la République radicale sous la signature de M. Laisant, à propos des manœuvres du trop fameux avocat général de Bastia, M. Bissaud :

Il faut en finir avec cette accumulation de mensonges, et le sieur Bissaud ne saurait se dérober.

J'assistais et l'audience ; j'ai entendu, d'un bout à l'autre, le réquisitoire de ce monsieur ; mes souvenirs sont très précis.

Et j'affirme que les paroles de ce triste magistrat ont été très fidèlement rapportées dans le compte rendu de M. Giordani, publié par la Gazette des Tribunaux.

Je mets au défi le sieur Bissaud de me démentir ; et, s'il osait le faire, je le mettrais en demeure de constituer un tribunal d'honneur composé de deux des conseillers devant lesquels il parlait. J'en désignerais un, et lui l'autre. Les deux nommeraient d'un commun accord le tiers arbitre, si cela était nécessaire.

Le sieur Bissaud accepte-t-il ? S'il refuse ou s'il garde le silence, nous aurons le droit de répéter qu'il a menti.

Paris, 7 mai.

LES MYSTIFICATIONS D'UNE ENQUÊTE

L'excellent syndicat de la presse, après avoir secoué péniblement son sommeil et causé négligemment de l'affaire Saint-Elme avec le président du conseil, s'est déjà rendormi. L'enquête promise par le gouvernement suffit à sa conscience, aussi calme que la plume brisée de l'ancien directeur du Sampiero.

Or, l'enquête, loin de se faire, se détruit tous les jours elle-même ; le ministère charge du soin de la conduire ceux que l'opinion publique accuse : les loups ne se mangent ni ne se dénoncent entre eux.

Et pourtant la vérité sort même de la bouche des rédacteurs du Temps ; son correspondant à Bastia, M. de Lamothe, lui écrit :

Tout le monde ici, à de rares exceptions près, réclame une enquête, — à condition, bien entendu, que le soin de diriger cette enquête soit confié à des personnes libres de toute attache avec les diverses personnalités si bruyamment mises en jeu dans les polémiques engagées et après le procès.

Pendant ce temps, M. Arène mange avec ses amis la bouillabaisse nationale sur les rochers d'Ajaccio, et le Journal de la Corse, organe de la préfecture, s'adonne au cultes des métaphores empanachées

Le meilleur moyen de briser la lame houleuse du lac des passions, c'est de leur opposer la sérénité du rocher.

En bon français, cela veut dire que le meilleur moyen d'empêcher l'enquête d'aboutir est de ne plus donner signe de vie.

Et, en effet, magistrats, préfet, sous-préfets, députés opportunistes à l'envi gardent la sérénité du rocher. Seul, Bissaud, l'agité, verse sa bile dans le Colombo, au grand ennui de ses complices, qu'il éclabousse de ses maladresses.

Il est évident que les meneurs de l'enquête ont eu le temps de faire leurs preuves : leur mauvais vouloir est manifeste, car ils n'avaient pas besoin de longues recherches pour découvrir sinon les coupables, au moins les

incriminés. Saint-Elme lui-même les indiquait dès le 28 novembre, en écrivant cette lettre au procureur général :

C'est indigne, monsieur ! Il y a plus d'un mois, j'ai été, ici, victime, de la part d'un nommé Zonza, d'une tentative de meurtre. Le fait a été affirmé par deux témoins de la scène et par la gendarmerie, qui a dressé procès-verbal de l'affaire.

La semaine dernière, en plein jour et en plein cours Napoléon, toujours ici, j'ai été encore, de la part d'un sieur Villanova, sourd-muet, victime d'une agression burlesque.

Qu'a fait le parquet ? Qu'ont fait vos subordonnés ? Voilà plus d'un mois que la première agression a eu lieu, et jamais je n'ai entendu dire que le procureur de la République se fût occupé de poursuivre ce délit, ce crime !

Il est impossible que vous ignoriez, cependant, les brutalités, les lâchetés dont je suis l'objet de la part de sicaires à la solde d'ignobles individus qui donnent les mensonges et l'argent pour arriver à leurs fins honteuses.

La presse locale en a parlé, tous les honnêtes gens ont protesté, indignés ; moi-même, monsieur, vous ai adressé une plainte.

Et, non seulement vous n'avez pas agi, vous m'avez même refusé le droit de me défendre contre les énergumènes et les mercenaires qui mangent le pain municipal.

Eh bien ! dorénavant ce ne sera plus à la presse locale, ce ne sera plus à des magistrats, à des fonctionnaires insulaires que je m'adresserai ; j'irai où je saurai trouver pour moi justice, pour mes assassins et les inertes qui les protègent une répression sévère.

Et, à dater d'aujourd'hui, je ne sortirai plus qu'armé jusqu'aux dents. Que l'on vienne donc s'y frotter !

Saint-Elme.

Qu'est-ce que Zonza ? Qu'est-ce que Villanova ? Qu'est-ce que Franchini, désigné plus tard après l'attentat de janvier ? Quelle est la part exacte de ces hommes dans les attaques successives qui leur sont reprochées ? Où était le bras, où était la tête ? A-t-on arrêté, fait comparaître, interrogé des personnages aussi compromis ? Si rien ne bouge, c'est que décidément on ne veut rien découvrir, ou, ce qui est pis, c'est qu'on est forcé d'étouffer l'enquête en respectant les assassins.

Saint-Elme cependant n'est pas mort par hasard, pas plus que la maladie miraculeuse dont trois médecins de Bastia l'ont doté ne soutient un examen sérieux : le correspondant du Temps l'avoue avec sa discrétion peu suspecte :

Saint-Elme, quand il venait à Bastia, prenait ses repas à l'hôtel où je suis descendu. C'était, au dire des pensionnaires, un grand garçon, fort bien fait et assez élégant de sa personne, qui, la première fois qu'on le vit ici — c'est-à-dire avant la dernière agression dont il fut victime à Ajaccio — ne paraissait nullement menacé de quitter sitôt ce bas monde.

Le docteur de Lalance, dans une lettre remarquable, a confirmé ces observations de notoriété publique :

J'ai lieu de m'étonner que cette granulose généralisée ait attendu, pour se manifester, l'attentat d'Ajaccio, et qu'aucun symptôme précurseur ne soit venu avertir le malheureux journaliste de la redoutable maladie qui menaçait sa vie.

En effet, je voyais Saint-Elme tous les jours ; il eut recours plus d'une fois à mes modestes connaissances, et il ne s'est jamais plaint d'aucun mal du côté de la poitrine, si ce n'est cependant de quelques névralgies intercostales alternant avec de fortes migraines, et cédant rapidement les unes et les autres au traitement crue je dirigeai contre elles.

Il n'avait pas de fièvre, il ne toussait pas, il était vaillant, svelte, fort et d'un tempérament nervoso-sanguin.

Sa respiration n'était gênée en rien ; il excellait à tous les exercices du corps, et tout le monde se rappelle avec émotion son aptitude supérieure à tout travail intellectuel !

Sont-ce là, je me le demande, les attributs d'une personne atteinte ou menacée d'une granulose aiguë généralisée ?

Sont-ce là les signes pathognomoniques d'une maladie dont on devait trouver les traces dans la poitrine, dans le cerveau et dans la moelle ?

Saint-Elme a été frappé à terre, alors qu'il avait perdu connaissance sous une grêle de coups de bâtons !

Son thorax portait, au moment où je l'ai examiné, la trace évidente d'un choc large, tel que celui d'un coup de pied, et cette contusion devait être d'autant plus grave que la poitrine de Saint-Elme se trouvait entre le sol et la corps contondant.

Lorsque les os reçoivent une percussion violente, ils transmettent l'ébranlement avec toute sa force aux organes qu'ils sont chargés de contenir et de protéger.

Ayant constaté la contusion, j'ai donc le droit d'affirmer et de soutenir qu'elle a produit un contre-coup indéniable sur les poumons de l'infortuné Saint-Elme et qu'elle a causé, dans ces organes, un afflux sanguin considérable et une inflammation qui a pu se développer jusqu'au terme fatal.

Est-ce à dire pour cela que la granulose n'existait pas ?

Loin de moi une pareille idée !

Mais de là à soutenir que les sévices antérieurs ne sont pour rien dans l'affection constatée à l'autopsie, il y a un abîme que ne sauraient combler ni les arguments qu'on va nous servir ni les termes les plus savants du vocabulaire médical, à moins, toutefois, qu'on ne veuille prétendre que les coups dont Saint-Elme a été criblé ont eu l'effet merveilleux de prolonger son existence.

Cette question est l'une des plus simples de la médecine légale.

Voilà les faits médicaux ; mais ces contusions et blessures, à qui devons-nous les attribuer ? Notre conviction, reposant sur d'innombrables témoignages, sur des documents écrits, n'a plus besoin d'éclaircissements. Mais pourquoi magistrats et fonctionnaires se taisent-ils ?

Pourquoi le préfet solidaire, aggravant ensuite ses fautes multipliées en s'associant aux manifestations illégales du conseil général, est-il toujours à son poste ?

Pourquoi M. Bissaud, pris en flagrant délit de féroces déclamations contre un mourant, représente-t-il la justice devant le peuple corse ? Après la lettre de M. Giordani, la récente affirmation de M. Laisant, le Temps lui porte le dernier coup :

Le débat semble porter désormais sur le sens et l'intention de certaines phrases plutôt que sur l'authenticité même de ces phrases. Ce n'est plus qu'une chicane de mots.

De toutes parts les dépositions écrasantes s'accumulent ; les journaux, toutes les voix autorisées soutiennent qu'il y a eu un crime, que ce crime a eu pour Saint-Elme des suites mortelles, qu'un avocat général n'a pas craint

de profaner le tribunal en servant les sauvages rancunes de son parti. Le public le sait, le ministère le sait et rien ne remue dans les régions officielles.

Veut-on justifier ces lugubres paroles de Saint-Elme commentant, dès le 12 décembre, la fin violente dont il était ouvertement menacé par ses ennemis ?

En mourant, du moins, j'aurai rendu un service à la Corse : peut-être, alors, en face d'un tel crime, quelque momie de député s'inquiétera-t-elle de ce qui se passe ici et fera-t-elle luire la lumière sur les odieux dictateurs qui nous pressurent et nous avilissent !

Si, mourant assassiné, je pouvais faire obtenir à ce pays que-j'ai adopté — et qui, pourtant, se montre si rebelle — un résultat quelconque, je serais heureux de voir clore l'ère de mes tribulations et de mes peines.

Les Chambres se réunissent dans quelques jours : les affaires de Corse leur permettront d'examiner la politique intérieure qui conduit à de tels drames et à de tels scandales.

Paris, 8 mai.

ILLÉGALITÉS ÉLECTORALES

D'après les renseignements qui nous arrivent de Corse, les opportunistes sont très déçus par les résultats électoraux ; ils s'efforcent de présenter les tentatives d'affranchissement du pays comme la preuve d'une coalition entre intransigeants et bonapartistes. En réalité, l'ostracisme politique qui enlève le droit de vivre à des adversaires vaincus vient d'être jugé ; nous comprenons que MM. Arène et Peraldi, après avoir étalé devant le public insulaire les mirifiques avantages de leur amitié officielle, soient exaspérés de leur défaite.

Si la pression gouvernementale a pu, sur quelques points, être heureusement combattue, il faut surtout rendre hommage à la sagesse des électeurs indépendants qui savent repousser toutes les provocations, car l'autorité espérait quelques désordres pour justifier ses violences.

Le correspondant du Temps lui télégraphie que la constitution d'un seul bureau de vote dans les deux villes les plus importantes du département, Bastia et Ajaccio, a singulièrement prolongé et embarrassé le scrutin ; il ajoute assez naïvement qu'on n'avait pas songé à cet inconvénient.

Or, le préfet a seul qualité pour imposer le sectionnement : il était prévenu, puisque des protestations préalables se sont élevées contre les projets machiavéliques de l'administration.

C'est encore un haut fait qui complète l'œuvre néfaste de M. André en Corse.

Nous n'insistons pas sur de nombreuses illégalités qui nous sont signalées.

Qu'est-ce que l'intervention de tel ou tel fonctionnaire, l'ajournement sans motif sérieux des opérations électorales, la suspension inexplicable du vote, la fermeture anticipée d'un scrutin, etc., etc. ? Menues peccadilles au prix des habitudes invétérées de l'opportunisme. Il faudra pourtant, avant peu, s'expliquer sans détours.

Paris, 9 mai.

LA LUTTE ÉLECTORALE EN CORSE

Les élections municipales en Corse sont terminées, sauf dans les nombreuses communes où les maires de M. André ont trouvé plus sage de fermer la salle de vote et d'attendre de meilleurs jours. Au chef-lieu du département, M. Péraldi acceptait la lutte, mais avec l'espoir de renouveler la manœuvre qui lui avait assuré tant de victoires : une seule section et l'évacuation de la salle à l'heure du dépouillement. Cette fois l'administration n'a pas osé aller jusqu'au bout ; aussi elle a été complètement battue.

Ailleurs, la plupart des résultats dont se glorifie l'opportunisme sont dus à des altérations de listes scandaleuses, à des actes de pression formidables, à de véritables tours de passe-passe. Nous voyons que nos adversaires exaltent la victoire de Murato ; nous leur rappellerons que, dans cette commune, un de leurs amis n'a pas craint jadis d'ouvrir le scrutin à cinq heures du matin et de le clore à huit heures, quand les représentants du parti adverse arrivaient pour déposer leurs suffrages ; est-ce par les mêmes procédés que le même succès a été obtenu ? D'ailleurs, l'histoire de Campitello, que nous racontions récemment, montre clairement ce que pèsent, entre les mains des opportunistes, le droit et la justice.

Quant aux manifestations de joie de la population délivrée à Ajaccio, ils auraient mauvaise grâce à s'en plaindre ; elles sont pacifiques et légales. M. Péraldi était jadis moins austère quand il poussait ses administrés à des manifestations tumultueuses et outrageantes.

Voici ce qui s'est passé en 1881. Une proposition d'éloges au préfet avait été déposée. Le conseil, qui n'était pas, comme il l'est aujourd'hui, composé de fonctionnaires, repoussa les éloges. Le soir même, une foule provocatrice se portait vers la préfecture en acclamant le préfet et poussant des vociférations à l'adresse du conseil général.

Le lendemain, à la séance, M. Peraldi, maire d'Ajaccio et membre du conseil, fut vivement mis en cause pour avoir toléré, d'autres disaient

organisé, le tapage. M. Peraldi se leva alors et fit cette étrange déclaration :

« Oui, il y a eu hier soir une manifestation. Je préviens
« le conseil général que, toutes les fois qu'il résistera à
« ce qui sera proposé en l'honneur du préfet, les mêmes
« scènes se renouvelleront. Vous pouvez insérer mes
« paroles au procès-verbal. »

Il va sans dire que l'autorité supérieure, fidèle au système qui consiste à ignorer tout désordre, lorsqu'il est opportuniste, assura à M. le maire Peraldi la plus complète impunité. S'étonnera-t-on, après cent autres manifestations analogues, que les habitants d'Ajaccio aient cherché avant tout et en dehors de toute considération politique, à délivrer leur ville du danger qui la menaçait ?

Paris, 10 mai.

LES ASSASSINS DE SAINT-ELME

C'est aujourd'hui samedi que le tribunal d'Ajaccio doit juger l'affaire Saint-Elme. Depuis que l'enquête officielle fonctionne, les magistrats opportunistes n'ont pu découvrir que deux prévenus, et ce sont justement ceux que Saint-Elme avait indiqués, que l'opinion publique nommait depuis le mois de janvier. Tous deux appartiennent de près à l'administration : l'un est Franchini, concierge de la préfecture ; l'autre est Maternati, chef des gardes champêtres d'Ajaccio.

Comment ces deux personnages ont-ils été mêlés à un attentat qui ne pouvait, servir que des haines politiques ? Bien qu'imparfaite et presque dérisoire, l'intervention de la justice est déjà un premier aveu.

La prévention, en revanche, est d'un caractère si anodin qu'il est difficile de nier désormais la résolution bien arrêtée d'étouffer le débat : on espère l'esquiver en condamnant à des peines insignifiantes, sans appels préalables de témoins, deux individus trop connus pour être soustraits à toute action légale.

On doit pourtant savoir, à Ajaccio, que les assassins de Saint-Elme étaient plus nombreux ; il existe des témoins sérieux qui sont disposés à raconter ce qu'ils ont vu et entendu. Nous pourrions les indiquer au juge d'instruction, s'il avait souci d'être éclairé et de faire la lumière.

Quoi qu'il arrive, la sentence rendue par le tribunal d'Ajaccio aura besoin d'être révisée ; mais, toute insuffisante qu'elle soit, nos adversaires ne peuvent l'utiliser au profit de leur cause, car il est déjà prouvé que des juges, dont la partialité est évidente, reculent devant un enterrement complet de l'affaire, et que les deux premiers accusés sont les serviteurs directs des volontés de M. André et de M. Peraldi.

Paris, 11 mai.

LE ROMAN DE L'AFFAIRE SAINT-ELME

Le journal de M. Arène vient de publier, sur l'affaire Saint-Elme, un roman composé dans le cabinet du préfet de la Corse pour les besoins de sa cause : il est évident, d'après ce début et d'après la composition du tribunal d'Ajaccio, que tout est disposé pour tromper l'opinion et dégager la responsabilité des criminels.

Mais il ne sera pas possible de faire taire les témoins que M^{me} Saint-Elme appellera comme partie civile.

Alors nous saurons la vérité, que les opportunistes veulent noyer dans son puits. A les croire, Saint-Elme serait tout simplement tombé pour une misérable querelle privée. Ils oublient qu'il a été victime de quatre agressions successives, et qu'aucune n'a paru digne d'intéresser la justice. Quant à la légende des coups de bâton, excellent remède contre la phtisie, elle continue à faire son chemin dans les feuilles officieuses : leur impudence ne prévaudra pas plus que celle de M. Bissaud.

Paris, 12 mai.

PRATIQUES ÉLECTORALES EN CORSE

Les dernières dépêches de Corse confirment dans leurs premiers succès les listes indépendantes encore soumises aux opérations de ballottage.

Partout où il a été possible de lutter contre l'administration la victoire échappe aux opportunistes : dans telle commune, comme Saint-Florent, les résultats sont presque miraculeux. Nous nommons ce courageux petit pays, parce que les maîtres de la candidature officielle s'étaient appliqués avec soin à fausser le verdict de la population.

Sur 147 électeurs ayant pris part au vote, on compte 38 fonctionnaires obligés de voter à bulletin ouvert : aucune précaution n'avait été oubliée ; plusieurs jeunes gens employés sur le continent, nés à Saint-Florent, y ayant subi la loi du sort, y possédant leur famille, se sont réveillés exclus des listes électorales ; en revanche, dix cantonniers employés dans un rayon de plus de 20 kilomètres, tout à fait étrangers à la localité, presque tous absolument inconnus, ont été inscrits d'office et ont pris part au vote. Le sous-préfet, aidé de l'ex-maire, M. Cesari, déjà condamné pour fraude électorale, a fait ordonner l'inscription par le juge de paix.

Ab uno disce omnes. C'est ainsi, dans un département français, que se pratique le respect du suffrage universel. La revision des listes électorales a été, pour le parti opportuniste, une admirable occasion de déployer ses talents. A San Nicolao un candidat au conseil général passe, à quelques voix de majorité, contre M. Marchetti, parent de M. Pierre-Paul Casabianca. Grâce à la majorité du conseil, toutes les forces officielles sont mises au service de l'élu obligatoire ; trente électeurs sont rayés ou inscrits illégalement, grâce au juge de paix, qui est frère du sous-préfet de Corte.

Le coup est fait ; la majorité est désormais minorité, à moins d'avoir recours aux coups de fusils.

Remarquons, à propos de ces manœuvres incroyables, que la population d'Ajaccio, si calomniée par les organes arénistes, témoigne le plus grand

calme depuis qu'elle est délivrée de l'administration du. maire.

Seule la provocation officielle rendrait la situation menaçante. Il en sera de même dans toute la Corse lorsque la crise sera dénouée par la chute définitive de l'opportunisme. Elle est prochaine ; il tentait un grand coup en essayant, d'étouffer l'affaire Saint-Elme. Malgré l'audace du tribunal d'Ajaccio, trop visiblement stylé par le préfet et la députation intéressée au silence, le plan vient d'échouer. Tous les éclaircissements arrivèrent à la fois et le ministère lui-même, enfin désillusionné, sera obligé de renoncer à la protection compromettante de MM. Arène, Casabianca, André et Peraldi.

Paris, 13 mai.

LES RÉPUBLICAINS CORSES

L'opportunisme semble avoir eu pour mission, en Corse, de traquer les républicains. Parmi les plus solides défenseurs des idées nouvelles, M. Ceccaldi, ancien préfet de la défense nationale, membre du conseil général, devait être particulièrement malmené. M. Emmanuel Arène n'a pas manqué de le traiter en ennemi et de l'injurier dans ses journaux, soit d'Ajaccio, soit de Paris ; M. Ceccaldi vient de lui adresser une verte réplique dont la conclusion est assez piquante, car MM. Ceccaldi et Arène sont parents par alliance :

Lorsque, en 1881, dans la galle de la Paix, dans ce même Palais-Bourbon dont vous parlez, où je ne me suis jamais préoccupé que de l'honneur et des intérêts de notre pays, que du triomphe des principes de justice et de liberté, vous vous présentâtes devant moi, me faisant les protestations les plus flatteuses, le sentiment de famille m'a forcé de vous répondre dans des termes que vous ne devez pas avoir oubliés et qu'il est de mon devoir de vous rappeler. Je vous dis alors :

« Si nous étions deux Corsas, ennemis de sang, après ces protestations nous pouvions devenir deux amis ; si nous n'étions
« que deux adversaires politiques nous aurions pu encore oublier
« nos divergences. Mais nous sommes cousins germains ; je connais les actes que vous avez accomplis, je sais que vous pourriez en accomplir d'autres plus blâmables encore. C'est pourquoi
« ma main ne serrera jamais la vôtre. »

C'est tout, Monsieur ; je livre à l'appréciation de vos lecteurs et vos manifestes et vos sentiments, en ajoutant que vous ne réussirez pas à tromper l'opinion publique.

D.-F. CECCALDI.

La protestation de l'honorable et éminent avocat achève de mettre en lumière les procédés politiques de l'opportunisme. Le parti qui a chassé des magistrats intègres comme M. Landry, comme M. Benenetti, pour élever à leur place des bonapartistes militants tels que MM. Casanelli, Casabianca, etc., ne peut plus parler de son républicanisme.

N'oublions pas que M. Benedetti fut dénoncé au 16 mai pour avoir crié : Vive la République ! Il se trouva que le cri avait été poussé par un autre ; mais il n'en reçut pas-moins du garde des sceaux un avertissement disciplinaire. Or, quels étaient les dénonciateurs ? Deux avocats de Corte : MM. Zuccarelli et Angeli, réactionnaires fougueux. M. Arène les a fait nommer depuis, en récompense de services électoraux, le premier substitut à Saint-Claude, le second juge à Castellane. L'histoire est édifiante et se passe de commentaires.

Plusieurs journaux annoncent que M^{me} Saint-Elme est mourante à Bergues, près de Dunkerque : nous sommes en mesure de rassurer les nombreux amis de M^{me} Saint-Elme ; elle a été, en effet, fort éprouvée par les émotions tragiques de ces derniers mois, mais sa santé se rétablit, et elle sera tout à fait en mesure, dans le procès qui va s'ouvrir, de défendre la cause de la vérité si outrageusement foulée aux pieds par l'administration opportuniste.

Paris, 14 mai.

LE DOSSIER BISSAUD

Nous recevons de Bastia un document capital qui mettra fin, nous l'espérons, à tous les commentaires et dénégations opportunistes sur le réquisitoire de l'avocat général Bissaud dans l'affaire Saint-Elme :

EXTRAIT

DE LA Gazette des Tribunaux DU JEUDI 10 AVRIL 1884

M. l'avocat général Bissaud prononce alors son réquisitoire :

Il représente le rédacteur du Sampiero comme un homme vénal, ayant mis sa plume au service des plus mauvaises passions : l'état dans lequel est Saint-Elme ne saurait lui attirer la pitié de ses juges ; les violences exercées sur lui, l'instruction l'a démontré, ont été légères. (Bruit.) Saint-Elme a reçu la leçon qu'il méritait. (Vives protestations.)

M. Vivet, en souffletant Saint-Elme, a été correct ; il n'a pas excédé les droits de légitime défense, il a rappelé le prévenu au sentiment de l'honneur. Le sang constaté sur ses vêtements provient de la violence du soufflet. Il se pourrait bien qu'il jouât aujourd'hui une comédie ; d'ailleurs, les médecins qui le soignent, physiquement et politiquement, sauront le guérir.

Les soussignés, présents à l'audience du 3 avril 1884, tenue par la cour de Bastia, chambre correctionnelle, affirment sur l'honneur que M. l'avocat général Bissaud, dans son réquisitoire, a réellement et textuellement prononcé les paroles qui lui sont attribuées dans le compte rendu qui précède et qui a paru le 10 avril dans la Gazette des Tribunaux.

Vu pour la légalisation des signatures de MM.

Petrignani, avocat, conseiller général, ancien vice-président. — Albert Gaudin, ancien avocat, conseiller général. — Patrolacci, commerçant chaudronnier. — Pitti-Ferrandi, docteur en médecine. — Forcioli, négociant. — J.-B. Tomei, avocat. — Sébastien Gavini, avocat. — Charles Mannoni, avocat, conseiller général. — A. Santelli, ancien médecin principal de la marine, chevalier de la Légion d'honneur. — Emmanuelli, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. — Comte François Valéry, propriétaire. — Mathieu Ollagnier, directeur du Petit Bastiais, imprimeur. — Raphaël Guasco, avocat. — V. Valeani, avocat. — J. de Montera, avocat, chroniqueur judiciaire du Petit Bastiais. — Preziosi, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. — Santelli, avoué. — T. de Caraffa, avocat. — Liberati, officier d'administration en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

Apposées d'autre part.

Bastia, le 10 mai 1884.

Le maire,

BONELLI.

La conduite de M. Bissaud dans l'affaire Saint-Elme lui a valu, en quelques jours, la plus triste des célébrités. Il n'est pourtant point à ses débuts dans sa carrière de magistrat politique : l'étude de ses actes antérieurs est féconde en révélations ; l'opportunisme lui doit assurément plus que nous ne pouvions le supposer, car il lui consacre, depuis quelques années, jusqu'au sacrifice de l'honneur, toute son activité.

Nous racontions récemment cette invraisemblable affaire de Campitello, où les élections, annulées six fois depuis 1881, mettent en échec la majorité

au profit d'une minorité opportuniste. M. Bissaud était digne d'être un des héros de cette épopée.

Après les premières fraudes, le tribunal correctionnel de Bastia dut reconnaître la culpabilité des membres du bureau. La cour confirma sa décision, malgré la défense de M. Bissaud qui, loin de prononcer un réquisitoire, mit sa parole au service des prévenus ; c'est même un fait unique dans les annales judiciaires, un substitut du procureur général demandant l'acquittement alors que la cour condamne.

Il est vrai que les accusés étaient partisans de M. Pierre-Paul de Casabianca : M. Bissaud voulut affirmer à tout prix son dévouement et braver la cour pour faire la sienne au grand dispensateur des places.

Déçu de ses espérances d'intimidation, il réussit à se venger du malheureux substitut qui, en première instance, avait requis contre les coupables, et lui fit expier son « crime » en obtenant son renvoi à Quimper-Corentin. Quant aux condamnés, grâce aux efforts de leur protecteur, ils furent graciés et assurés pour l'avenir d'une complète impunité.

Tel est le magistrat dont nous signalons les antécédents à l'impartialité du garde des sceaux ; il nous serait facile d'allonger son dossier et de montrer, dans sa vie dévorée par une ambition malsaine, mille traits analogues. Ceux que la publicité a répandus suffisent pour que prompt justice soit faite d'un homme capable d'afficher avec une telle audace son dédain des lois et de la moralité.

Paris, 15 mai.

UNE PROTESTATION

L'illégalité continue à fleurir sous le beau ciel de Corse : après les manifestations anarchiques du conseil général, après les bouleversements de listes électorales, les violations d'urnes, les actes d'intimidation de toute nature, voici que les conseils municipaux nommés malgré la pression officielle ne peuvent pas même se réunir.

La protestation suivante a été adressée à M. Waldeck-Rousseau :

Monsieur le Ministre,

Les conseillers élus d'Ajaccio ont l'honneur de vous informer qu'ils ne sont pas encore convoqués pour procéder à l'élection de la municipalité ou pour la session ordinaire qui, conformément à la circulaire ministérielle, devait commencer le 18 mai. Les amis du maire, M. Peraldi, ont annoncé que les conseillers élus ne seraient pas installés à ce jour.

Le document est signé Chiappe pour vingt-cinq conseillers élus. Ce nom est bien connu de M. Peraldi, car il était porté par un excellent percepteur, républicain irréprochable, sacrifié par M. Tirard aux haines du maire opportuniste. A ce sujet le ministre des finances, circonvenu et trompé, écrivit au préfet André pour l'avertir qu'il ne serait pas dupe deux fois de semblables complots contre les fonctionnaires les plus distingués et les plus zélés de l'administration des finances.

On dit couramment, à Ajaccio, que M. Peraldi est tellement embarrassé pour mettre en ordre les affaires de la ville qu'il retarde autant que possible la réunion du nouveau conseil et la formation d'une municipalité plus intègre ; on parle d'un déficit considérable dans les caisses de la cité

ajaccienne ; les retards tolérés par le gouvernement permettraient aux dilapidateurs d'arranger tant bien que mal leurs comptes fort embrouillés.

Quand cessera cette honteuse plaisanterie ?

Paris, 16 mai.

UNE LETTRE DE M^{me} SAINT-ELME

Les opportunistes, qui se flattaient d'étouffer l'enquête Saint-Elme en une audience et d'escamoter des témoignages écrasants, ont été fort surpris d'apprendre que la veuve du journaliste assassiné se portait partie civile. Ces étonnants personnages ont même eu la délicatesse de protester parce qu'une femme malade, surprise loin de la Corse par un procès subit, demandait un mois pour faire la lumière et appeler les témoins à la barre.

Avant de partir pour Bastia, elle a bien voulu nous donner des renseignements personnels sur tout ce qu'elle a vu, entendu et souffert depuis que la création du Sampiero a été décidée.

Nous la remercions, dans l'intérêt de la vérité, d'avoir réuni, malgré ses fatigues et ses trop cruelles souffrances, d'aussi poignants souvenirs. Le tribunal d'Ajaccio n'a pas cru devoir lui accorder le minimum de répit dont elle avait besoin pour achever son œuvre de justicière. Ce tribunal aura aussi sa place dans l'histoire navrante du procès Saint-Elme. Il complètera, par son inhumanité manifeste, l'ensemble d'infamies que nous relevons depuis un mois ; mais, malgré son mauvais vouloir inquiétant pour l'honorabilité de ses membres, rien n'arrêtera l'essor des révélations vengeresses. La lettre de M^{me} Saint-Elme donne déjà une idée des conditions dans lesquelles la presse fonctionne sous l'égide des préfets et des députés opportunistes de la Corse :

Ayant suivi avec intérêt tous les articles que vous avez faits jusqu'à présent au sujet de l'assassinat de Dosquet Saint-Elme, je vous prierai de m'accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre journal. J'ai des renseignements précieux qui pourront vous aider dans la tâche difficile que vous avez entreprise.

Dosquet Saint-Elme, parti de Marseille au mois d'août 1883 pour Ajaccio, avec l'intention d'y fonder un journal indépendant, fut, dès le

début, en butte à toutes les tracasseries et les calomnies de la préfecture ; malgré les difficultés sans nombre qu'il rencontrait, il parvint néanmoins à faire apposer les affiches sur les murs de la ville d'Ajaccio, annonçant l'apparition du journal le Sampiero.

Dès le lendemain, ces dernières furent déchirées et des menaces de mort prononcées contre mon mari. Le soir même, ayant prévenu le préfet de ce qui se passait, celui-ci le fit bâtonner en sa présence et, tout ensanglanté, on le porta au cachot, où il resta trente-sept jours sans nouvelles de sa famille : de sa mère, qui était malade en ce moment, maladie dont je lui avais fait parvenir la nouvelle, qu'on a eu l'audace d'intercepter ; de moi enfin, sa femme, qui étais à Marseille, ne sachant à qui m'adresser pour savoir ce qu'il était devenu. Les mauvais traitements ne lui étaient pas épargnés ; on lui refusa même un bain pour soulager ses blessures ; le médecin qu'il réclamait ne fit sa visite que cinq ou six jours après l'agression.

Toutes nos lettres étaient ouvertes et jetées au panier ensuite. Ce ne fut que vingt-sept jours après que j'appris l'affaire par voix étrangère ; un prisonnier, M. Fieschi, qui venait de faire soixante et onze jours de prévention, me tint ce langage : "Madame, votre mari ne reçoit rien de vous, et il est très étonné de ce silence, mais comme nous supposons que vos lettres ne parviennent pas à destination, veuillez, je vous prie, me dire ce que vous désirez faire savoir. »

Depuis lors j'écrivis régulièrement deux fois par semaine à M. Fieschi ; celui-ci mit mes lettres dans le pain ; le stratagème fut découvert ; nous eûmes recours à toute espèce d'expédients ; aucun ne réussit, sauf le dernier. Nous enfermions soigneusement les écrits dans le vin, que nous cachetions après. Cela dura jusqu'au moment où mon mari sortit de prison, sous une caution de 1,000 francs.

Le Sampiero parut. Les premiers numéros valurent des coups de bâton au rédacteur, qui était ordinairement assailli le long de la Glacière. Quelque temps après, un sous-officier, secrétaire au recrutement d'Ajaccio, M. Sinibaldi, qui accompagnait Saint-Elme jusqu'à sa demeure, fut renvoyé dans un autre régiment, avec soixante jours de prison ; son crime était d'avoir été informé d'une tentative d'assassinat préméditée, et, pour la déjouer, d'avoir télégraphié à Sartène, priant plusieurs de ses amis de venir à la rencontre de Saint-Elme. Voici même le motif de la punition formulé sur son livret : « A adressé un télégramme clans le but de provoquer une manifestation politique en faveur d'un journaliste outrancier ».

Un nommé Léca, employé, père de famille, gagnant à peine de quoi vivre, fut révoqué pour avoir fréquenté deux fois Saint-Elme. La propriétaire, M^{me} Urbain, fut mise en contravention pour avoir loué son appartement à Saint-Elme. Bien d'autres personnes ont eu à se plaindre des procédés de la préfecture, mais n'osaient venir le dire, craignant de nouvelles disgrâces.

Pour donner une idée de la situation extraordinaire et des dangers que courait constamment Saint-Elme, je vous raconterai une anecdote significative :

Un soir, rentrant chez lui avec un de ses amis, il lui dit : « A demain onze heures, chez moi ». Un sergent de ville, qui le suivait, l'appréhenda au collet, l'accusant d'être en état d'ivresse. Mon mari, voyant où il voulait en venir, lui répliqua : « Vous voulez me conduire au poste ; faites-le, puisque vous en avez l'ordre ».

Ce qui fut dit fut fait : Saint-Elme coucha au poste toute la nuit, et, le lendemain, saluant les policiers, se retira chez lui. L'affaire vint devant le juge de paix qui, ne trouvant aucun indice d'ivresse ou de tapage nocturne, fut obligé de renvoyer le prévenu. Alors le sergent de ville, tenace, s'écria : « Certainement, il était ivre, car en arrivant au poste, il a bu de l'eau. »

Ce singulier argument fut en pure perte.

Il est important de vous apprendre que, las de recevoir des coups, Saint-Elme avait écrit au procureur de la République, afin d'obtenir la permission de sortir armé ; le procureur lui répondit qu'il le lui défendait expressément, et que partout où ils le trouveraient ses agents auraient ordre de le fouiller, ce qu'ils firent plusieurs fois.

Enfin vint la dernière affaire : ce jour-là Franchini, le concierge de la sous-préfecture, qui avait été mis à la porte, quitta Saint-Elme à six heures du soir, en lui serrant la main ; on connaît l'attentat du 3 janvier. Après avoir été assommé à coups de gourdin, Saint-Elme revint à Marseille dans un état alarmant. De nombreuses personnes nommées dans le Sampiero constatèrent ses coups et blessures, et, huit jours après, il eut la première hémorragie qui s'arrêta le lendemain, grâce aux soins empressés de M. Grosso. Alors survint la provocation de M. Arène. MM. de Casabianca et Rigal, qui furent les témoins de M. Arène, vinrent trouver les témoins de M. Saint-Elme, M. Volbert, ancien secrétaire particulier du préfet de Marseille, et M. Charles Luillier.

Pendant ce temps, Saint-Elme eut de nouvelles hémorragies. Ses témoins demandèrent aux adversaires un sursis qui fut accordé. M. Arène, qui s'était préalablement informé sur la force à l'escrime de son futur adversaire, s'exprimait dans son journal sur un ton menaçant : « J'irai moi-même vous porter ma réponse. » Il devait pourtant être renseigné sur l'état de mon mari et savoir qu'il s'adressait à un malade incapable de tenir une épée.

Plusieurs personnes proposèrent à Saint-Elme des accommodements : M. Saint-Elme n'accepta aucune transaction.

La conversation de M. Morelli, directeur de la Compagnie Valéry, relatée dans le *Sampiero*, prouve assez combien M. Arène tenait à faire disparaître le *Sampiero*. D'ailleurs, la seule vengeance qu'il put tirer de Saint-Elme fut de lui reprocher d'avoir demandé, en juin 1883, son concours pour le vice-consulat de Bassorah, promis déjà depuis longtemps. Saint-Elme sut répondre que, si on lui avait proposé un vice-consulat, c'est qu'il l'avait mérité par les services rendus à la République, tandis que le frère de M. Arène avait obtenu le vice-consulat de Varna sans qu'aucun titre, aucune capacité pût justifier cette faveur.

Je n'insisterai pas sur les actes de malveillance dont j'ai été moi-même la victime : visites étranges, questions indiscretes, lettres ouvertes, télégrammes retardés ou non distribués : les ennemis de mon mari m'ont parfois fait l'honneur de reporter sur moi leur haine persistante. Le procès qu'ils ont essayé d'étouffer à Ajaccio est un symptôme de leur singulier respect pour la justice et de leur désir douteux de faire la lumière ; je compte pourtant, en dépit de leurs calomnies et de leurs résistances calculées, arriver au but que je veux atteindre.

VALÉRIE DOSQUET SAINT-ELME.

Dans la lugubre concision de cette déposition, nous ne croyons pas qu'un seul lecteur de bonne foi puisse voir autre chose qu'un réquisitoire contre une administration et une magistrature coupables d'avoir toléré, sinon encouragé, de tels dénis de justice, des traitements plus qu'étranges, des attentats aussi barbares, d'avoir encadré la vie et la mort d'un publiciste entre les violences d'un préfet indigne et les insultes d'un avocat général sans pudeur et sans conscience. Toute la presse, avec une rare unanimité, exprime les mêmes sentiments, depuis le *Journal des Débats* jusqu'au *Figaro* ; nous ne supposons pas que l'interpellation parlementaire annoncée

pour la rentrée des Chambres et préparée par de tels documents puisse être stérile.

Paris, 17 mai.

LA CORSE -A DÉLIVRER

Nous suivons avec émotion les progrès quotidiens du mouvement sympathique qui s'élargit autour de l'affaire Saint-Elme.

Les instigateurs et les complices du crime peuvent mesurer la profondeur de l'abîme qu'ils ont creusé sous leur triste politique.

On oublie même, depuis la mort du journaliste, toutes les infamies administratives et judiciaires de la vie quotidienne dans ce malheureux département de la Corse ; un courant invincible d'humanité outragée entraîne avec lui les dernières résistances des incrédules et des sceptiques.

Cette passion, qui associe la presse et l'opinion, aura aussi pour heureux effet de délivrer le pays où Saint-Elme est tombé : sa fin tragique ne sera pas inutile.

Il est temps, car l'air est devenu irrespirable pour tout homme indépendant dans l'île envahie par le phylloxéra opportuniste.

Chaque jour nous en recueillons la preuve irréfutable. Il est bien entendu qu'il n'y a là-bas dans les masses ni bonapartistes ni intransigeants, comme le prétend la coterie aréniste : il y a des vainqueurs impitoyables et des victimes qui attendent leur délivrance.

N'est-ce pas un grave symptôme de l'état psychologique, un échantillon à la fois curieux et émouvant de cette lutte que la lettre écrite, le 12 mai, aux électeurs de San Nicolao par leur conseiller général élu, puis cassé par les intrigues de M. Pierre-Paul Casabianca ?

Je ne vous demande pas de me renouveler le mandat que vous m'aviez librement confié.

Vous connaissez toutes les manœuvres employées contre moi par les agents de la justice et de l'administration.

Vous avez été les témoins stupéfaits des sentences rendues, en matière électorale, par notre juge de paix, ordonnant illégalement des inscriptions et des radiations d'électeurs, au nombre de trente, et des tripotages scandaleux des commissions municipales, dans le but d'assurer le triomphe de nos adversaires.

Vous avez été témoins de mes efforts pour calmer les esprits, violemment surexcités par de pareilles menées.

Vous savez comment la majorité opportuniste du conseil général a mis, au moyen de sectionnements, les municipalités des communes où nous avons la majorité des électeurs entre les mains de nos adversaires.

Vous connaissez les manœuvres du préfet qui, non content d'avoir surpris la religion du conseil d'Etat, a attendu, pour la nouvelle convocation des électeurs, la revision des listes électorales et la constitution des municipalités pour que, si tous les moyens employés ne suffisaient pas pour ébranler vos convictions, la fraude commise par les bureaux assurât notre défaite.

Et maintenant vous voyez la corruption pratiquée sur une vaste échelle : les emplois publics offerts à ceux qui s'engagent à voter contre moi, les menaces dirigées contre les récalcitrants, l'administration et la justice coalisées dans le but d'assurer, per fas et nefas, l'élection du candidat opportuniste.

La lutte, dans de pareilles conditions, pourrait devenir sanglante.

Je veux épargner à mon canton le renouvellement des désordres de 1871.

A ceux qui ont à craindre les persécutions de la justice ou de l'administration, à ceux qui ont besoin de pain et auxquels il répugne de travailler la terre, je leur dis aujourd'hui : vous êtes libres.

A mes chers amis, à ceux qui n'ont jamais courbé le front devant les agents du pouvoir, et sont restés debout et fiers devant les provocations des satisfaits, je leur dis : abstenez-vous de voter. Le jour des réparations ne peut tarder à venir, et la justice, momentanément enrayée, reprendra son cours.

D'un bout de la France à l'autre s'élève un cri d'indignation et de dégoût contre l'opportunisme. Des écrivains courageux ont pris à cœur l'affranchissement de notre malheureux pays et dévoilé les turpitudes de l'administration de la Corse.

Espérons dans des jours meilleurs. Comptez toujours sur mon dévouement le plus absolu, comme je compte sur vous pour les luttes que nous aurons encore à soutenir.

Nous le répétons, il ne s'agit pas de défendre un drapeau politique : il s'agit d'assurer le droit d'existence à tous les citoyens corses ; le Temps reconnaît lui-même que les dénominations par lesquelles les partis se

désignent là-bas ne répondent pas à des réalités ; aussi l'opportunisme n'est-il pas en Corse un parti : c'est une association née de la corruption, subsistant par la fraude et l'intrigue pour assurer sa domination illégitime. Elle ne peut être plus longtemps autorisée. Il faut qu'elle disparaisse.

Paris, 18 mai.

SIMPLE QUESTION

Cinquante communes corses sont actuellement hors la loi : elles attendent encore qu'il plaise au préfet opportuniste d'ouvrir la période électorale.

Les députés et l'administration ont si bien perdu le sens du droit public que cette suspension injustifiable de la vie politique dans tout un département ne les préoccupe même pas ; ils sont plongés dans le souci du procès Saint-Elme, dans la préparation de faux témoins et de magistrats qui doivent diriger le débat judiciaire et lui donner une solution favorable.

Il est certain que les communes ainsi privées de municipalités par ukase préfectoral sont notées pour leur incurable esprit d'opposition ; mais sous un gouvernement d'opinion, il paraîtra sans doute abusif d'interdire le scrutin à quiconque repousse la vérité officielle et le mot d'ordre ministériel.

Nous avons entendu dire que M. Waldeck-Rousseau était un grand adversaire de l'autonomie ; que pense-t-il de son agent et du particularisme qui impose en Corse un régime exceptionnel, qui sanctionne l'anarchie absolue, qui autorise aux amis ce qui est interdit aux adversaires, qui transforme le régime républicain en succursale des monarchies de bon plaisir ?

On lit dans le Petit Bastiais :

On est à se demander à Ajaccio si les agents de police ont, oui ou non, le droit de porter des armes prohibées telles que revolvers, stylets et cannes à épée. Dans toutes les villes du continent, les agents de police n'ont tout simplement que le droit de porter un sabre au côté. A Ajaccio il n'en est pas de même. Chaque agent est une batterie. Après l'affaire Saint-Elme, l'affaire Coggia arrivée hier matin. Voici les faits tels qu'ils se sont passés : M. Coggia (Félix-Antoine), négociant, frère de M. Coggia (Joseph), candidat

de la liste indépendante, a été bousculé et assommé par les agents de police, sur la place du Marché, pour avoir dit : « Rendi l'écharpe o Nicola. »

Au moment où l'agent Gasconi lui mettait le revolver sur la tempe, des citoyens sont arrivés et l'ont désarmé. Mais cet agent, se voyant désarmé, dégaina un bon poignard et essaya de frapper deux braves citoyens qui étaient intervenus dans la bagarre, et qui, fort heureusement, n'ont reçu que de légères blessures.

Après une lutte d'un quart d'heure, M. Coggia est conduit tout ensanglanté au violon. A onze heures et demie, il est emmené sous bonne escorte et en voiture au parquet, dans un état bien alarmant. A midi, il se présente devant le tribunal.

Croyez-vous que M. Coggia soit acquitté ? Non, le tribunal le condamne à dix jours de prison.

Où en arrivera-t-on si ces abus continuent à s'étaler au grand jour ? Veut-on que l'on en revienne à se faire justice soi-même ? Mais, malheureux que nous sommes, n'avons-nous pas assez connu les terribles résultats de la vendetta, et serons-nous encore obligés d'avoir recours à ce terrible moyen pour être dotés d'un peu de bonne justice et de saine équité ?

Paris, 19 mai.

LE PROCÈS D'AJACCIO

Notre correspondant d'Ajaccio nous annonce que l'administration et la magistrature opportuniste mettent en œuvre toutes leurs ressources pour annuler l'intervention de M^{me} Saint-Elme dans le procès dirigé contre les assassins de son mari.

Le procureur d'Ajaccio a refusé de laisser prendre copie à M. Ceccaldi, avocat de la partie civile, du rapport médico-légal sur le directeur du Sampiero ; en outre, il a signifié à M. Petreto, avoué, de faire un nouveau dépôt de cinq cents francs. On espère ainsi empêcher M^{me} Saint-Elme d'être présente aux débats, car la coterie pressent des révélations écrasantes et elle veut à tout prix éviter un désastre.

M. Arène a fait venir chez lui Franchini, le concierge de la préfecture, pour l'entretenir et sans doute lui dicter sa déposition : nous n'avons pas besoin d'insister sur ces manœuvres déloyales : elles achèvent de juger les hommes qui sont au pouvoir en Corse ; elles prouvent surtout que leur anxiété est aussi grande que leur complicité est manifeste.

Paris, 20 mai.

UN PROCUREUR IMPATIENT

Le procureur de la République à Ajaccio, M. Leroy, est sans doute jaloux des lauriers de M. Bissaud. Grâce à lui, l'affaire Saint-Elme, dont la partie civile demandait le renvoi au 11 juin pour avoir le temps de préparer ses moyens de défense, doit être jugée le 23 mai. Le ministère public était si pressé qu'il demandait le jugement immédiat, au nom des plus singulières raisons juridiques.

D'après lui, le « caractère de la prévention ne saurait être changé par les révélations qui se produiraient ultérieurement ». Il est certain que les révélations ne changeront rien à la nature des coups dont Saint-Elme est mort, mais elles auront l'avantage de préciser la part de l'inspiration et le rôle des inspireurs dans cet attentat. Si la magistrature opportuniste était si désireuse de condamner ! Franchini et Maternati, elle était libre de le faire au lendemain même du crime.

Alors elle a gardé le silence et l'immobilité ; aujourd'hui elle a hâte d'en finir. Cette précipitation est une confession. Que M. Leroy se souvienne des imprudentes paroles de M. Bissaud et qu'il n'imité point son exemple ! La coterie est loin d'être éternelle.

UN INCIDENT A LA COMMISSION DU BUDGET

Un incident piquant a eu lieu hier à la séance de la commission du budget. En voici le compte rendu exact :

M. JULES ROCHE, rapporteur. — Le ministre de l'agriculture demande un crédit supplémentaire de 98,000 francs pour indemnités accordées aux propriétaires d'animaux abattus pendant les épidémies.

M. ROUVIER ; président. — Il y a lieu d'examiner de près cette demande, car on peut se souvenir des récits faits récemment par les journaux, au sujet d'indemnités accordées en Corse à des personnes qui n'avaient pas de bestiaux.

M. JULES ROCHE. — Peuh ! on sait ce qu'il faut penser des polémiques des journaux.

M. HORACE DE CHOISEUL. — Les faits rappelés par M. le président ne sont malheureusement que trop vrais. Ils remontent à 1881. Je puis même ajouter que les communes dans lesquelles des sommes importantes ont été accordées ne possédaient pas de bestiaux.

Un membre. — Mais quel singulier préfet administrait donc la Corse à cette époque !

M. Jules Roche est tourmenté du besoin de renier la presse dans laquelle il n'avait pourtant pas laissé des souvenirs si retentissants. A la commission du budget, il parle avec un dédain supérieur des polémiques de journaux : un peu plus, il nous traiterait de folliculaires. Que M. Jules Roche se rassure : nous ne l'avons jamais pris pour un journaliste.

Paris, 21 mai.

UNE MAJORITÉ SATISFAITE.

La rentrée des Chambres communique un intérêt rétrospectif aux délibérations du conseil général de la Corse, ce Parlement au petit pied qui s'est avisé d'adresser des félicitations personnelles au cabinet. Voici les noms de ces héros :

MM. Astima, colonel du 116^e territorial ; Benetti, propriétaire ; de Casabianca, président du conseil général ; Casanova, médecin ; Franceschi, ancien juge de paix ; Franchini, juge de paix ; de Giacomoni, propriétaire ; Grimaldi d'Esdra, juge au tribunal de Dax ; Giuli, président du tribunal de Sartène ; Giordani, ancien percepteur ; Leca, géomètre en chef du cadastre ; Marchetti, greffier de paix ; Mariani, juge au tribunal de Marseille ; Murati, ancien magistrat ; Marsilj, propriétaire ; Ogliastroni, ancien militaire ; Peraldi, député ; Pompei, avocat général à Montpellier ; Paoli, ancien juge de paix ; Susini, médecin ; Saliceti, chanoine ; Vico, entreposeur des poudres.

On voit que les fonctionnaires forment le gros de la phalange fidèle ; il est assez piquant que tant de serviteurs du gouvernement se soient entendus pour violer la loi en votant une adresse inconstitutionnelle.

Paris, 22 mai.

LES SERVICES PUBLICS EN CORSE

Le lecteur de bonne foi est édifié sur la corruption profonde de l'opportunisme corse : la stérilité incurable de ce régime aggrave encore un fléau que rien ne rachète ou n'excuse. Si les députés, les conseillers généraux, les préfets, sous-préfets, magistrats, juges de paix, enrégimentés sous le même drapeau, associaient à leur cause, à leur domination, le développement des richesses locales, s'il connaissaient les intérêts réels de leurs électeurs, nous leur accorderions des circonstances atténuantes.

Mais leur incurie égale leur avidité.

M. Pierre-Paul de Casabianca parlait naguère avec émotion de la péréquation de l'impôt si préjudiciable à la Corse ; or les représentants des arrondissements de Corte et d'Ajaccio s'occupent assez légèrement de leur pays pour oublier d'assister aux séances de la Chambre et s'abstenir lorsque cette discussion capitale y est engagée. Ils ignoraient jusqu'à la portée d'une loi fatale à ce pays qu'ils ruinent pendant qu'ils réclament ses suffrages. Il fallut des avertissements spéciaux pour que M. Emmanuel Arène daignât paraître en personne à la seconde lecture.

Le voyageur qui traverse rapidement l'île est stupéfait de la décadence des grands services publics ; c'est que routes, chemins de fer, lignes de paquebots, tout devient, entre les mains des opportunistes, instrument politique, gage d'influence au service de pactes honteux, agences de placement pour les pressions électorales.

Inutile de chercher ailleurs les motifs des négligences coupables, des irrégularités constantes, du sans-gêne outrecuidant de la Compagnie insulaire. Elle tient à l'opportunisme par des liens trop étroits pour redouter le contrôle et le châtimement de ses méfaits. Aussi elle en prend à son aise avec la loi.

Cahier des charges, obligations précises, engagements formels, rien ne compte les voyageurs payent les frais de cette liberté sans précédents ; elle contribue à détourner de la Corse le courant économique méditerranéen, à

le mettre en dehors de la route de touristes rebutés. Il est vrai que cette barrière ne déplaît nullement aux politiques « qui veulent faire seuls et tranquillement leurs affaires ».

Une courte étude et d'instructifs rapprochements sont indispensables pour permettre aux esprits les plus prévenus d'apprécier le sens de cette profession de foi.

Le service maritime et postal de la Corse doit être exécuté en vertu de la loi du 28 juillet 1882 et d'après le cahier des charges dressé par le ministre le 10 août 1882. Il contient deux articles d'une importance fondamentale :

Article 16. — L'entrepreneur exécutera son service avec des paquebots neufs ou appropriés, de la force qu'il jugera convenable, mais qui seront en état de recevoir dans leurs cales au moins 400 tonneaux de fret.

Article 22. — Tout bâtiment présenté par : l'entrepreneur pour être admis dans le service postal sera soumis, par la commission permanente de surveillance, à un examen de détail embrassant à la fois la construction et les aménagements et tendant à constater son aptitude au service postal.

Cette commission pourra procéder à des essais aussi étendus qu'elle le jugera convenable, et dans lesquels la vitesse moyenne réclamée devra être de douze nœuds cinq dixièmes par heure.

Or aucun des sept bateaux employés sur les lignes subventionnées de Corse ne réunit les conditions susdites :

Le Spahis jauge 349 tonnes et file 11 nœuds.

La Vannina jauge 475 tonnes et file 10 nœuds 6 d.

L'Événement jauge 194 tonnes et file 10 nœuds 8 d.

Le Comte-Valéry jauge 347 tonnes et file 10 nœuds.

Le Comte-Baciocchi jauge 331 tonnes et file 11 nœuds 8 d.

Le Persévérant jauge 194 tonnes et file 9 nœuds 8 d.

Le Sampiero (réserve) jauge 396 tonnes et file 9 nœuds 2 d.

Sur sept paquebots, un seul, la Vannino, possède, sinon la vitesse, du moins la portée suffisante. Aucun n'est capable de subir les épreuves de vitesse. L'insuffisance piteuse des aménagements, le mauvais état des chaudières, la vétusté des bateaux sont en contradiction flagrante avec les stipulations de l'article 19, car il exige que les navires affectés aux services

maritimes postaux de la Corse soient dans les conditions des meilleurs paquebots naviguants.

Il est à craindre, malgré l'expérience des capitaines corses engagés dans la Compagnie insulaire, qu'un si déplorable matériel ne cause quelque jour, des accidents, un désastre.

La responsabilité du ministre indifférent ou complaisant serait évidente.

Car il n'ignore aucun des scandales de l'adjudication et de l'exécution courante du service.

La rédaction du cahier des charges semble avoir été conçue en vue d'écarter les concurrents avec des sous-entendus au profit des concessionnaires ; d'autres Compagnies auraient certainement engagé la lutte si elles avaient pu croire que des vapeurs de 194 tonnes seraient acceptés et que des sabots auraient le privilège du service postal, au mépris des conventions les plus rigoureusement formulées.

Nous n'insisterons pas sur les infractions commises quotidiennement sans surveillance, sans aucune sanction, comme le transport imprudent de pétrole, de matières dangereuses et insalubres, comme l'embarquement de marchandises infectes et encombrantes, sans souci des malheureux voyageurs réduits au rôle de colis inférieur. La cuisine est confiée à une entreprise qui retarde ou avance l'heure des repas selon la hauteur des vagues spéculant sur la moyenne des rares estomacs capables de résister au mal de mer.

La question a des aspects plus graves.

Cinq paquebots appelés à desservir les lignes postales, la Vanina, le Sampiero, le Comte-Baciocchi, l'Événement, le Persévérant, sont hypothéqués chacun pour une somme de 100.000 francs.

L'échéance de ces hypothèques arrive avant l'expiration du traité : si la Compagnie, dont les actions sont tombées de 500 francs à 50, ne remplissait pas ses engagements envers ses créanciers, les navires seraient saisis et le service postal interrompu.

Comme l'explique à merveille une brochure lumineuse à laquelle nous empruntons ses conclusions :

L'article 18 du cahier des charges porte que les paquebots affectés à l'exploitation seront la propriété de l'entrepreneur.

Cette clause est une garantie indispensable pour l'État, qui ne peut rester exposé à ce qu'un service par lui subventionné, et qui présente, en quelque sorte, un intérêt national, soit entravé ou suspendu par le caprice d'un

bailleur faisant résilier son contrat de location ; or, dans l'espèce, des navires hypothéqués pour d'aussi fortes sommes n'offrent-ils pas le même danger que des bateaux n'appartenant pas à l'entrepreneur ; ne sont-ils pas exposés à sortir de la possession de ce dernier, par suite de l'usage régulier que les créanciers pourraient être amenés à faire de leur droit hypothécaire ?

Le ministre ne peut tolérer plus longtemps une situation semblable.

La résiliation du marché s'impose.

Il est désormais notoire que la Compagnie Morelli ne saurait — dépourvue qu'elle est de tout crédit — mener à terme son entreprise.

L'Etat ne peut lier le sort de ses services maritimes postaux de Corse à celui d'une Société en déconfiture,

Accorder de nouveaux délais au concessionnaire serait inutile

D'ailleurs, le ministre y serait-il autorisé, en présence du texte impératif du traité ?

La résiliation seule, permettant au gouvernement de procéder à une adjudication nouvelle, sauvegardera les intérêts du commerce et des voyageurs de la Corse.

L'article 53 du cahier des charges définit ainsi les droits du gouvernement :

« Si l'entrepreneur s'exposait fréquemment à des pénalités, et qu'il fût reconnu que le contrat est exécuté, dans l'une ou plusieurs de ses dispositions essentielles, avec une négligence habituelle ou avec mauvaise foi, le ministre des postes et des télégraphes pourrait prononcer la résiliation, sans aucune indemnité. »

Pourquoi M. Cochery n'use-t-il pas de son droit pour faire son devoir ? C'est ce que nous chercherons à expliquer demain.

M. FARINOLE

Parmi les magistrats républicains que la coterie opportuniste a fait injustement éloigner de la Corse lors de la réforme judiciaire, on ne peut oublier M. Farinole, qui était conseiller à la cour de Bastia.

M. Farinole, après avoir été comme avocat, ainsi que MM. Landry et Benedetti, l'un des rares opposants à l'Empire en Corse, avait été nommé procureur de la République à Bastia au 4 septembre. Il fut révoqué au lendemain du 24 mai. M. Dufaure le réintègre ultérieurement comme juge au Havre. M. Le Royer le nomme conseiller à Bastia. Ces dates établissent aussi clairement que possible sa situation politique. Rien n'a valu ; il déplaisait à la coterie. Il a été envoyé comme conseiller à la cour d'Aix, obligé de laisser en Corse un père âgé de 93 ans. Inutile de dire qu'il a été remplacé par un magistrat datant de l'Empire.

M. André s'est développé en Corse, mais ses débuts dans l'Aveyron promettaient ce qu'il a tenu depuis. Rodez souffre encore des divisions qu'il a semées dans le parti républicain. Un journal du pays rappelle fort à propos ces souvenirs :

Les lecteurs de l'Aveyron républicain n'ont pas oublié les coupables abus de pouvoir contre lesquels notre journal a dû protester il y aura bientôt deux ans. — Aussi seront-ils, moins que d'autres, étonnés de la lourde responsabilité qui pèse aujourd'hui sur l'administration préfectorale de la Corse.

Puisse la lumière être complètement faite à la tribune de la Chambre !

Quant à nous, nous persistons à penser que le plus sûr moyen de faire respecter et aimer la République est d'en écarter impitoyablement ceux QUI SONT INDIGNES DE LA COMPRENDRE ET DE LA SERVIR.

Paris, 23 mai.

Les journaux liés à la cause de l'opportunisme corse nous accusent de la défaite infligée à leurs amis d'Ajaccio par une coalition de républicains indépendants et de bonapartistes.

Cette coalition est le produit de l'exaspération soulevée par les pratiques de l'administration officielle, qui corrompt jusqu'à la discipline des partis. Si les bonapartistes relèvent la tête, la faute en revient aux députés et préfets à poigne qui sont les maîtres du pays depuis plusieurs années et n'ont su qu'y déconsidérer la République.

Entre ces opportunistes et les hommes de l'Empire, nous demanderons à nos contradicteurs de nous dire quelle est la différence ?

Nous repoussons hautement tout pacte avec des monarchistes ; mais nous sommes obligés de constater la perturbation profonde d'un département où de prétendus - républicains ne pratiquent que les basses intrigues, les fraudes, les corruptions, le marchandage des emplois, et autorisent l'anarchie par leur mépris affiché de la loi.

LA COMPAGNIE MORELLI

La Compagnie Insulaire, dont les bateaux relient la Corse au continent, manque à tous ses engagements envers l'Etat, se moque du public et du service postal.

En revanche, elle rend des services de toute nature aux députés de l'île ; elle accepte et place leurs protégés ; elle leur permet d'offrir aux populations de la côte des embarquements en qualité de capitaines, seconds, matelots, mécaniciens, chauffeurs, garçons, etc. Personne n'est engagé sans avoir montré patte blanche opportuniste, sans offrir des garanties électorales. La subvention gouvernementale ne sert donc qu'à faciliter le commerce des suffrages aux dépens des correspondances et des voyageurs. En dénonçant ce scandale, nous croyons rendre service aux marins habiles qui couvrent de leur honnête pavillon cette triste aventure et leur donner à temps un avertissement salutaire.

Dans les grands jours, la Compagnie transporte l'armée des électeurs dévoués ; pour le renouvellement du conseil municipal d'Ajaccio, la réserve marseillaise a donné tout entière. Un seul navire, le Spahis, emmena cent vingt électeurs ; tous avaient le passage gratuit, aller et retour, et quelques-uns recevaient une indemnité de cinq francs par jour. Le directeur de la Compagnie en personne, assisté d'un fonctionnaire trop connu dans la magistrature, surveillait le départ du contingent : il fallait être au complet pour que le brûlant appel de M. Arène aux Ajacciens ne fût pas inutile.

Malgré ce renfort, les indépendants n'en ont pas moins triomphé : mais il est permis de se demander comment la Compagnie trouve, dans ses

ressources si précaires, le moyen de soutenir efficacement la politique de M. Peraldi.

L'histoire de M. Morelli fourmille d'anecdotes trop pittoresques pour que nous résistions au plaisir d'en conter quelques-unes. Cet armateur improvisé frappa d'abord à beaucoup de portes avant de découvrir les financiers généreux qui devraient lui permettre de justifier sa soumission et soutenir son entreprise. Recourant tour à tour aux promesses et à l'intimidation, il ne semble pas avoir fait merveille à Paris ; grâce aux relations opportunistes, il a fini cependant à être commandité. C'est un banquier bonapartiste des Alpes-Maritimes, M. Rigal, qui s'est dévoué sans aucun succès, car la maison qui porte son nom vient d'être mise en liquidation.

Il est difficile de croire qu'un homme d'affaires aussi avisé ait sacrifié une mise de fonds considérable pour devenir simplement le président du conseil d'administration de la Compagnie Morelli. L'ambition politique lui ouvrait sans doute de brillantes perspectives dans cette combinaison : la mort du regretté M. Bartoli, député de Sartène, parut fournir l'occasion cherchée de récompenser M. Rigal, et le clan opportuniste n'épargna point ses peines.

Recommandé chaleureusement au préfet d'Ajaccio, il fut reçu à bras ouverts par M. André, qui, selon une expression historique, « n'aime pas les bonzes ». Le candidat était un jeune ; son bonapartisme avéré ne gênait nullement l'administration tolérante pour l'étranger présenté d'office dans l'arrondissement de Sartène.

Le plan réussissait peut-être sans l'intervention de M. Chiris, qui menaçait le ministre de l'intérieur d'une vigoureuse sortie, si son adversaire réactionnaire obtenait l'investiture gouvernementale en Corse. Il parlait même de le combattre lui-même sur le terrain où il se transformait par le baptême opportuniste.

M. Waldeck-Rousseau arrêta les frais ; M. André réfréna son ardeur, et M. Rigal, assez penaud de sa courte campagne, revint à la Compagnie Morelli, dont il est l'ornement le plus pratique et le seul bailleur de fonds authentique.

Le rôle de la députation corse dans cet imbroglio ne s'expliquerait point si elle n'avait pas un intérêt de premier ordre à protéger la Compagnie Morelli ; sa tendresse singulière lui dicte de continuelles démarches pour arrêter le bras de M. Cochery, toujours indulgent, pour annuler des amendes

trop légitimes, pour maintenir les subventions suspendues par le ministre. Sans une démarche assez récente dans laquelle les patrons parlementaires de M. Morelli ont engagé nettement leur signature, il est impossible de dire ce que le contrat serait devenu.

N'oublions pas que le chef du service des postes d'Ajaccio, appelé par la loi à renseigner le gouvernement sur la violation ou l'exécution du cahier des charges, est le beau-frère de M. Arène, M. Clinchard. Nous connaissons par expérience le sang-gêne avec lequel il traite les lettres des adversaires de son parent. Il a les yeux plus doux et la main moins longue pour les infractions quotidiennes imputables à la Compagnie Insulaire.

Toutes ces observations, désormais de notoriété publique en Corse, ont évidemment favorisé des bruits d'une extrême gravité. L'authenticité de certains documents confiés à notre discrétion n'est pas douteuse ; nous avons d'ailleurs été devancés par des organes qui ont formulé des accusations précises.

On lit particulièrement dans un journal d'Ajaccio :

Nous n'avons reçu aucune réponse aux questions que nous posons avec insistance depuis quinze jours.

MM. Arène et Peraldi, députés, ont eu largement le temps matériel d'envoyer le démenti que nous provoquions.

Ils ont gardé le silence ; leur organe, le Journal de la Corse, n'a même pas fait mention de nos questions.

D'où l'on peut conclure que nos renseignements sont exacts, et qu'il est avéré :

1° Que M. Peraldi perçoit une somme de neuf mille francs par an de la Compagnie Morelli ;

2° Que M. Arène touche la somme de douze mille francs par an ;

3° Que ce dernier a perçu, il y a quelque temps, la somme de vingt-quatre mille francs, paiement anticipé de deux annuités de son salaire.

A quel titre MM. Arène et Peraldi reçoivent-ils cet argent ?

Quels sont les services qu'ils rendent à la Compagnie Morelli ?

Qu'ils répondent, s'ils l'osent.

Mais ils ne l'oseront point.

Leur titre n'est pas avouable.

M. Arène et M. Peraldi, qui, il n'y a pas longtemps, étaient considérés comme des ennemis de la Compagnie, ont renversé leurs sentiments, ont fait trafic de leur protection, ont exploité leur situation et leur influence, ont vendu pour de l'argent leur bienveillance, ont tarifé leurs vacations en faveur de la Compagnie.

C'est tout simplement honteux !

Etrange protection, du reste, que celle qui consiste à absorber les ressources d'une industrie encore affaiblie par la plus grave des crises !

Allons, MM. Arène et Peraldi, un peu de pudeur, s'il vous plaît !

Rappelez-vous qu'il est formellement défendu aux députés de prêter leur nom aux combinaisons financières ou industrielles, et encore plus de vendre leur protection.

Craignez qu'une voix honnête ne surgisse à la tribune pour signaler votre ignoble trafic et vous clouer à jamais au pilori de l'opinion.

Ne disputez plus aux actionnaires, déjà si éprouvés, de la Compagnie, que tous nous devons soutenir gratuitement les quelques écus nécessaires à son relèvement.

Ayez le courage et l'honnêteté de restituer à la Compagnie l'argent qu'elle a été contrainte de vous donner pour obtenir votre protection.

Notre but est simplement de tirer au clair tout ce qui complique et opprime la situation politique de la Corse ; nous serions heureux d'enregistrer un démenti appuyé de preuves sérieuses, car il nous serait pénible de constater de tels trafics, honte du parlementarisme et défi jeté à l'honnêteté publique. En tout cas, il est impossible que des élus du suffrage universel se retranchent derrière un mutisme suspect pour repousser des attaques aussi claires. Ils doivent à leurs mandataires et à la Chambre une justification sans arrière-pensée ni sophisme.

Quoi qu'il arrive, il n'en restera pas moins acquis que la Compagnie Morelli. solde en services électoraux la tolérance inexcusable dont elle est privilégiée. Du reste, la méthode opportuniste ne varie guère : nous retrouvons ses agissements dans tous les services publics. Les pénitenciers et les chemins de fer servent aux mêmes combinaisons.

Depuis cinq ans, M. Arène a peuplé le service des prisons de ses créatures. Le chef du personnel est tout à sa dévotion. Rien ne s'y fait sans sa permission ; les nominations, les déplacements, les mises à la retraite ne

sont décidés qu'avec son assentiment. Pour la Corse, il intervient même dans le choix des fournisseurs pour les marchés de gré à gré. Tout est fait sous son contrôle et à son profit électoral.

Les grands pénitenciers de Casabianca, de Castelluccio et de Chiavari occupent des centaines d'employés et agents ; on y renferme plus de deux mille condamnés ; leurs dépenses forment, la majeure partie, des allocations budgétaires pour le département.

Aussi les hauts emplois des pénitenciers qui, pour éviter l'abus des influences locales, avaient été réservés de tout temps à des continentaux, sont maintenant distribués aux agents électoraux opportunistes.

Ledésordre est général. A Casabianca, certaines écritures de comptabilité sont en retard de plusieurs années. Une vérification ferait constater un déficit considérable dans l'inventaire des approvisions et valeurs mobilières. M. Herbette a été informé ; il s'est tu, dans la crainte de déplaire à M. Arène.

Les fournitures se chiffrent par millions dans les pénitenciers ; or, les directeurs et les économes sont réduits à juger leur bonne ou mauvaise qualité, suivant qu'elles ont été faites par des ennemis ou des amis de la députation et de l'administration.

Un directeur de grand mérite a rendu compte au ministre de toutes ces intrigues. M. Herbette ayant montré le rapport à M. Arène, le directeur a été déplacé, expédié en toute hâte sur le continent. Nous ne voulons pas croire, comme on l'a prétendu, que son crime fût de refuser des marchandises avariées.

A Paris, la connivence est manifeste.

Personne n'ignore, dans les bureaux de la direction des prisons, que toutes les communications officielles pour la Corse adressées au ministre passent d'abord sous les yeux de M. Arène.

Citons parmi eux l'avancement rapide de M. Bonard, devenu directeur à Poitiers après cinq ou six ans de services, alors que de vieux fonctionnaires méritants marquent le pas depuis plus de vingt ans. Citons encore M. Matra, appelé d'emblée, il y a quelques mois, à la direction des prisons de l'Aisne.

Le chemin de fer tracé d'Ajaccio à Bastia ne pouvait échapper à l'envahissement déplorable de la politique locale.

Dès sa présentation aux Chambres, il était déjà l'objet et le prétexte d'inqualifiables convoitises. Le journal la Presse, désignant expressément M. Arène, fit allusion, en novembre dernier, à certaines démarches qui nous

sont connues et qui pourraient, au besoin, provoquer un débat contradictoire devant un jury d'honneur. Mais nous jugeons superflu d'insister aujourd'hui sur cette affaire qui n'a pas eu de suites, grâce à la fermeté du directeur de la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Il est déjà trop fâcheux que les travaux de la ligne aient donné lieu à d'incalculables gaspillages : on évalue à 42 millions les dépenses soldées par nous, et la première locomotive n'est pas à la veille de circuler librement entre les deux extrémités de la ligne. Pour faire impression électorale, on a commencé sur tous les points à la fois les travaux d'art : rien de pénible comme le spectacle de ces ponts laissés en l'air faute de fonds, exposés à toutes les intempéries, à l'action destructrice des tempêtes et des eaux.

C'est bien l'image de la politique opportuniste en Corse ; elle parle de toutes choses, promet monts et merveilles, enflamme les imaginations, recueille des votes crédules à grand renfort de boniments pompeux ; puis, quand l'élection est assurée, il ne reste que des phrases, des promesses vaines, des morceaux de chemins de fer, d'immenses désillusions et un universel dégoût.

Quand serons-nous débarrassés de ces Mangins de foire, de ces Tartufes politiques qui osent se décorer du titre de républicains, et qui rendraient la République odieuse, méprisable, si les populations la confondaient avec ceux qui l'exploitent en l'avilissant ?

Paris, 24 mai.

LA COMÉDIE D'AJACCIO

La comédie judiciaire qui se joue à Ajaccio autour de l'affaire Saint-Elme suit son cours dérisoire : l'administration, d'accord avec la magistrature, après avoir entendu plusieurs mois pour s'occuper de l'attentat du 3 janvier et de ceux qui l'ont précédé, s'est avisée tout à coup de découvrir deux complices : Franchini et Maternati. Il s'agissait de les condamner rapidement pour des motifs insignifiants, et l'affaire une fois jugée, de berner les protestataires.

En se portant partie civile, M^{me} Saint-Elme a déjoué le piège : seulement, il lui manque le temps nécessaire à la réunion de témoins ; c'est pour l'empêcher de les amener que le tribunal lui a refusé le simple délai d'un mois. Il ne lui tient compte ni de la distance, ni des obstacles particuliers, ni de la santé compromise de la veuve après tant de secousses terribles.

Hier, le procureur de la République s'est fait le défenseur des accusés, au lieu de défendre la loi et le respect de la vie humaine ; tout a été concerté pour étouffer la lumière, pour dissimuler la vérité ; il semblait que les juges d'Ajaccio délibéraient contre la mémoire du journaliste assommé plutôt qu'ils ne songeaient à ses assommeurs.

L'exception d'incompétence était posée par la défense à cause de la qualité officielle de Maternati, chef des gardes champêtres de la ville. Le tribunal a passé outre, dans sa hâte de donner son verdict avec l'espérance d'en finir.

Mais ses illusions seront de courte durée. L'affaire viendra en appel, et, cette fois, la partie civile présentera ses témoins.

Nous pouvons affirmer, dès à présent, que les révélations écrasantes abonderont. Nous avons entre les mains un document signé de quatre témoins qui fait remonter la responsabilité de l'attentat à l'administration préfectorale et à un membre de la députation ; nous ne le publions pas, parce que la loi permettrait de le récuser s'il était divulgué. Mais il aura son

heure et assurera à la victime de l'opportunisme sa revanche du jugement d'Ajaccio.

Paris, 25 mai.

La sympathie du National pour le ministère n'est pas suspecte ; mais il comprend à quel point le compromettent les illégalités, les tripotages, les scandales de l'opportunisme corse : il essaye de le dégager de toute solidarité avec les députés, avec l'administration et la magistrature qui ressuscitent en pleine République les traditions de décembre 1851.

Le ministère public, dans le procès qui vient de se dénouer au tribunal correctionnel d'Ajaccio, a beau s'en prendre à la presse parisienne.

Si l'on croit calmer les gens en étouffant leurs plaintes, on se méprend.

Si l'on croit étouffer leurs plaintes par des semblants d'enquête, en éludant les lois de répression auxquelles ils font appel, en montrant une indulgence excessive pour les coupables qu'ils accusent, en donnant systématiquement et toujours raison à l'autorité, quels que soient ses torts visibles, ou bien à tel parti préféré, auquel on prodigue l'appui officiel, c'est encore une autre méprise, qui peut avoir les plus fâcheuses conséquences.

A l'heure qu'il est, ce n'est plus un mystère que la responsabilité de cet état de choses pèse sur ces deux noms : Emmanuel Arène et Péraldi. L'appui électoral qui leur a été donné, la complaisance du pouvoir qui a sacrifié à leur intérêt personnel beaucoup de fonctionnaires de tous degrés, remplacés par des fonctionnaires de leur goût, avaient déjà singulièrement mis en éveil et indisposé l'esprit public.

Nous ne pouvons entrer sans preuve dans toute la série des accusations aujourd'hui formulées. La France en contient de très nettes et des plus graves, où il est beaucoup question de chemins de fer abusifs et d'étranges appointements. Voilà encore qui se greffe sur cette étonnante affaire Saint-Elme et sur l'agitation dont la Corse est le théâtre maintenant. Mais lors même qu'on s'en tiendrait à ce qu'on voit, à ce qu'on sait, — et par exemple à ce jugement d'Ajaccio qui venge Saint-Elme par dix jours de prison infligés à son agresseur Franchini ! — c'en est assez pour émouvoir, assez pour faire sentir la nécessité d'un holà, assez pour donner un puissant intérêt à la prochaine interpellation.

Il est tout naturel qu'on rougisse dans un parti qui se respecte, de M. Arène, de M. Peraldi et de leur coterie ; mais les platoniques protestations ne nous suffisent pas ; il faut que le cabinet, s'il ne veut pas être entraîné dans le même discrédit et les mêmes hontes, se sépare nettement de tous ceux qui ont abusé de sa confiance, vendu ses faveurs et trafiqué de son influence.

Un concert de réclamations s'élève de toute la Corse contre la conduite des élections municipales ; ce ne sont que juges de paix et maires opérant au nom de l'autorité la soustraction des bulletins hostiles et la multiplication des suffrages agréables. M. Mannerini, un magistrat installé par M. P.-P. de Casabianca, dans son canton, à Ghisoni, fait de nombreux disciples. A Tralonca et dans cent autres communes, les fraudes les plus criminelles ont été commises. Les candidats indépendants, traqués avec rage, ne savent plus quelle justice invoquer : veut-on créer un parti séparatiste en mettant hors de lui la moitié de la population corse ? Que le gouvernement avise.

Paris, 26 mai.

Nous avons reproduit, vendredi dernier, d'après un journal de la Corse, certaines accusations précises dirigées contre MM. Arène et Peraldi ; plusieurs de nos confrères ont demandé avec nous des explications ; nous constatons, aujourd'hui lundi, que les deux députés de Corte et d'Ajaccio n'ont rien répondu. Le délai qui leur a été accordé par l'opinion publique serait-il encore insuffisant ?

*La Question corse : articles et documents,
avec préface, par Ernest Judet*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6559455x>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr